

1962, fin de la guerre d'Algérie



ALGÉRIE

L^{re} ABEL PILON & C^{ie}

A. LE VASSEUR

GÉNÉRALISTE SUCCESSEUR

Éditeur, Rue de Fleurus, 55.

PARIS.

Lehelle 25/10/10

Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian

Cette publication est associée à l'exposition « Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian » qui se tient du 26 juin au 26 octobre 2012 au centre historique des Archives départementales.

Directeur de la publication : Pierre Camani

N°ISBN : 978-2-86047-014-X

Nombre d'exemplaires : 600

Prix de vente : 5 euros

Dépôt légal : 2^e trim. 2012

PRÉFACE

Cinquante ans après la signature des accords d'Évian, les Archives départementales présentent au public une exposition assortie d'une publication, intitulées *1962, fin de la guerre d'Algérie - le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian*. À l'évidence, il s'agit d'un sujet important pour notre département. En effet, si ces accords ont mis un terme à 8 ans de conflit en Algérie – au cours duquel 142 enfants de Lot-et-Garonne ont donné leur vie - on sait aussi que c'est le non-respect de plusieurs de leurs clauses qui a entraîné l'arrivée massive d'un grand nombre de rapatriés et de harkis dans le département, dans des conditions souvent difficiles.

Le propos est ici moins de commémorer les événements qui se sont déroulés avant et après les accords d'Évian que de chercher à comprendre l'écho qu'ils ont pu trouver en Lot-et-Garonne. Trois moments clés – la période de conflit, la marche vers l'indépendance de l'Algérie et la question de l'accueil et de l'intégration de ces milliers d'hommes et de femmes déracinés – servent l'illustration inédite de cette période historique. Les Archives départementales, dont la vocation est de conserver le patrimoine écrit et iconographique ainsi que la mémoire orale du département, ont déjà engrangé de nombreux fonds relatifs à notre histoire récente. Ainsi, pour la première fois seront présentés au public, des documents d'archives de même qu'une série de témoignages qui nous plongent au cœur des événements, en nous aidant à mieux les comprendre. Assurément, cette première évocation d'ensemble menée par un établissement départemental est appelée à faire date. Chercheurs et amateurs d'histoire trouveront dans ce travail des matériaux de choix et des pistes à exploiter pour progresser dans leur découverte de notre mémoire commune.

Je suis intimement convaincu que l'histoire contemporaine est toujours à construire et qu'une meilleure connaissance de notre passé récent – dans ce qu'il a d'heureux ou de dramatique – passe par la collecte de nouvelles sources. Bien sûr, quelques panneaux ou quelques dizaines de pages ne suffiront pas à rendre compte de toute la richesse du sujet, de tous les parcours individuels que les uns et les autres ont suivis durant cette période : soldats Lot-et-Garonnais, familles touchées par le deuil et les épreuves, rapatriés et harkis tenaillés entre l'arrachement à leur terre natale et l'espoir de retrouver une terre d'accueil.

Pour ma part, je forme le vœu que cette exposition suscite de nouveaux témoignages, et permette aux associations et aux familles de faire connaître de nouveaux documents d'archives, qu'il s'agisse de papiers officiels, de photographies ou d'affiches.

À tous ceux qui souhaitent apporter leur contribution à ce travail d'histoire et de mémoire, les portes des Archives départementales seront naturellement toujours grandes ouvertes.

Pierre CAMANI

Président du Conseil Général
Sénateur de Lot-et-Garonne

SOMMAIRE

1. Des « événements d’Algérie » qui résonnent en Lot-et-Garonne (novembre 1954-septembre 1959)	8
2. La France se résigne, l’Algérie est en route vers l’autodétermination (16 septembre 1959-18 mars 1962)	21
3. Une ratification qui ne désarme pas les plus extrémistes	36
4. Pour un ancrage en Lot-et-Garonne	46
5. L’espoir déçu des harkis	60
Annexes	
Bibliographie	75
État des sources	77
Repères chronologiques (1954 - 1965)	63
Lexique	87
Personnalités locales	89
Table des sigles et des abréviations	91
Évaluation des effectifs des rapatriés en Lot-et-Garonne	92
Effectif des Algériens en Lot-et-Garonne	92
Situation des effectifs au CARA de Bias	94
Liste des soldats lot-et-garonnais morts en Algérie	95

INTRODUCTION

À l'occasion du 50^e anniversaire des accords d'Évian, programmant le règlement de la guerre d'Algérie, les Archives départementales ont souhaité commémorer cette date forte renvoyant à des « événements » dont on parle encore à mots couverts. Cinquante ans après cette entente historique, à la faveur des archives publiques désormais en libre accès pour la stricte période du conflit et d'archives privées – encore trop peu connues –, il semble important de revenir sur les « opérations de maintien de l'ordre » à travers des documents d'archives et des témoignages pour mettre en avant les liens entre le Lot-et-Garonne et l'Algérie. Considérant que la situation en Algérie est la préoccupation majeure de l'opinion publique métropolitaine dès 1957¹, il convient de saisir les manifestations et répercussions de ce conflit en Lot-et-Garonne. Il s'agit de comprendre la place de ces événements dans la vie et, par anticipation, dans la mémoire des Lot-et-Garonnais, en tant que prémisses d'une mémoire collective encore agitée.

En réalité, les liens entre ces territoires se tissent bien avant 1954 ; ils ne sont pas consécutifs à cette « Toussaint rouge » où le Front de libération nationale (FLN), défiant la France, entreprend une guerre d'indépendance. Ils remontent un siècle plus tôt au peuplement même de l'Algérie dans des proportions infimes avec la déportation des réprouvés de 1848², des opposants du Second Empire et des communards, et surtout avec les colons bénéficiaires de concessions gratuites de terres des années 1880. À l'inverse, le mouvement de population s'établit dans l'autre sens lorsque le colonisateur français fait appel aux Algériens comme « chair à canon » durant les deux conflits mondiaux, puis entre temps comme main-d'œuvre dans l'économie locale. De fait, ces territoires procèdent à des échanges de population dans une relation déséquilibrée où les Algériens ne sont que des faire-valoir dans la société métropolitaine mais surtout dans la société algérienne contrôlée par les Européens concentrant terres et richesses. Ces derniers, en dépit de leurs origines géographiques et sociales contrastées, ne forment qu'une seule communauté soudée et intégrée par le biais de la citoyenneté française dont ils sont les seuls à jouir. En effet, la privation des indigènes de ce statut, puisque régis par les lois musulmanes et non le Code civil, entretient une inégalité fondamentale provoquant un clivage économique, social et culturel. En fait, deux populations cohabitent sans se côtoyer.

De ce colonialisme figé où l'assimilation des Algériens est illusoire et leur représentation politique réduite à quelques notables, est né un nationalisme algérien. Dans sa phase active, il se rappelle en novembre 1954 à la connaissance des Lot-et-Garonnais dans leurs journaux d'information et

¹ — Charles-Robert Ageron, « L'opinion française devant la guerre d'Algérie », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 63 (2), 1976, p. 256-285.

² — Voir Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Paris, la Découverte, coll. Repères, 1991, p. 26.

provoque le départ des jeunes appelés du contingent dans ce département français du « Sud » pour le maintien de l'ordre.

Les accords et leur portée ne peuvent s'entendre sans comprendre le contexte et les événements qui ont conduit à cette paix. C'est ainsi qu'il convient de saisir l'impuissance de la IV^e République et d'évaluer la clairvoyance du Général de Gaulle concernant la sortie de crise. Pourtant il ne faut pas s'y tromper : les accords établissent d'abord un cessez-le-feu mais ne clôturent nullement les hostilités ; elles se poursuivent bien après le 18 mars 1962 avec les attentats terroristes de l'OAS, l'exode dramatique des pieds-noirs, les enlèvements pratiqués par le FLN et le massacre des harkis.

L'objet de cette évocation n'est pas de se limiter au seul contenu des accords d'Évian, mais au contraire d'ébaucher, pour la recherche historique future, des pistes de lecture et de compréhension de la situation qui a conduit aux négociations décisives et à leurs répercussions voulues ou subies par la métropole. À partir des événements dans l'hexagone et en Algérie, comment les Lot-et-Garonnais, et les Français musulmans y résidant, ont-ils connu, suivi, perçu et vécu cette guerre sans nom s'infiltrant dans les médias, les lieux de travail, de militantisme, de loisir, de culte ? Comment certains y ont-ils participé au moment de son règlement entre 1959 et 1963 ? Inévitablement, il sera également question des traces que le conflit a laissées dans le département : le retour massif des Européens d'Algérie et d'Algériens appartenant aux forces supplétives de l'armée française.

Au final, parallèlement à l'histoire de l'Algérie indépendante qui commence officiellement en 1962, l'histoire du département prend une nouvelle tournure au cours de ces années 1962-1963 lorsque deux nouvelles communautés viennent s'y installer, enrichissant l'identité lot-et-garonnaise.



1. Des « événements d'Algérie » qui résonnent en Lot-et-Garonne

(novembre 1954 - septembre 1959)



Après la Seconde Guerre mondiale, l'empire colonial français se désagrège, devant successivement faire face à la perte de l'Indochine puis aux nationalismes pour l'indépendance du Maghreb. Dans les trois départements de l'Algérie, que régit une société profondément inégalitaire entre Européens et Algériens musulmans, l'insurrection du 1^{er} novembre 1954 dite « Toussaint rouge », menée par le Front de libération nationale (FLN), marque, après un siècle d'occupation française, le début de la guerre d'indépendance algérienne et la fin programmée de l'Algérie coloniale.

L'Algérie est formée en 1954 de trois départements français³ (Alger, Oran et Constantine) rattachés à la métropole, elle dispose d'une assemblée⁴. Ces territoires sont administrés par des préfets sous la coupe d'un gouverneur général⁵. Conformément à son nouveau statut du 20 septembre 1947, l'Algérie acquiert la personnalité financière et une organisation particulière. Mais ce statut n'offre pas de grandes possibilités d'évolution et vise à sauvegarder l'essentiel des intérêts européens bien que cette population soit neuf fois moins nombreuse que les Algériens musulmans ; il est donc rejeté par l'assemblée algérienne. Cet immobilisme gouvernemental, battant en brèche la thèse assimilationniste française, ne peut plus être entendu par les nationalistes algériens les plus modérés alors même que la population musulmane ne cesse de se paupériser depuis les années trente⁶.

Aux attentats du 1^{er} novembre 1954 fomentés par le FLN dans les régions allant du Constantinois à l'Oranie, le gouvernement de Pierre Mendès-France répond à la fois par un renforcement du maintien de l'ordre (envois de CRS) puisque « l'Algérie, c'est la France »⁷, et par la défense du territoire national par les militaires⁸ (envois de parachutistes).

Le programme de réformes⁹ pour l'Algérie qu'il élabore restera sans suite car son gouvernement est renversé début février 1955.

DES FORCES DE POLICE EMPLOYÉES DANS LE MAINTIEN DE L'ORDRE EN ALGÉRIE

Les premiers Lot-et-Garonnais¹⁰ à franchir la Méditerranée sont, avant les rappelés et appelés, des policiers. Confronté à l'insurrection du FLN, le ministre de l'Intérieur, François Mitterrand, met à la disposition du gouvernement général d'Algérie plusieurs compagnies de CRS, dont la CRS 182 stationnée à Agen¹¹. Le 1^{er} novembre 1954, elle s'embarque pour Alger puis gagne Orléansville les jours suivants. La compagnie de 166 hommes est employée à rechercher des renseignements et des saboteurs pour sécuriser les populations de l'Ouarsenis et du Haut-Dahra et assurer la garde des bâtiments officiels. Ce premier déplacement sans incident de 93 jours se clôt par un redéploiement à Alger afin de surveiller le port.

³ — Le découpage évolue à plusieurs reprises au gré de la réorganisation territoriale de l'Algérie : naissance en 1955 du département de Bône issu de la division du département de Constantine, création par décret n° 56-641 du 28 juin 1956 de huit nouveaux départements (Batna, Médéa, Mostaganem, Orléansville, Tiaret, Tizi-Ouzou, Tlemcen, Sétif) et enfin de trois autres départements (Aumale, Bougie, Saïda) par décret n° 58-271 du 17 mars 1958. Les « territoires militaires du Sud » du Sahara sont départementalisés le 7 août 1957 pour former les départements des Oasis et de la Saoura, rattachés à l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), et soumis à l'autorité d'un ministre du Sahara et non du ministre de l'Algérie. En 1959, les départements d'Aumale et de Bougie sont supprimés, ramenant jusqu'en 1962 leur nombre à 15.

⁴ — L'assemblée financière introduite par le statut de 1947 est dissoute en 1956.

⁵ — Il avait les mêmes attributions en Algérie que le Ministre de l'Intérieur en métropole (JO, décret du 26 février 1898).

⁶ — Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991, p. 128.

⁷ — Déclaration de François Mitterrand le 7 novembre 1954 reprise et complétée le 12 novembre 1954 par Pierre Mendès-France à l'Assemblée nationale : « *L'Algérie, c'est la France, et non un pays étranger que nous protégeons* ».

⁸ — Cette confusion entre pouvoir militaire et maintien de l'ordre, remonte selon, Jean-Pierre Peyroulou, à la conquête : « *Elle était à l'origine même de la police créée en Algérie par le ministère de la Guerre* ». Voir son article « Rétablir et maintenir l'ordre colonial » dans *La guerre d'Algérie* de Mohammed Harbi et Benjamin Stora, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010. p.139.

⁹ — Il s'agissait de créer une école d'administration à Alger, de réduire l'écart des salaires entre Algériens et Européens et de mener de grands travaux d'équipements de certaines zones miséreuses.

¹⁰ — Sous réserve que des Lot-et-Garonnais ne figurent pas dans les six bataillons de la 25^e division aéroportée envoyée en Algérie en novembre 1954.

Lors de la grande offensive du 20 août 1955 de l'ALN dans le Nord-Constantinois¹², la CRS 182, stationnée dans les localités de Guelma, Heliopolis et Petit (appartenant au département de Bône nouvellement créé), doit affronter à plusieurs reprises les forces du FLN¹³. Le 21 août, elle prend part aux opérations militaires à Guelma aux côtés des zouaves et des tirailleurs sénégalais¹⁴ pour repousser de fortes unités du FLN - évaluées à 500 hommes¹⁵. Une centaine de rebelles sont tués.

Après cette vaste insurrection, à laquelle l'armée française répond par une terrible répression, le mythe des « opérations de maintien de l'ordre » s'écroule et la vraie guerre commence. Pour cela, le gouvernement fait appel, à partir du 24 août 1955, à 60 000 jeunes soldats du contingent, récemment libérés, et maintient sous les drapeaux 180 000 libérables.

DES « ÉVÉNEMENTS PLUS GRAVES QUE PRÉVUS » QUI SE SOLDENT PAR L'INTERVENTION DES MILITAIRES, DONT DES JEUNES LOT-ET-GARONNAIS

— Voir ill. 1 à 5 en fin de chapitre

L'appel aux militaires se fait en deux temps : à partir de la fin août 1955, où nombre de soldats sont rappelés¹⁶, puis à compter de Pâques 1956, lorsque le contingent est envoyé massivement en Algérie pour un service militaire porté successivement à vingt-sept puis trente mois. Sur les presque deux millions d'engagés, appelés et rappelés confondus ayant traversé la Méditerranée, plusieurs milliers¹⁷ viendront de Lot-et-Garonne. Ces jeunes soldats, nés essentiellement entre 1932 et 1943, paieront aux côtés des engagés un lourd tribut jusqu'à la fin de la guerre : 142 morts identifiés¹⁸, tués au combat contre le FLN ou par accident, sans compter les blessés. Leurs obsèques, dont le rituel est très contrôlé par le préfet¹⁹, rassemblent officiels, responsables politiques et parfois syndicaux. Elles attirent toujours une population massive qui, jusqu'en 1957, semble encore accepter les sacrifices consentis pour le maintien de la présence française en Afrique du Nord²⁰, mais qui est de plus en plus fréquemment confrontée aux réalités du conflit. Dans ces tristes circonstances, il n'est pas rare que des partis et syndicats fassent signer un manifeste en faveur de la paix en Algérie²¹.

¹¹ — Ses lieux successifs d'affectation et ses missions nous sont connus grâce aux journaux de marche conservés par la CRS 24 de Bon-Encontre, qui a fait suite en 1964 à la CRS 182 d'Agen. En 1962, la CRS 182 fait partie du groupement opérationnel des CRS d'Alger (GOA) aux côtés de huit autres compagnies (d'après l'organigramme conservé dans les dossiers d'opérations de la CRS).

¹² — Zone correspondant au quadrilatère Collo-Philippeville-Constantine-Guelma.

¹³ — Lors des quatre autres missions en Algérie la compagnie doit à nouveau faire face au FLN, puis en 1961 et 1962 à l'OAS.

¹⁴ — D'après la synthèse d'activité de la CRS 182 lors des événements d'Algérie du 2 novembre 1954 au 14 avril 1962 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2402 W 12, cote provisoire).

¹⁵ — *Idem*.

¹⁶ — Il semble qu'en Lot-et-Garonne il n'y ait pas eu fin 1955 et début 1956 de manifestations contre leur départ.

¹⁷ — Une source permet d'approcher le nombre d'anciens combattants d'Algérie originaires du département : la carte du combattant est attribuée à ceux qui ont pris part aux opérations effectuées en Afrique du Nord, pendant une période minimale de 3 mois, entre le 1^{er} janvier 1952 et le 2 juillet 1962. Au 1^{er} janvier 2010, 10 358 combattants Lot-et-Garonnais ayant servi en AFN (Algérie-Tunisie-Maroc) avaient obtenu la carte de combattant (d'après la Direction départementale de Lot-et-Garonne de l'ONACVIG).

¹⁸ — Il n'existe pas d'état officiel pour les arrondissements d'Agen, Nérac et Villeneuve-sur-Lot contrairement à celui de Marmande (trente-deux jeunes tués en Algérie entre le 22 janvier 1956 et le 28 juillet 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, sous-préfecture de Marmande non classée). Les années 1957 à 1959 sont les plus meurtrières avec 82 soldats tués. Voir en annexe l'état des Lot-et-Garonnais morts en Algérie établi essentiellement à partir des dossiers d'avis de décès, de restitution des corps aux familles et d'organisation des obsèques.

¹⁹ — Voir « Les obsèques des soldats morts en Algérie » de Danielle Chevallier dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.70-81.

DES ÉCHANGES PERMANENTS ENTRE LA FRANCE ET L'ALGÉRIE

Le début de l'insurrection le 1^{er} novembre 1954, puis celle du 20 août 1955 dans le Constantinois provoquent les premiers retours de familles d'Européens d'Algérie, parmi celles qui quittent les protectorats français de Tunisie et du Maroc. Entre 1954 et le début de 1961, environ 300 familles européennes d'Algérie se sont installées dans le département.

En dépit du conflit qui gagne du terrain, nombre de Lot-et-Garonnais voyagent pour des raisons professionnelles, personnelles et familiales entre le département et l'Algérie : prise de fonction dans l'administration – nombreux sont les enseignants –, affaires, réintégration du domicile, suivi de l'employeur par le personnel de maison, accompagnement de l'époux, visite familiale, obsèques, et dans quelques cas retour définitif en Algérie²². À l'inverse, entre 1955 et 1963, plusieurs dizaines d'Algériens, a priori des hommes célibataires, vivant dans le département, demandent à être rapatriés en Algérie au moyen d'un bon de transport délivré par la préfecture. Il en est de même des détenus ayant purgé leur peine à la maison centrale d'Eysses, qui, sans ressources, demandent le rapatriement gratuit.

Dans l'autre sens, plusieurs dizaines de garçons des régions d'Oran en 1956 et de Constantine en 1957, sont accueillis dans les régions d'Agen, Clairac, Tonneins et Villeneuve-sur-Lot durant les étés 1956-1957²³.

Mais une surveillance policière entoure chaque jour un peu plus l'activité de la communauté algérienne croissante ou de sympathisants qui servent de base arrière au FLN et au Mouvement national algérien²⁴ (MNA). Ces mouvements financent leurs activités (propagande, action diplomatique, aide aux familles des militants détenus ou tués) et leurs besoins en armes en prélevant une cotisation annuelle de 30 francs par personne dans la communauté installée en France. Au-delà de ces collectes de fonds avérées, l'activité du FLN en Lot-et-Garonne semble avoir été plutôt calme.

La lutte fratricide entre les deux mouvements nationalistes – FLN et MNA – semble avoir épargné le département. Si cet affrontement de grande ampleur dans les principales villes de métropole fit environ 4 000 morts – d'après le journal *Le Monde* daté du 20 mars 1962, les rapports des Renseignements généraux et du Service régional et départemental de coordination des informations nord-africaines (SCINA)²⁵ sont muets sur la question. Seule une note secrète du Ministère de l'Intérieur du 29 octobre 1956 en fait état pour l'ensemble du territoire. L'accès dans les années à venir aux procès-verbaux de police, encore conservés par les commissariats, mettra peut-être à jour des rixes et des assassinats insoupçonnés.

²⁰ — Rapport du sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot au préfet, 28 septembre 1957 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 6).

²¹ — Notamment au cours des obsèques du soldat Fillonneau à Castejaloux le 11 avril 1957 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21).

²² — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 20.

²³ — Note de la DDRG (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 113 et 2312 W 791, cote provisoire).

²⁴ — Voir le lexique à la fin de l'ouvrage.

²⁵ — Créé par la circulaire n°326 du 21 septembre 1955 du Ministère de l'Intérieur.

La communauté algérienne locale, forte d'une centaine d'individus en 1956, est formée d'hommes âgés entre vingt et quarante ans, venus travailler en Lot-et-Garonne faute d'emploi en Algérie. Ces derniers remplacent paradoxalement, comme le souligne Benjamin Stora²⁶, les jeunes hommes du contingent français envoyés en Algérie pour leur faire la guerre. Ils sont majoritairement employés à la société de construction immobilière, foncière et routière au Passage-d'Agen, aux usines Granges et établissements Perez à Agen, ainsi qu'à la société minière et métallurgique du Périgord à Fumel.

Avec le déclenchement de la guerre d'indépendance, et bien que les Français musulmans bénéficient d'une liberté de circuler entre les deux rives de la Méditerranée, les services de police et de gendarmerie cherchent à limiter leur mobilité par « l'organisation de leur moindre visibilité dans l'espace public »²⁷. Tous les Algériens domiciliés en Lot-et-Garonne sont suspects et font l'objet d'une surveillance permanente portant sur leur famille, l'entreprise les employant et les peines judiciaires dont ils sont susceptibles d'être frappés. En octobre 1958, la gendarmerie s'intéresse aux trente-deux « Français de souche nord-africaine (FSNA)²⁸ », conscrits de l'armée française, présents quatre mois par roulement au 48^e centre d'instruction des transmissions d'Agen²⁹. Le fichage de ces derniers fait suite à la décision d'incorporer dans les centres d'instruction de métropole des Français musulmans appelés en Algérie sous les drapeaux.

Les forces de l'ordre s'intéressent également aux moyens de liaison et de transport utilisés par le FLN en France pour couper ses arrières. C'est ainsi qu'une surveillance étroite s'exerce sur les véhicules automobiles appartenant ou utilisés par les musulmans résidant en France, mais aussi sur les individus exerçant la profession de chauffeur de taxi et même sur ceux qui ont obtenu un permis de conduire en France³⁰. L'enregistrement des Algériens étant prioritaire, ce type d'informations alimente le fichier des individus dangereux ou à surveiller dit fichier « Z »³¹, créé en 1957, qui concerne tout spécialement les agents nationalistes, et le « fichier central des Nord-Africains » instauré en 1958. Au 15 juillet 1959, il n'y a, sur le fichier national Z, aucun ressortissant résidant en Lot-et-Garonne.

Les événements d'Algérie conduisent les autorités à incarcérer les détenus nord-africains, dits encore Français musulmans d'Algérie (FMA), dans les prisons métropolitaines³². C'est ainsi que 406 d'entre eux arrivent à la maison centrale d'Eysses en 4 contingents entre mai et juillet 1957 à côté de 36 condamnés des cours de justice et d'une trentaine de condamnés à des peines correctionnelles. Ces FMA sont, à l'exception de quelques condamnés aux travaux forcés, des relégués, à savoir des délinquants récidivistes purgeant une peine de prison depuis la transformation de la

²⁶ — Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991.

²⁷ — Voir « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962) » d'Emmanuel Blanchard dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.318-331.

²⁸ — Ils sont 150 en mai 1959.

²⁹ — À partir de 1959, ces jeunes hommes sont soustraits de l'influence des militants de France du FLN en faisant leurs classes en Algérie. Voir « Un appelé du contingent : Bachir Hadjadj » d'Hélène Bracco dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.255-264.

³⁰ — Note du directeur des Renseignements généraux aux chefs des services extérieurs des renseignements généraux en date du 25 janvier 1961 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 112).

³¹ — Ce fichier était tenu dans chaque département par les RG ; en Lot-et-Garonne il ne nous est pas parvenu sous réserve qu'il ait existé. Cf. « Identifier les nationalistes algériens : les fiches Z » d'Hélène Chaubin et Laurent Chevrel dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.332-339. Voir aussi « Le fichage des émigrés d'Algérie (1925-1962) » d'Emmanuel Blanchard dans *Fichés ? Photographies et identification 1850-1960*, dirigé par Jean-Marc Berlière et Pierre Fournié, Paris, Perrin, 2011, p.235-241.

³² — Emmanuel Blanchard, s'appuyant sur les chiffres des réunions des conseillers techniques aux affaires musulmanes, avance que plus de 10 000 Algériens ont en moyenne été détenus dans les prisons métropolitaines tout au long de la guerre d'Algérie. Voir « Contrôler, enfermer, éloigner. La répression policière et administrative des Algériens de métropole (1946-1962) » d'Emmanuel Blanchard dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.318-331.

peine de relégation en 1942. Leurs conditions de détention aggravées par la mauvaise qualité de la « soupe », l'éloignement de leurs parents et l'absence de visite font naître chez eux un sentiment d'injustice. Ne pouvant bénéficier de régime de relégation³³, meilleur que celui des travaux forcés auquel ils sont astreints, ils s'expriment à quelques occasions. Les 8 et 9 décembre 1958, 200 d'entre eux observent un arrêt de travail dans les ateliers de la maison centrale pour protester contre leur maintien en détention ; depuis plusieurs années ils sont en droit de bénéficier d'une libération conditionnelle. En outre, ils sont privés d'une libération conditionnelle en semi-liberté dans les fermes voisines, ce régime étant seul réservé aux métropolitains³⁴. Leur dernière manifestation a lieu le 19 janvier 1962, dans la cour de la maison centrale d'Eysses, 41 détenus algériens observent une minute de silence avant d'entonner l'hymne national du FLN ; les meneurs entament ensuite une grève de la faim. Au final, 9 FMA seront placés en liberté conditionnelle en mai 1962 tandis que, en vertu des accords d'Évian, 350 autres seront transférés en Algérie entre les 20 et 25 juin 1962 dans le cadre d'une permutation avec les détenus européens.

Avant les accords d'Évian, la population nord-africaine en Lot-et-Garonne apparaît cachée, à la fois dans les usines et dans les établissements pénitentiaires où la détention de ses membres est prolongée illégalement alors que la plupart sont des condamnés de droit commun relégués et que les condamnés politiques du FLN sont minoritaires³⁵ et incarcérés dans des quartiers séparés. Les autorités françaises craignent-elles la remise en liberté de ces relégués au mépris des peines qu'ils ont accomplies et alors que les détenus politiques sont incarcérés, surveillé ou internés ? S'agit-il de couper les bases arrières du FLN en les privant de contributeurs potentiels ? Mais six mois plus tard, les autorités n'adopteront-elles pas la même position en « remisant » les familles de harkis dans un camp ?

Après la nuit du 25 août 1958 où le FLN porte la guerre sur le territoire métropolitain par des attentats spectaculaires (attaques de commissariats en région parisienne, sabotage de voies ferrées...), la répression³⁶ et le contrôle des Algériens sont encore plus sévères. Outre les couvre-feux imposés successivement les 1^{er} septembre 1958³⁷ et 5 octobre 1961³⁸ aux Français musulmans d'Algérie, les autorités prennent des mesures d'assignation à résidence ou d'internement administratif (ordonnance du 7 octobre 1958) à l'encontre des « personnes dangereuses pour la sécurité publique en raison de l'aide matérielle directe ou indirecte qu'elles apportent aux rebelles des départements algériens ». Les individus faisant l'objet d'un arrêté ministériel sont transférés dans un des quatre centres de séjour métropolitains pour séparatistes (Larzac³⁹ dans l'Aveyron, Thol dans l'Ain, Saint-Maurice-l'Ardoise⁴⁰ dans le Gard et Mourmelon-Vadenay dans la

³³ — La loi de 1885 vise à éliminer du territoire français les grands criminels, les petits délinquants d'habitude et les vagabonds en les reléguant dans une colonie lointaine. La relégation est une peine complémentaire obligatoire. La loi du 27 mai 1885 a pour objectif d'éliminer du territoire français les délinquants d'habitude, en instituant une peine perpétuelle et complémentaire, applicable en matière correctionnelle comme au criminel, à tous les individus qui dans un intervalle de dix ans auront encouru de nouvelles condamnations dont le nombre varie selon la peine prononcée et la nature de l'infraction. Le décret du 27 novembre 1885 distingue deux catégories de relégués : les relégués individuels, ayant des moyens d'existence ou justifiant d'une bonne conduite qui sont relativement « libres » sous réserve de se soumettre à des mesures d'ordre ; les relégués collectifs, envoyés en Guyane principalement qui sont astreints au travail et à un régime identique à celui des forçats, avec possibilité d'avoir des concessions de terrains. La peine de la relégation, en principe perpétuelle, peut être l'objet de réductions ou de remises, sous forme de grâces, d'amnisties, de libération conditionnelle et de réhabilitation spéciale. Après la suppression de la transportation, la loi du 6 juillet 1942 transforme la relégation en une mesure d'emprisonnement avec des possibilités de libération conditionnelle. La relégation est supprimée par la loi du 17 juillet 1970 (d'après Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958)*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 77 et 208).

³⁴ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2312 W 791, cote provisoire.

³⁵ — Il est difficile de savoir si dans le cadre de la « paix des braves », des détenus FLN ont été libérés fin 1958 des prisons Lot-et-Garonnaises.

³⁶ — Voir l'article de Linda Amiri « La répression policière en France vue par les archives » dans *La guerre d'Algérie* de Mohammed Harbi et Benjamin Stora, éditions Pluriel, 2010, p. 581-602.

³⁷ — Pour les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et du Rhône.

³⁸ — Ne concerne que la région parisienne.

³⁹ — La CRS 182 en assure la sécurité du 27 décembre 1959 au 9 février 1960 (d'après *les journaux de marche* conservés par la CRS 24 de Bon-Encontre).

Marne), mais également dans les prisons. C'est ainsi qu'entre 1960 et 1962, dix à trente militants du MNA⁴¹ et des Français de souche nord-africaine (FSNA) sont détenus dans un quartier spécial de la maison d'arrêt d'Agen et de la maison centrale d'Eysses aux côtés d'une centaine de coreligionnaires de droit commun (transférés d'Algérie où ils ont été condamnés pour infractions de droit commun à des peines de travaux forcés à perpétuité ou à la relégation⁴²). Si les premiers d'entre eux bénéficient de mesures de grâce dans le cadre des accords d'Évian, les autres finiront de purger leur peine en Algérie.

UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS INEXTRICABLE EN ALGÉRIE QUE COMMENCE À RESENTIR L'OPINION PUBLIQUE

Le gouvernement de Guy Mollet, issu du Front républicain, formé de socialistes et de radicaux victorieux aux élections législatives du 2 janvier 1956, abandonne après la « journée des tomates »⁴³ du 6 février 1956 toute recherche de paix en Algérie pour répondre par une guerre totale aux revendications des ultras Européens d'Algérie et de l'armée. Ainsi, le 12 mars 1956, les « pouvoirs spéciaux » autorisent le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et à prendre toutes les mesures afin de rétablir l'ordre, la protection des personnes et des biens et sauvegarder le territoire. Cette politique va entraîner une forte augmentation des effectifs militaires doublée d'une nouvelle stratégie militaire qui doit à présent affronter le FLN au cœur d'Alger. Mais en métropole, ces pouvoirs spéciaux s'accompagnent de restrictions de la liberté de la presse et d'une surveillance pouvant déboucher sur l'assignation à résidence ou l'internement dans des centres de séjour surveillé prévus à cet effet pour les activistes algériens. Dans cette situation exceptionnelle, des partis politiques et syndicats prônant la paix en Algérie, et d'autres mouvements prennent le relais en avril 1956 tels les forces pacifiques du Lot-et-Garonne, le mouvement de la paix ou encore le groupe des femmes françaises⁴⁴. Depuis mars 1956 le PCF mène une campagne en Lot-et-Garonne pour la paix en Algérie, au travers de meetings et de collecte de signatures, qui touche essentiellement les sympathisants et les familles de rappelés⁴⁵.

Dans un contexte international où la France est attaquée sur la question algérienne, la crise se fait jour à partir de septembre 1957 sur une incompréhension entre les politiques et les militaires, la métropole et les Européens d'Algérie, et à l'intérieur même de la gauche, où le parti communiste prend le contre-pied du gouvernement avec une position clairement en faveur de l'indépendance algérienne.

⁴⁰ — La CRS 182 y fut envoyée à trois reprises : du 5 au 14 février 1962 ; du 12 au 28 mars 1962 ; du 13 mai au 13 juillet 1962 (d'après les journaux de marche conservés par la CRS 24 de Bon-Encontre).

⁴¹ — Les archives n'ont rien livré sur le régime spécial, dit « régime A » (possibilité de s'abonner à trois quotidiens, de recevoir des colis de la Croix-Rouge, de suivre des cours...) dont les politiques étaient susceptibles de bénéficier. Voir « La répression judiciaire : prétoires et prisons d'Ille-et-Vilaine » de Catherine Le Guen dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p. 340-355.

⁴² — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 112.

⁴³ — Après la chute du gouvernement Mendès-France, Jacques Soustelle, remplacé par le général Catroux, quitte l'Algérie le 2 février 1956 sous les acclamations des Européens d'Algérie. Mais les « ultras » de l'Algérie française ne le pardonnent pas à Guy Mollet qui est conspué et reçoit des projectiles, dont des tomates, lors de la manifestation du 6 février 1956.

⁴⁴ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23-24.

⁴⁵ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 7.

Comme en 1956 après la « journée des tomates », le département, à l'instar du pays, est animé par des grèves, débrayages et manifestations pour le retour de la paix en Algérie, notamment sous l'impulsion du PCF.

— Voir ill. 6 en fin de chapitre

Alors qu'un gouvernement n'est toujours pas nommé depuis la démission le 30 septembre 1957 de Bourgès-Maunoury à la suite de la défiance de l'Assemblée nationale sur son projet de loi-cadre⁴⁶ pour l'Algérie, l'inquiétude gagne la population qui observait jusque là une certaine apathie vis-à-vis des événements d'Algérie⁴⁷. Elle prend la forme de débrayages, pétitions, réunions publiques et d'une grève totale d'EDF-GDF le 16 octobre en Lot-et-Garonne. Déclarée interdite par les autorités, cette journée « pour l'Algérie », qui devait être un point d'orgue, est empêchée sur la voie publique et dans ses principales réunions en dépit des tentatives d'Hubert Ruffe devant les usines Granges – Gérard Duprat se contentant de quelques mots à la bourse du travail de Casteljaloux.

— Voir ill. 7 en fin de chapitre

FACE À LA CRISE DU RÉGIME PARLEMENTAIRE : VERS UN CONSENSUS POUR RECOURIR À UN HOMME PROVIDENTIEL, LE GÉNÉRAL DE GAULLE

Incapable d'introduire toute amélioration du statut des Algériens – la première loi-cadre étant rejetée par l'Assemblée nationale, et la seconde mouture édulcorée de février 1958 interdite aux Algériens par le FLN – le gouvernement doit faire face à un affaiblissement intérieur (paralysie s'installant dans l'administration, climat d'impuissance gagnant le sommet de l'État confronté à l'épineux problème algérien, hostilité des militaires) et extérieur (chute du franc liée à la perte de crédit de la France dans le monde, déficit du commerce extérieur, isolation internationale). L'impossible décolonisation du fait de la farouche opposition des Français d'Algérie et de la volonté de revanche des cadres militaires, et l'ingouvernabilité du régime entraînent la mort imminente de la IV^e République.

Le 13 mai 1958, des activistes d'Algérie prennent le siège du gouvernement général à Alger pour constituer, avec le concours de l'armée, un comité de salut public « seul capable de conserver l'Algérie partie intégrante de la « métropole » et qui, avec d'autres, a pour but de faciliter l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. La situation demeure inextricable du fait du blocus d'Alger et de l'état d'urgence instauré le 17 mai qui s'accompagne d'une censure « préventive » de la presse, appliquée également en Lot-et-Garonne et qui ne sera levée que le 2 juin après l'investiture du gouvernement de Gaulle. Craignant une guerre civile ou une dictature, le gouvernement

⁴⁶ — Élaboré par le socialiste Robert Lacoste, elle prévoyait un collège unique en Algérie pour mettre fin aux deux collèges, dans lequel une voix d'Européen valait sept voix d'Algériens.

⁴⁷ — Rapport du sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot au préfet, 28 septembre 1957 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 6).

Pflimlin fait appel aux CRS : entre le 16 mai et le 6 juin 1958 la CRS 182, de retour d'Algérie, est placée à Paris en réserve de la préfecture de police⁴⁸.

La métropole ne répond pas à ce « coup d'Alger » qu'elle condamne massivement et se mobilise en faveur de la République contre les factieux. En témoignent les trois comités départementaux⁴⁹, appuyés sur douze comités cantonaux, qui voient le jour en Lot-et-Garonne, entre la fin mai et la fin août 1958, pour répondre à l'appel du gouvernement. Ils peuvent compter sur les comités de vigilance publique formés par les nombreux conseils municipaux, corporations, syndicats et groupes de citoyens qui se sont déclarés pour la sauvegarde de la République.

— Voir ill. 8 à 11 en fin de chapitre

À ces derniers comités s'ajoutent un comité de salut public villeneuvois, créé le 19 juin 1958 autour d'anciens militants du RPF⁵⁰, de personnes rentrées récemment d'Algérie, de membres des associations de FFL⁵¹, CVR⁵² et « Rhin et Danube » (qui doit préfigurer le futur comité de salut public d'Agen plus proche de celui d'Alger) ainsi qu'un comité départemental de coordination pour le soutien à l'action du général de Gaulle, apparu le 14 août 1958 sous la présidence de Gabriel Lapeyrusse⁵³, futur député de l'UNR.

Dans cette période de battement où la solution politique se fait toujours attendre en raison de désaccords, où plane la peur du débarquement des parachutistes en métropole pour imposer un comité de salut public, où le pays est agité le 28 mai par une manifestation monstre de la gauche à Paris pour « défendre la République »⁵⁴, le président Coty n'a d'autre solution que de faire appel à de Gaulle le 29 mai 1958. Investi le 1^{er} juin 1958 par l'Assemblée nationale, celui-ci fait voter le 3 juin la loi constitutionnelle autorisant le gouvernement à réviser la constitution. La constitution de la V^e République est approuvée par référendum le 28 septembre et proclamée⁵⁵ dans la foulée le 4 octobre 1958, alors que le FLN a constitué entre-temps un Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

Après cinq années de guerre, la métropole s'est finalement dotée d'une constitution et d'un chef qui ne peuvent plus être un frein au règlement du problème algérien.

⁴⁸ — D'après les journaux de marche de la CRS 182 d'Agen conservés par la CRS 24 de Bon-Encontre.

⁴⁹ — Le comité départemental d'action et de défense républicaine (Parti radical, Parti républicain radical-socialiste, SFIO, MRP, FO, CFTC), le comité de défense de la République (PC, CGT, Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes) et le comité universitaire de défense républicaine.

⁵⁰ — Rassemblement du peuple français, créé par le général de Gaulle en avril 1947.

⁵¹ — Forces françaises libres.

⁵² — Combattants volontaires de la Résistance.

⁵³ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23.

⁵⁴ — Suivie faiblement en Lot-et-Garonne sauf dans l'Éducation nationale.

⁵⁵ — En Lot-et-Garonne, les résultats du référendum sont légèrement inférieurs aux résultats nationaux, 74,21 % contre 79 %.



Illustration 1. Chapelle ardente dressée dans la ferme « Odé » dans les environs de Thiers le 22 septembre 1956. Collection particulière.

Les dix-sept soldats français du 2^e bataillon du 6^e RI sont tués le 21 septembre 1956 à Drâ Barrouta dans les environs de Thiers (Kadiria), au sud de Palestro (Grande Kabylie, département de Tizi-Ouzou). Les corps mutilés ont été extraits d'une fosse par leurs camarades pour être transportés à la ferme « Odé », abandonnée par les pieds-noirs. Les dépouilles ont été successivement placées dans des cercueils en zinc puis en bois dans une chapelle ardente improvisée, avant d'être rapatriées vers la métropole. Un Lot-et-Garonnais, Ernest Pandini, rappelé en Algérie du 11 juin au 30 novembre 1956, a participé à l'exhumation et au transport des corps le lendemain même du drame.



Illustration 2. Chargement d'un cercueil dans le camion à la ferme « Odé » dans les environs de Thiers le 22 septembre 1956. Collection particulière.



Illustration 3. Poste de guet de l'armée française sur une citerne d'eau de la ferme « Odé », [11 juin-30 novembre 1956]. Collection particulière.



Illustration 4. Groupe de militaires du 6^e RCA parmi lesquels figure un Lot-et-Garonnais, [juillet 1958-avril 1960]. Collection particulière.

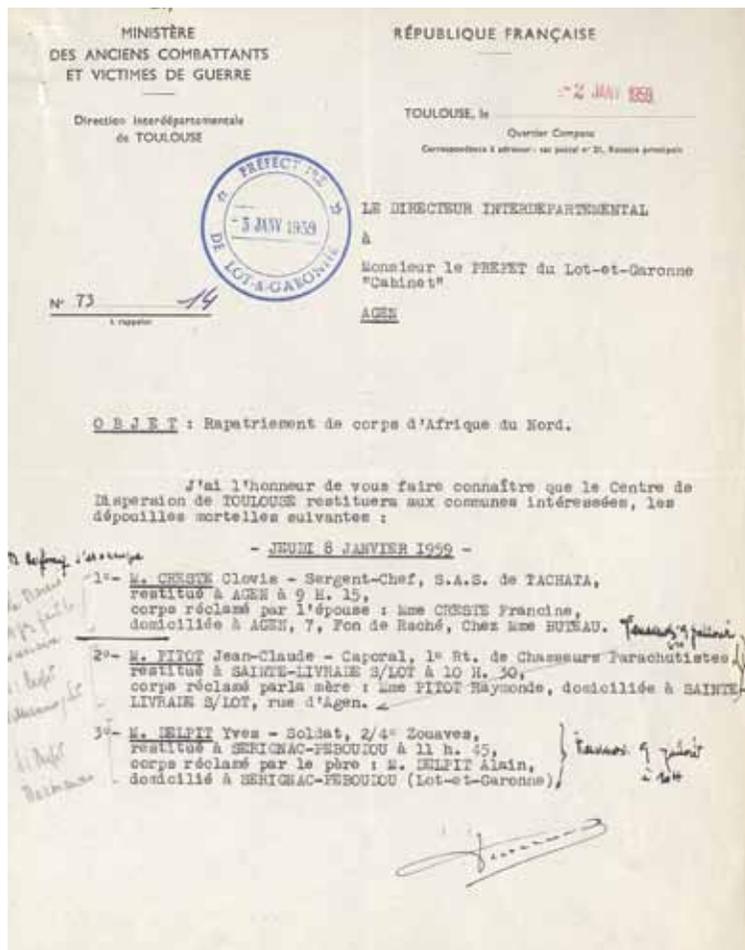


Illustration 5. Lettre du directeur interdépartemental de l'office national des Anciens Combattants (ONAC) au préfet concernant la récupération de corps de soldats lot-et-garonnais morts en Algérie, 2 janvier 1959. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 21.

Le député communiste et ancien premier secrétaire du parti communiste lot-et-garonnais, Gérard Duprat, brave l'interdiction de se réunir en raison de l'état d'urgence. La motivation est bien au rendez-vous comme en témoigne l'annotation manuscrite : « Bien que la réunion soit interdite C'est illégal. On le fera quand même ».

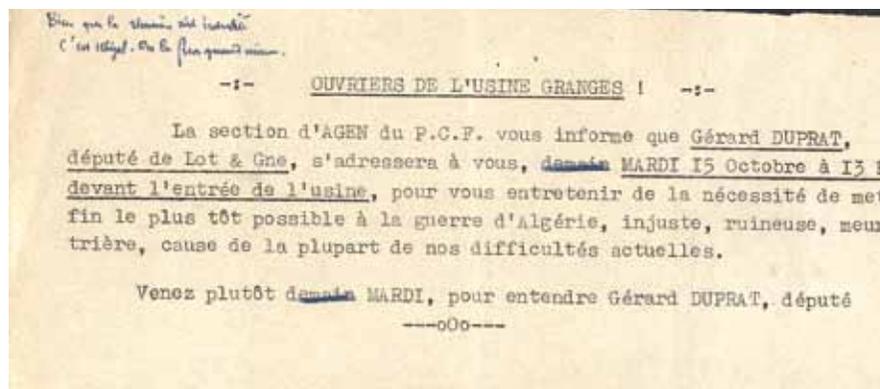


Illustration 6. Tract de la section d'Agen du PCF aux ouvriers de l'usine Granges, octobre 1957. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

LE CHOIX

<h2 style="text-align: center; color: red;">L'ALGERIE COLONISEE</h2> <p>importe moins de 3% de la production française.</p> <p>MOTIF :</p> <p>Aux côtés du luxe d'une poignée de gros profiteurs de la colonisation, l'extrême misère de l'immense majorité de la population.</p>	<h2 style="text-align: center; color: red;">L'ALGERIE INDEPENDANTE</h2> <p>pour édifier son économie <u>construirait</u> des barrages des routes des usines des logements des écoles des hôpitaux</p> <p style="text-align: center;"><u>Avec l'aide des ingénieurs, techniciens et ouvriers français.</u></p>
--	---

L'INTERET DE LA FRANCE

- Arrêter l'effusion de sang.
- Reconnaître le droit à l'indépendance et négocier.

Le Parti Communiste Français

Illustration 7. Affiche du PCF sur « le choix : l'Algérie colonisée ou l'Algérie indépendante, 17 décembre 1957. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.



Illustration 8. Motion du conseil municipal de Laroque-Timbaud, 26 mai 1958. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23.

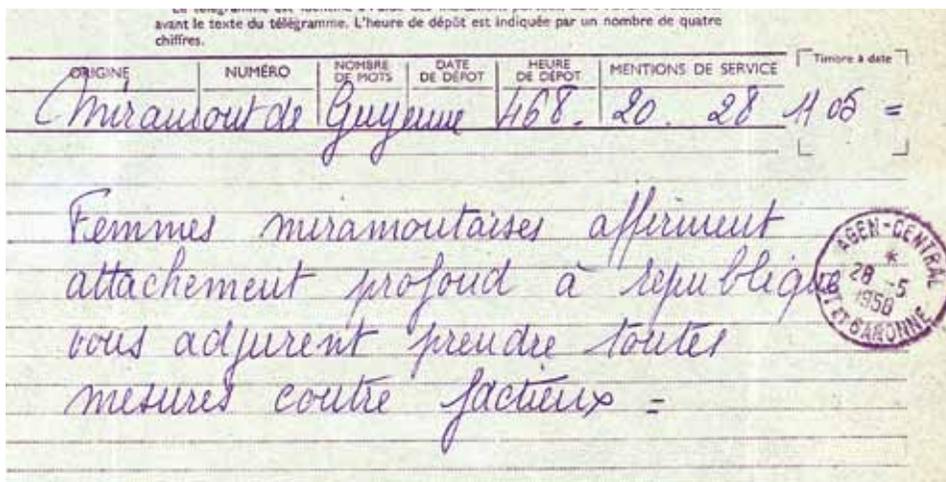
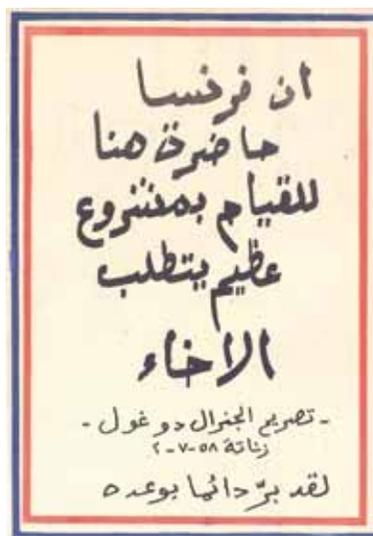


Illustration 9. Télégramme des femmes miramontaises à M. le préfet de Lot-et-Garonne, 28 mai 1958. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23.



Illustrations 10 et 11. Tract bilingue recto-verso de propagande officielle du régime pour la paix, août 1958. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 18.

La campagne officielle de soutien à de Gaulle bat son plein à un mois du référendum sur la nouvelle constitution et s'adresse à la fois aux Français de métropole mais aussi aux Européens et musulmans (dont les femmes) d'Algérie appelés aux urnes.

2. La France se résigne, l'Algérie est en route vers l'autodétermination

(16 septembre 1959 - 18 mars 1962)



Ménageant les Européens d'Algérie et l'armée, tout en faisant quelques signes de bonne volonté vers le FLN⁵⁶, de Gaulle envisage progressivement l'autodétermination des Algériens comme seule solution politique, une fois la paix revenue.

Au-delà des déclarations chocs « Je vous ai compris » et « Vive l'Algérie française » qui ponctuent ses voyages en Algérie et lui évitent tout engagement, le général n'a pas d'autre choix possible que d'associer les Algériens à la destinée de leur pays.

LE MOT EST LÂCHÉ ! (16 SEPTEMBRE 1959 - 4 NOVEMBRE 1960)

Cinq ans après le début de la guerre d'Algérie, s'opère un véritable tournant dans la vie politique française : le chef de l'État propose l'autodétermination dans son discours télévisé du 16 septembre 1959 : le sort de l'Algérie, entre association à la France ou sécession, est laissé à la population musulmane, majoritaire à 90 %.

Pour l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, l'analyse de son sous-préfet est précieuse pour comprendre l'opinion publique locale. Cette déclaration était très attendue par l'opinion publique locale qui, s'interrogeant sur les moyens, était désireuse que la « guerre d'Algérie »⁵⁷ prenne rapidement fin. En ce sens, elle perçoit cette déclaration comme un tournant dans la politique algérienne du gouvernement⁵⁸. Avant le 16 septembre, l'opinion publique était relativement désorientée car la politique de pacification poursuivie n'ouvrait pas de perspective de règlement du conflit algérien. Après la déclaration du 16 septembre, les solutions politiques offertes par l'autodétermination apparaissent clairement. C'est pourquoi la politique gouvernementale recueille l'adhésion d'une large fraction de la population, assortie toutefois de réserves concernant le coût financier du plan de Constantine⁵⁹ du fait d'une forte augmentation du coût de la vie et des répercussions sur la fiscalité et les investissements réalisés en métropole.

Regrettant que l'autodétermination soit trop longue à mettre en œuvre, les Lot-et-Garonnais saluent néanmoins cette seule solution à caractère démocratique. Le pouvoir s'en sert comme un outil de propagande en diffusant cette déclaration auprès de la population musulmane du département (centrale d'Eysses, maison de repos de Penne-d'Agenais⁶⁰ et milieux nord-africains de Fumel...).

— Voir ill. 12 en fin de chapitre

Sa proposition d'autodétermination et la mutation du général Massu ouvrent une nouvelle phase du conflit, un affrontement franco-français, lors de la

⁵⁶ — Lors de sa conférence du 23 octobre 1958, de Gaulle propose au FLN « la paix des braves » à la seule condition d'arrêter la lutte armée. Bien que refusée le 25 octobre par le GPRA, elle est bien suivie de la libération de détenus FLN (grâce présidentielle) et de militaires français prisonniers.

⁵⁷ — Termes employés par le sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot dans sa note d'information adressée au préfet le 28 août 1959 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 6).

⁵⁸ — Note du sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot au préfet, 13 novembre 1959 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 6).

⁵⁹ — Le 3 octobre 1958, de Gaulle annonce dans son discours le plan de Constantine à destination de l'Algérie. Ce plan quinquennal de développement économique et social (15 milliards de grands travaux, constructions urbaines, infrastructures pétrolières, scolarisation progressive des jeunes musulmans, attribution de terres aux cultivateurs musulmans...) sera poursuivi au titre des accords d'Évian.

⁶⁰ — Propriété de l'association nationale des anciens des Forces françaises de l'Intérieur (FFI) et des Francs-tireurs et partisans français (FTP) où 25 Algériens y sont traités en décembre 1958 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2379 W 6).

semaine des barricades à Alger (24 janvier-1^{er} février 1960). Immédiatement, un mouvement de « soutien de l'action du général de Gaulle » se forme dans le Villeneuvois sur l'ordre de mobilisation lancé dès le 24 janvier 1960 par Gabriel Lapeyrusse à ses amis, anciens résistants du « Bataillon Néracais »⁶¹. Ces derniers, au nombre d'un millier, devaient, si besoin était, neutraliser les activistes répondant à l'appel des factieux. L'action de ce comité de vigilance et d'action républicaine s'inscrit dans le soutien que la métropole, toute entière, apporte à la politique gouvernementale par la voix des partis politiques et des syndicats qui appellent à manifester : le 1^{er} février 1960 le débrayage entre 11 h et 12 h est, à quelques exceptions près, autant suivi dans les administrations que dans le secteur privé⁶². Au final, ce mouvement insurrectionnel, mené par des activistes comme Pierre Lagailarde, s'appuyant sur l'antigaullisme des Français d'Algérie, échoue ; les Lot-et-Garonnais apprennent avec soulagement, à la radio en rentrant déjeuner après la grève, que le réduit d'Alger s'est entre temps rendu. Là-dessus, le pouvoir est amené à traverser plusieurs crises provoquées par les Européens d'Algérie peu rassurés par sa politique. Néanmoins, ce discours ouvre des possibilités de pourparlers entre la France et le GPRA, qui se tiennent pour la première fois à Melun (25-29 juin 1960) mais échouent sur le préalable de remise des armes à toute négociation. Cependant les contacts sont noués, et les propos du général, surenchérisant le 4 novembre 1960 – « la République algérienne existerait un jour » – promettent une reprise de la négociation.

Comme gage d'encouragement, le référendum est finalement organisé le 8 janvier 1961. Il entérine triomphalement le principe de l'autodétermination avec 75,25 % de oui en métropole (70 % en Lot-et-Garonne) et 69,09 % en Algérie et autorise de Gaulle à préparer l'Algérie algérienne. En effet, au début de 1961, l'objectif de la paix en Algérie reste la préoccupation de l'opinion publique, qui garde dans l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot « une grande confiance au général de Gaulle pour aboutir à cette Paix dans des conditions telles qu'elles sauvegardent au maximum les intérêts français »⁶³.

Mais si les métropolitains sont majoritairement pour le oui, nombreux sont les Européens des grandes villes algériennes qui s'inquiètent de leur sort dans l'Algérie séparée de la France et votent très largement contre⁶⁴, alors que les musulmans s'abstiennent massivement. Cela est annonciateur de l'entrée en action des activistes qui, en tentant de faire échouer le rapprochement entre les diplomates des deux camps, provoqueront au contraire un sursaut républicain. En France métropolitaine, les partis, à l'exception de l'extrême droite, et les syndicats approuvent le principe de l'autodétermination.

⁶¹ — Note d'information DDRG, 17 février 1960 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23).

⁶² — Note de la DDRG du 1^{er} février 1960 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23).

⁶³ — Note du sous-préfet au préfet sur les aspects politique, économique et social dans l'arrondissement, 27 janvier 1961 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 6).

⁶⁴ — La CRS 182 assure la surveillance des bureaux de vote à Alger lors du référendum sur le projet de loi concernant l'autodétermination (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2402 W 12, cote provisoire) et mène des opérations de maintien de l'ordre à Agen en octobre et novembre 1961 (d'après les journaux de marche de la CRS 182 d'Agen conservés par la CRS 24 de Bon-Encontre).

DE GAULLE À LA RENCONTRE DES LOT-ET-GARONNAIS

Auréolé en métropole par la voie politique qu'il vient d'ouvrir, le général entreprend un voyage du 12 au 16 avril 1961 dans le Sud-Ouest qui, entre Mont-de-Marsan et Bordeaux, le conduit les 13 et 14 avril en Lot-et-Garonne. Le 13 avril, devant une foule de vingt mille personnes rassemblée sur la place Armand-Fallières à Agen, et dans les rues avoisinantes, la question algérienne tant attendue n'échappe pas au discours quand il évoque les devoirs de la France : « C'est de faire en sorte que la France, cesse d'être engagée en Algérie dans une situation qui, à la fin des fins, lui coûterait plus cher qu'elle ne pourrait lui rapporter et que, par conséquent, elle offre, à ceux qui sont en face d'elle — et qui jusqu'à présent, n'ont pas voulu l'entendre — elle offre, fraternellement, malgré tout, la paix et l'association, mais à condition qu'on en veuille »⁶⁵.

— Voir ill. 13 en fin de chapitre

Le lendemain, à Nérac, Marmande et Villeneuve-sur-Lot, ce ne sont qu'acclamations de foules venues nombreuses sur le parcours pavaisé du cortège présidentiel. Après cet intermède provincial réconfortant, la dure réalité de l'Algérie française rattrape le président de la République quelques jours plus tard...

L'ÉTAT D'URGENCE ET UNE MOBILISATION RÉPUBLICAINE EN MÉTROPOLE OPPOSÉS AUX PUTSCHISTES

Pour certains, la politique gaulliste dépasse les bornes. C'est le cas pour une partie de l'armée d'active qui organise un putsch à Alger entre les 22 et 25 avril 1961 sur le serment de garder l'Algérie française.

— Voir ill. 14 en fin de chapitre

Mais, faute de s'arroger l'armée de la Nation – le contingent demeurant républicain - et face à la réponse du régime par l'état d'urgence, le coup d'État échoue et s'attire au contraire la condamnation de toutes les instances républicaines comme de l'opinion publique (qui exige le châtimeut des coupables), mobilisées durablement au cours de ces derniers jours d'avril et premiers jours de mai 1958 pour lui faire échec.

À une situation grave pour le pays, le général de Gaulle répond par les pleins pouvoirs que lui confère l'article 16 de la Constitution, et le gouvernement par l'état d'urgence (après mai 1958 en réaction au comité de salut public d'Alger) et son lot de mesures : garde des aérodromes, contrôle des publications — les quotidiens sont directement visés à l'imprimerie —, contrôles routiers, recherche des activistes, interdiction des manifestations, défilés sur la voie

⁶⁵ — Édition du quotidien *Le Petit Bleu* du 14 avril 1961 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2379 W 18).

publique. Les instances républicaines comme les syndicats et corporations se mobilisent tous azimuts contre le coup de force d'Alger lors de la grande journée nationale du 24 avril 1961. Le message de loyalisme adressé par le maire d'Agen, Alexis Pain, en tant que président de l'association des maires du département au général de Gaulle est relayé par la motion du Conseil général qu'il répercute aux villes du département les invitant à faire de même.

— Voir ill. 15 en fin de chapitre

Les débrayages de loyalisme connaissent un succès considérable en cette journée du 24 avril 1961 et les manifestations réunissent commerçants, fonctionnaires et ouvriers qui produisent de nouvelles motions remises aux pouvoirs publics. Aux yeux de l'opinion publique locale⁶⁷, le général de Gaulle a pris les mesures qui s'imposaient pour réprimer ce putsch des généraux Salan, Challe, Jouhaud et Zeller qui a définitivement marginalisé les tenants les plus radicaux du maintien de l'Algérie française ; sa politique et son prestige sortent renforcés de cette nouvelle épreuve.

C'est le moment choisi par un mouvement formé de la fusion des activistes civils et militaires depuis 1956 pour s'implanter en métropole. Il s'agit de l'Organisation armée secrète (OAS) qui est fondée le 20 janvier 1961 à Madrid par deux activistes, fuyant le procès des barricades, Pierre Lagailarde⁶⁸ et Jean-Jacques Susini. Regroupée à Alger en mai 1961, elle rassemble les ultras de l'armée, des Européens d'Algérie et de la droite anti-gaulliste de métropole. L'organisation, coiffée d'un comité supérieur de l'OAS dirigé par le général Salan, se présente comme une nouvelle armée secrète constituée de trois branches⁶⁹ en référence à la résistance militaire de la Seconde Guerre mondiale. Avec pour objectifs de demeurer fidèle à l'esprit du 13 mai 1958 et de revenir sur la politique de dégageement algérien menée par le pouvoir gaulliste, l'OAS souhaite construire une Algérie nouvelle « fraternelle et française ». La préparation de l'insurrection qu'elle envisage se borne à faire échec aux négociations d'Évian qui viennent de s'ouvrir — l'assassinat du maire d'Évian, Camille Blanc, le 31 mars 1961, en est la plus triste illustration — ; pour cela elle ne lésine pas sur les moyens, de la propagande jusqu'au terrorisme.

Même s'il est « risqué » de mesurer l'activité locale de cette organisation secrète⁷⁰, on observe dès la fin du mois de mars 1961⁷¹, dans les archives des forces de l'ordre, une propagande qui se déchaîne fin 1961 et début 1962. Elle est le fruit de la branche métropolitaine OAS-métro⁷² recrutant dans les milieux très étroits (rapatriés, militaires, droite et extrême-droite dont fait partie le mouvement poujadiste), alors qu'en Algérie la branche passionnelle « OAS-Algérie-Sahara », se confond avec la communauté européenne.

⁶⁷ — Rapports des sous-préfets au préfet du 1^{er} mai 1961 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 25).

⁶⁸ — Écarté par Jean-Jacques Susini, il ne participe pas directement au putsch des généraux mais est associé à l'action de renseignement du colonel Argoud en métropole. Condamné par contumace à neuf ans de prison, il est amnistié en 1968. C'est alors qu'il s'inscrit au barreau d'Auch et en devient le bâtonnier (Yves Courrières, *La guerre d'Algérie*, Paris, Société générale d'édition et de diffusion, 2000, t. 5, p. 2164).

⁶⁹ — L'organisation des masses (OM) encadre la population ; l'action psychologique et politique (APP) regroupe le travail de propagande ; l'organisation renseignements-opérations (OPO) constitue le groupe armé avec les commandos Delta (d'après « OAS, la stratégie de la terreur » de Marie Dumont dans *Les collections de l'Histoire*, n°15, mars 2002, p.82-85).

⁷⁰ — Tous les documents de propagande et lettres de menace n'ont pas forcément été adressés aux forces de l'ordre ou récupérés par celles-ci.

⁷¹ — La propagande de l'OAS débute par un tract d'activistes ultras de l'Algérie française adressé le 22 mars 1961 à la mairie de Marmande depuis Oran.

⁷² — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26-27.

L'OAS coexiste avec d'autres activistes proches tels ceux du réseau «Résurrection-Patrie⁷³» : dans les nuits des 20 au 21, 21 au 22 et 22 au 23 mai 1961, une quinzaine d'étudiants d'extrême droite, de la Fédération des étudiants nationalistes (FEN)⁷⁴, du lycée Palissy se livrent à une campagne d'affichage en plein Agen.

— Voir ill. 16 à 21 en fin de chapitre

Conscient que l'OAS bénéficie de complicités dans la police, l'armée et l'administration, et recueille la sympathie de certains députés du centre et de droite, le ministère de l'Intérieur fait de la lutte contre l'organisation son objectif prioritaire. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur l'état d'urgence en vigueur depuis le putsch des généraux qui ne sera levé que le 31 mai 1963. En Lot-et-Garonne, le préfet Ellia tente d'y faire face en mobilisant dès avril 1961 la DDRG et les autres forces de l'ordre mais ne peut empêcher l'organisation de commettre un attentat dans la nuit du 2 au 3 novembre 1961 au domicile villeneuvois du député-maire Jacques Raphael-Leygues⁷⁵.

Si l'OAS réussit à s'emparer des esprits d'une majorité de Français d'Algérie qui voit en elle son seul espoir en cette fin d'année 1961, l'opinion publique de métropole, à l'exception de l'extrême droite favorable au maintien de l'Algérie française, réaffirme une fois de plus ses valeurs républicaines par des motions de conseils municipaux et de comités anti-OAS⁷⁶. Les journées nationales anti-OAS et « pour la paix en Algérie par la négociation » sont organisées les 6 et 19 décembre 1961, mais ne rassemblent guère que deux à trois cents personnes dans le département

Mais quand l'OAS déclare la mobilisation générale au début de 1962, de nouvelles journées de protestation fleurissent les 8, 12 et 13 janvier, puis les 6 et 8 février 1962. En réaction aux événements tragiques du 8 février au métro Charonne à Paris, où la manifestation est réprimée dans le sang par la police, deux nouvelles mobilisations bravent l'interdiction de manifester sur la voie publique : le 12 février, où la mésentente entre les sections locales de la SFIO et du PCF aboutit à un fiasco (600 personnes dans tout le département) ; le 13 février⁷⁷ à l'appel de la CGT, du PCF, du PSU, de la CFTC et de la FEN, la journée nationale, qui se déroule pendant les obsèques des huit victimes du métro Charonne, est un peu plus suivie avec des débrayages dans les entreprises publiques et privées mais peu dans la fonction publique. Le point d'orgue se tient au monument aux morts sur la place Armand-Fallières à Agen, où 600 à 800 personnes⁷⁸ se rassemblent à 10h30 à l'appel du comité départemental de défense des libertés pour entendre les noms des victimes et observer une minute de silence en leur hommage.

— Voir ill. 22 à 24 en fin de chapitre

⁷³ —Le terme « Résurrection » est-il en lien avec le nom du plan d'intervention des troupes de métropole fin mai 1958 visant à instaurer un comité de salut public ? Dans d'autres documents de propagande, le réseau « Résurrection-Patrie » est associé à l'OAS (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117).

⁷⁴ —La FEN qui a succédé à Jeune Nation en 1959, est née en réaction contre l'UNEF. Voir « Groupuscules et culture de nostalgie : l'Orne et l'Algérie française (1958-1965) » de Gérard Bourdin et « Le sud, terre de prédilection de l'activisme ? L'OAS-Metro dans l'Hérault » d'Hélène Chaubin dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.292-308.

⁷⁵ —L'engin explosif placé sur le haut du mur de soutènement du jardin, à 5 mètres de l'immeuble, ne cause que des dégâts matériels (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2312 W 1012, cote provisoire). Ce sera le seul attentat à l'explosif en Lot-et-Garonne comparé à la cinquantaine d'attentats survenus dans l'Hérault en 1961-1962 (Voir « Le sud, terre de prédilection de l'activisme ? L'OAS-Metro dans l'Hérault » d'Hélène Chaubin dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, dirigé par Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.299-308).

⁷⁶ —Tel celui des républicains du canton de Duras apparu le 20 février 1962 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26).

⁷⁷ —Une dernière manifestation sera organisée le 12 mars contre l'attentat de l'OAS à Issy-Les-Moulineaux (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26).

⁷⁸ —Chiffres DDRG et *La Dépêche* (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26).

La contre-propagande est à la fois le fait de mouvements gaullistes, tels le Service d'action civique (SAC), très actif dans le Villeneuvois⁷⁹, et le Mouvement pour la communauté, et de partis d'extrême gauche formant des comités locaux de défense républicaine autour d'un comité départemental ou encore de comités anti-fascistes comme celui qui se crée en mars 1962 aux établissements Granges. À ces derniers s'ajoute le mouvement clandestin des Sections anti-OAS (SAO)⁸⁰, actif à Paris, se signalant en janvier 1962 par un tract adressé au député Lot-et-Garonnais du Centre national des indépendants (CNI), Joseph Turroques⁸¹, dans lequel elles entendent rendre coup pour coup à l'OAS. Ce n'est pas un hasard si cet élu de la droite traditionnelle, libérale et conservatrice, est en ligne de mire de ce mouvement. Il fait en effet partie⁸² des parlementaires ayant voté, au cours du débat sur le budget de l'Algérie, avec 79 autres parlementaires, l'amendement Jean Valentin, communément appelé « amendement Salan », qui défendait la thèse de la représentativité de l'OAS⁸³.

— Voir ill. 25 en fin de chapitre

NÉGOCIATIONS SECRÈTES SOUS LA PRESSION DES PARTISANS DE L'ALGÉRIE FRANÇAISE

Conforté par les résultats globaux du référendum, le général de Gaulle poursuit la politique engagée avec l'ouverture de nouvelles négociations avec le GPRA. Elles débutent le 20 mai 1961 à Évian alors que l'OAS se déchaîne pour les faire avorter. Après leur ajournement le 13 juin, elles reprennent en juillet.

La première rencontre secrète a lieu à Lucerne (Suisse) le 20 février 1961 avec Ahmed Boumendjel, conseiller politique du GPRA, et Tayeb Boulharouf. Les négociations se poursuivent avec les mêmes interlocuteurs à Neuchâtel le 5 mars 1961, mais sans avancer. Pour sortir de l'impasse, de Gaulle propose le 7 mars 1961 que s'ouvre une conversation « officielle » dont l'annonce est faite le 15 mars 1961 à l'issue du Conseil des ministres. S'ouvre alors, entre le 20 mai et le 13 juin 1961, la première phase des négociations.

De nouvelles rencontres vaines ont lieu du 20 au 28 juillet à Lugrin, près d'Évian, puis à Genève ou dans la forêt bâloise à l'automne et l'hiver 1961. Mais elles achoppent sur la question du Sahara, de la nationalité des minorités, du statut de l'armée française et du calendrier de retrait, des bases françaises du Sahara et de Mers-el-Kébir et du régime transitoire. Les conversations secrètes reprennent aux Rousses (Jura) en décembre 1961, où un protocole d'accord est conclu, le 18 février 1962, entre d'un côté Krim Belkacem conduisant la délégation du GPRA, et de l'autre Louis Joxe, Robert Buron, et Jean de Broglie désignés par de Gaulle.

La seconde conférence d'Évian s'ouvre le 7 mars 1962 pour tenter de

⁷⁹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2312 W 287, cote provisoire.

⁸⁰ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

⁸¹ — Également maire et conseiller général de Casteljaloux.

⁸² — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

⁸³ — Le CNI ne donne pas de consigne de vote aux référendums de janvier 1961 et d'avril 1962. Par ailleurs, il ne condamne pas le putsch des généraux d'avril 1961.

résoudre le cœur de la négociation relatif à la question de la nationalité : pour le FLN, le peuple algérien ne peut inclure les Européens alors que, pour la France, ceux qui se sont fixés en Algérie sont aussi des Algériens et doivent avoir la double nationalité⁸⁴. Grâce à des concessions de part et d'autre⁸⁵, la conférence aboutit le dimanche 18 mars visant à mettre en place l'indépendance dans l'association. Il s'agit d'un programme commun proposé à la ratification des deux peuples par référendum.

DÉCHIFFRAGE DU TEXTE DES ACCORDS D'ÉVIAN

Le texte fourni de 93 pages (111 articles) est paraphé par les représentants du gouvernement français et par le chef de la délégation du FLN. Chacune des parties lui donne une signification propre : programme commun soumis à la ratification de deux peuples pour le gouvernement français, et traité international pour le FLN.

Les accords comportent trois grands principes⁸⁶ :

- une clause de cessez-le-feu devant mettre fin aux opérations armées,
- la déclaration générale partageant l'administration de l'Algérie entre un haut-commissaire de France et un exécutif provisoire franco-algérien pour une période transitoire de trois à six mois en attendant la formation de l'État algérien par référendum d'autodétermination. Elle garantissait la sécurité de tous ses habitants (Français d'Algérie et Algériens musulmans) ainsi que les principes de coopération entre les deux États et les questions militaires,
- les déclarations particulières garantissant l'amnistie générale de tous les actes commis avant le cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire algérien, l'impunité des opinions émises avant le référendum d'autodétermination, et la liberté de circuler entre l'Algérie et la France. Les citoyens français d'Algérie bénéficiaient des droits civiques pendant trois ans avant d'opter pour la nationalité, du respect de leur religion, de leur langue, de leurs biens même en restant en Algérie, et d'une aide au rapatriement en cas de retour en France. Par ailleurs, des coopérations économique et financière, culturelle et technique devaient s'établir entre les deux États, ainsi que la mise en valeur des ressources du Sahara. Enfin, les forces militaires françaises devaient sous trois ans avoir quitté le pays (réduction des forces militaires françaises à 80 000 hommes un an après l'autodétermination), la France conservait pendant quinze ans des bases aéronavales et pendant cinq ans des sites d'essais militaires du Sahara.

⁸⁴ — Voir Chantal Morelle et Maurice Vaïsse, « Histoire secrète des accords d'Évian » dans *L'Histoire*, n°231, avril 1999, p.48-52.

⁸⁵ — Concessions du GPRA :

- droits des Européens : double nationalité pendant trois ans, puis option pour la nationalité algérienne, ou un statut de résident étranger privilégié,
 - régime du Sahara : droit de préférence dans la distribution des permis de recherche et d'exploitation par les sociétés françaises pendant 6 ans, paiement des hydrocarbures algériens en francs français,
 - bases militaires : la France conserve Mers-el-Kébir pour une période de quinze ans et le Sahara pendant cinq ans (essais nucléaires).
- Concessions de la France : aide économique et financière à l'Algérie indépendante et développement de la coopération culturelle.

⁸⁶ — D'après Guy Pervillé, *La guerre d'Algérie. Histoire et mémoire*. Bordeaux, CRDP d'Aquitaine, 2008 (coll. Histoire de notre temps).



ANNONCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DANS LA PRESSE

— Voir ill. 26 en fin de chapitre

Cette suite de concessions devait permettre à la France, au soir du 19 mars 1962, de sortir d'une situation de guerre dans laquelle elle n'avait cessé de se trouver depuis 1939. Mais, sur le terrain, l'interdiction de recourir par la suite « aux actes de violence individuelle et collective » et à « toute action clandestine et contraire à l'ordre public » ne resta que lettre morte tant les déchaînements de violence émaillèrent cette campagne référendaire, et furent suivis tout au long de l'année 1962 de conséquences dramatiques pour les populations. L'application de ces accords ne requérait plus que l'assentiment des peuples.

— Voir ill. 27 à 28 en fin de chapitre



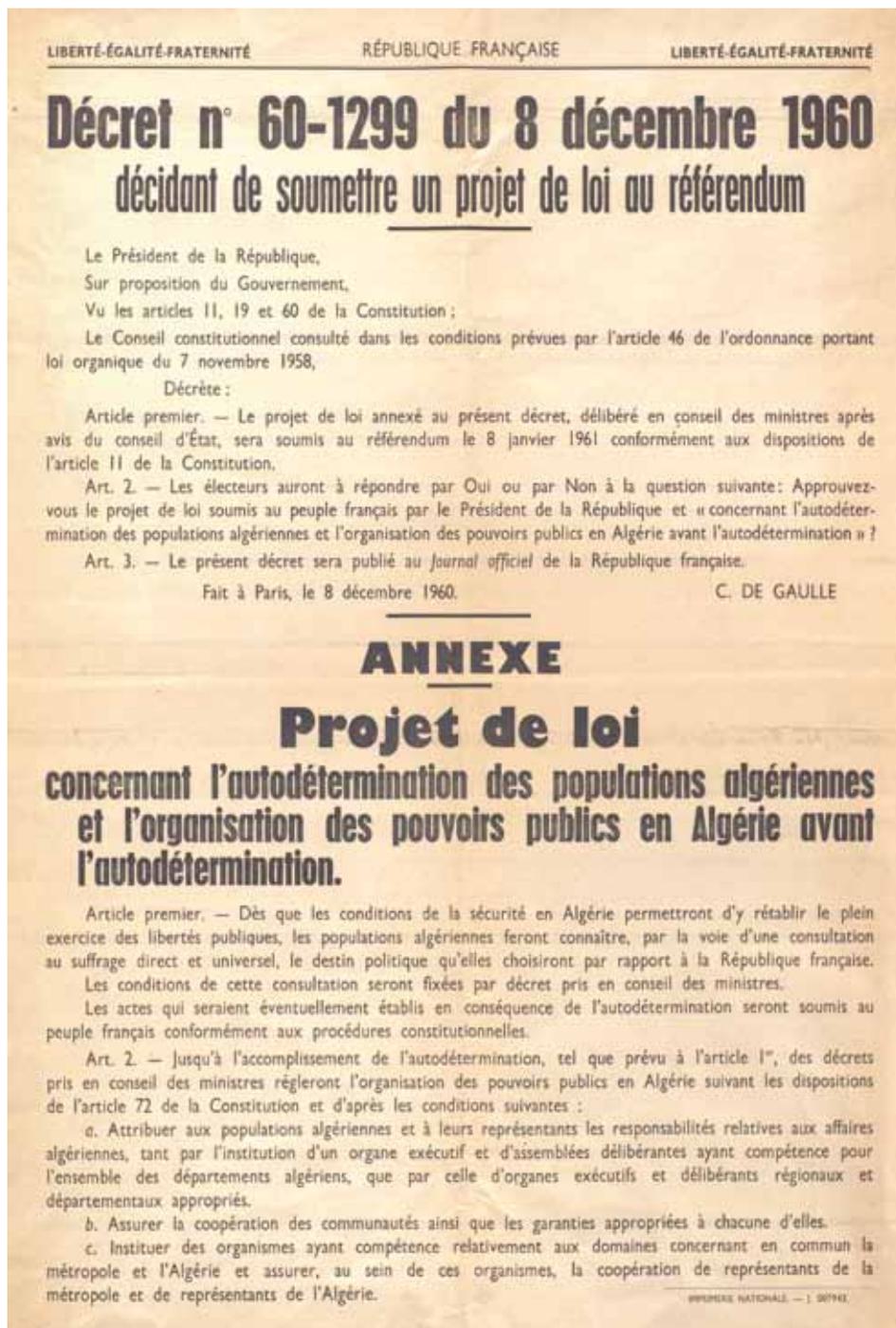


Illustration 12. Décret n° 60-1299 du 8 décembre 1960 décidant de soumettre un projet de loi au référendum. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, AF n.c.



Illustration 13. Discours du général de Gaulle place Armand-Fallières à Agen le 13 avril 1961 / [s.n.], 1961. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 9 Fi 553.

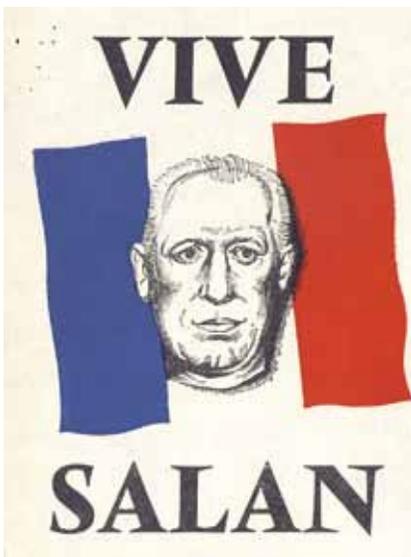


Illustration 14. Tract de l'OAS, [16 mars 1962]. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

Mentions d'urgence		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Indications de Transmission	
Signature de l'Expéditeur :		TÉLEGRAMME DÉPART		
Matiers de Service	Origine	N° d'Expéditeur	Nombre de Mots	Date et Heure de Départ
EXPÉDITEUR : LE PRÉFET DE LOT-et-Garonne DESTINATAIRE : M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE - Cabinet M. le Ministre de l'INTÉRIEUR - Cabinet				
168 Le Conseil Général de Lot-et-Garonne, s'est réuni ce jour à 15 h en session extraordinaire sous la présidence de M. DUPONT Vice-Président du Conseil Général, M. BOURGHEUVE Sénateur Président de l'Assemblée départementale, se trouvant à PARIS. Au cours de la brève séance qui s'est tenue en présence de 25 conseillers généraux, dont M. le Député LAFITEUSSE S.M.R. et M. le Sénateur BÉSTAT (SAD), les deux autres députés M. TURNOQUE et RAPHAL-LÉTOUR se trouvant à PARIS, le Conseil Général à l'unanimité a voté motion ci-après ; à l'exception toutefois de M. TURNOQUE qui n'a pu être joint : "Le Conseil Général de Lot-et-Garonne, réuni le 24 avril 1961 en Session Extraordinaire, devant la gravité de la situation actuelle, fidèle à sa position nettement affirmée en diverses circonstances de défendre les institutions républicaines, - flétrit la rébellion des généraux felons d'Alger qui prétendent imposer la loi aux populations de France et d'Algérie, - affirme à nouveau son indéfectible attachement à la République et aux libertés démocratiques, - se déclare décidé à soutenir l'action du Président de la République pour barrer la route aux factieux et assurer le maintien de la légalité républicaine, - adresse l'expression de son amitié émue aux soldats et grades du contingent qui se trouvent en A.F.N. et assure leurs familles de toute sa sympathie, - appelle tous les élus, toutes les organisations, tous les citoyens à unir leurs efforts pour que "VIVE LA RÉPUBLIQUE" STOP. Le texte de cette motion à la demande du Conseil Général sera adressé à tous les Maires du département en les priant s'associer ainsi que leur Conseil Municipal au terme de ces appels, et d'adresser à M. le Président de la République un télégramme solennel soutenant son action. AGEN, le 24 avril 1961 Le Préfet Signé : M. ELLIA DATE ET HEURE DE TRANSMISSION.				

Illustration 15. Télégramme départ du préfet au Président de la République au sujet de la motion de fidélité du Conseil général à la République, 24 avril 1961. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 25.

Alors que le « pronunciamiento » du « quarteron de généraux en retraite »⁶⁶, qui a établi un « pouvoir insurrectionnel » à Alger, se poursuit, le Conseil général de Lot-et-Garonne, après avoir écouté le préfet Michel Ellia sur ses pouvoirs renforcés par l'état d'urgence (recherche des activistes dans le département avec mise en place de contrôles routiers), adopte à l'unanimité une motion de soutien au gouvernement.

⁶⁶ — Qualificatifs employés par le général de Gaulle le 23 avril 1961.

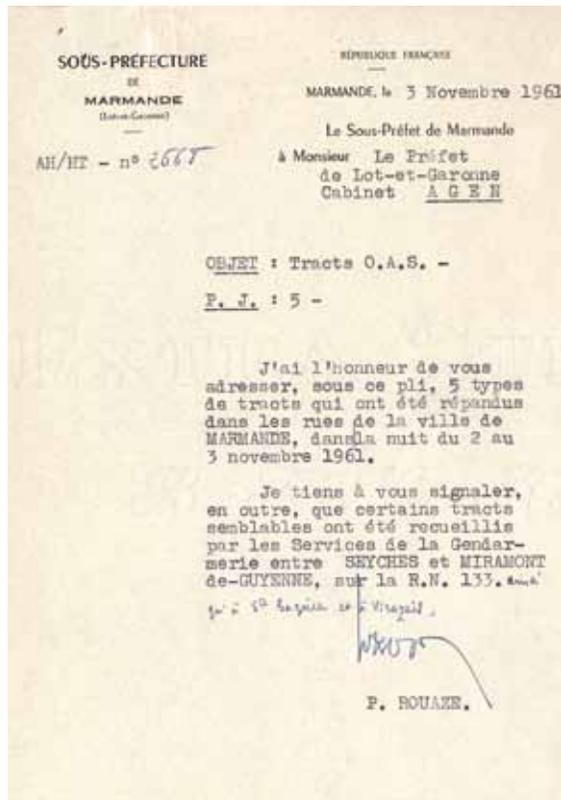


Illustration 16. Inscription sur les murs des cornières à Agen, 23 mai 1961.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 25.

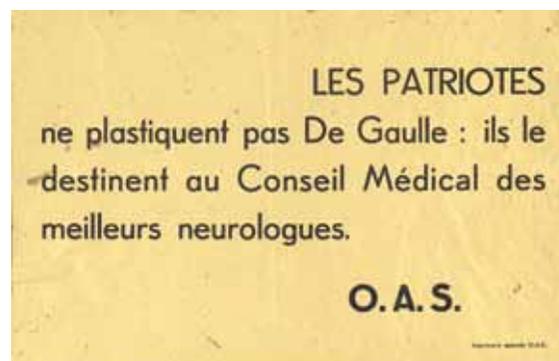
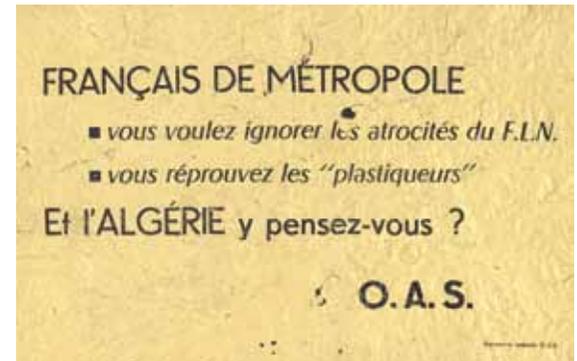
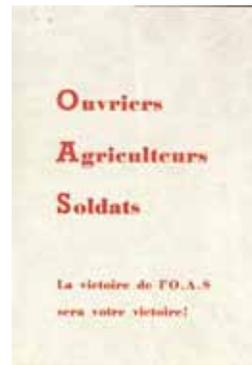
Le sigle « Maquis, Patrie, Résurrection » est porté sur différentes façades agenaises dans les nuits des 20 au 23 mai 1961 par un groupe d'étudiants d'extrême droite.



Illustration 17. Tract de l'OAS [ant. août 1962].
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117.



Illustrations 18-0 à 18-5
Courrier de la sous-préfecture de Marmande et ses cinq tracts de l'OAS, 3 novembre 1961. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.



L'OAS use de formules chocs pour marquer les esprits.



Illustration 19. Affiche de rassemblement agenais à partir de la journée nationale anti-OAS, 19 décembre 1961. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

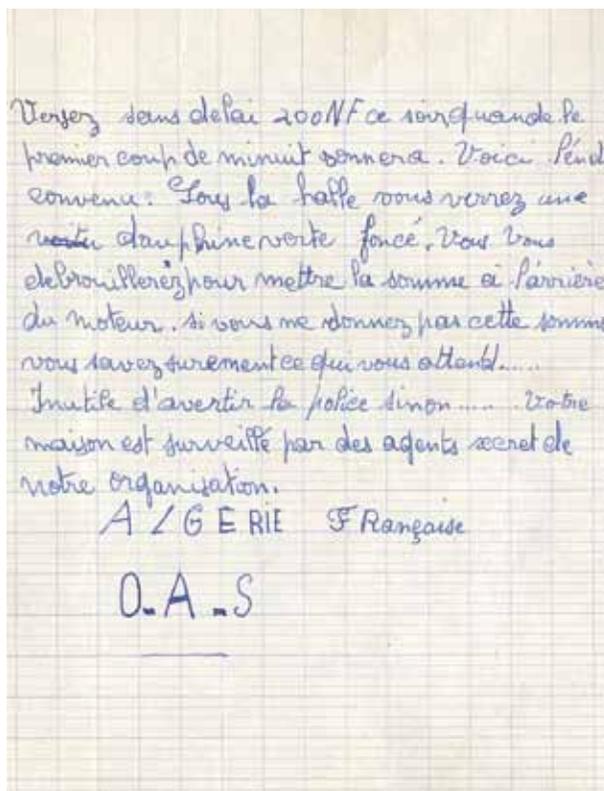


Illustration 21. Menaces de mort en provenance de l'OAS [1961-1962]. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2245 W 310.

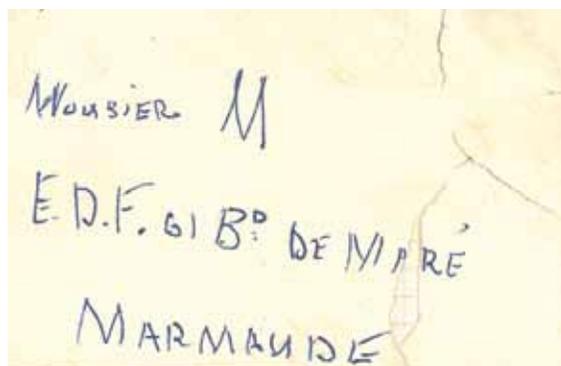
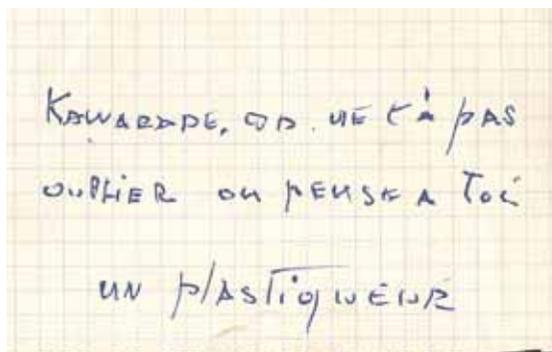


Illustration 20-1 et 20-2. Menaces de mort et son enveloppe en provenance de l'OAS [1961-1962]. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2245 W 310.



Un billet « doux » adressé à un responsable d'une entreprise publique à Marmande.

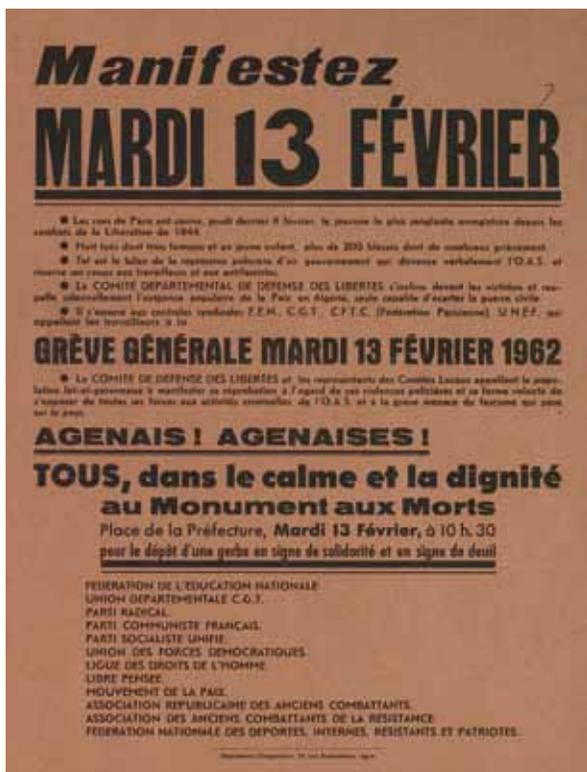


Illustration 22. Affichette de l'appel à manifester contre l'OAS le 13 février 1962 place de la préfecture à Agen. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

Nouvel appel à réagir aux événements tragiques du 8 février 1962 au métro Charonne à Paris où la manifestation interdite a été réprimée de façon sanglante par la police.



Illustration 25. Affiche du Mouvement pour la communauté, février 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.



Illustrations 23 et 24. Manifestation anti-OAS le 13 février 1962 à Agen. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

Manifestation anti-OAS le 13 février 1962 devant le monument aux morts sur la place Armand-Fallières à Agen. M^{me} Auge-Orcie, membre du PCF et secrétaire du SNES, donne lecture des noms des victimes du 8 février 1962. Puis M. Auge dépose une gerbe au nom de la fédération de l'Éducation nationale tandis que le docteur Valois, vice-président PSU du Conseil général, en dépose une autre au nom du comité de défense des libertés. L'assistance observe ensuite une minute de silence avant de se disperser.

Ce mouvement gaulliste commence à s'implanter en Lot-et-Garonne en 1959. À partir de son siège social parisien, il compte une dizaine de membres dans les régions d'Agen et de Tonneins.

FROID - MACHINE A LAVER

FRIGIDAIRE le plus complet, le plus sûr, le plus économique.

E. JARDRY

10, rue de la République - 33000 BORDEAUX

SUD-OUEST

Grand Quotidien Républicain Régional d'Informations

N° 15

LUNDI 19 MARS 1962

OUVERTURE de l'abonnement annuel

Année 12 Avril 1962

15

SALES DE BERN

OUVERTURE de l'abonnement annuel

Année 12 Avril 1962

CESSEZ-LE-FEU PROCLAMÉ

Il entre en vigueur aujourd'hui à midi

Le cessez-le-feu entre en vigueur à midi, aujourd'hui, en Algérie. Un conseil des ministres se réunit à 14 h 30, à l'Élysée. Le Parlement se réunit en session extraordinaire demain à 10 heures. La communication du gouvernement sera suivie d'un débat.

Le général de Gaulle, président de la République, a prononcé hier soir, à 20 heures, par les ondes et devant les caméras de la R.T.V., l'annonce suivante :

« La communication des représentants algériens nous autorise à penser que l'Armée algérienne a accepté le cessez-le-feu. Je suis sûr que ce cessez-le-feu sera respecté et que l'Algérie sera libre de son destin. »

« Le cessez-le-feu entre en vigueur à midi, aujourd'hui, en Algérie. Un conseil des ministres se réunit à 14 h 30, à l'Élysée. Le Parlement se réunit en session extraordinaire demain à 10 heures. La communication du gouvernement sera suivie d'un débat. »

« Le général de Gaulle, président de la République, a prononcé hier soir, à 20 heures, par les ondes et devant les caméras de la R.T.V., l'annonce suivante :

« La communication des représentants algériens nous autorise à penser que l'Armée algérienne a accepté le cessez-le-feu. Je suis sûr que ce cessez-le-feu sera respecté et que l'Algérie sera libre de son destin. »

« Le cessez-le-feu entre en vigueur à midi, aujourd'hui, en Algérie. Un conseil des ministres se réunit à 14 h 30, à l'Élysée. Le Parlement se réunit en session extraordinaire demain à 10 heures. La communication du gouvernement sera suivie d'un débat. »

« Le général de Gaulle, président de la République, a prononcé hier soir, à 20 heures, par les ondes et devant les caméras de la R.T.V., l'annonce suivante :

« La communication des représentants algériens nous autorise à penser que l'Armée algérienne a accepté le cessez-le-feu. Je suis sûr que ce cessez-le-feu sera respecté et que l'Algérie sera libre de son destin. »

• Conseil des ministres cet après-midi à 15 h 30

• Session extraordinaire du Parlement demain à 10 heures

La communication du gouvernement sera suivie de débats

• Le général de Gaulle annonce un prochain référendum

IMPORTANT INCENDIE DE FORÊT EN LOT-ET-GARONNE

1.000 hectares de pins brûlent à Allons

Une quarantaine de véhicules pour combattre le sinistre.

180 hectares de Landes détruits en Charente-Maritime



Le ministre de l'Intérieur, M. Jean Fournier, le ministre de la Défense, M. André Berthoin, et le ministre de la Santé, M. René Huez, au moment de leur entrée dans le cabinet de M. de Gaulle.

LE WEEK-END SPORTIF

- RUGBY** - Le Stade Bordelais et l'Union Bordelaise par Toulon et Lourdes.
- FOOTBALL** - Toulouse contre le Stade Bordelais.
- 100 A 200** - 200 à 100 de Marseille à Béziers. Toulouse en deuxième et Lyon en troisième à Clermont.



boire EVIAN

c'est respirer à 3.000 mètres



Illustration 26. Sud-Ouest du 19 mars 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 206 JX 134.

3. Une ratification qui ne désarme pas les plus extrémistes



QUEL ACCUEIL DES ACCORDS DANS L'OPINION PUBLIQUE LOCALE ?

Au lendemain de la signature des accords, les Lot-et-Garonnais accueillent avec satisfaction le cessez-le-feu, synonyme de paix et de retour programmé des appelés du contingent⁸⁷, tandis qu'une partie prend conscience de la perte de l'Algérie. Le député Jacques Raphaël-Leygues aborde la question algérienne dans une réunion privée du 24 mars 1962 et salue l'arrivée à Villeneuve-sur-Lot du sous-préfet Jacques Corbon, qu'il présente comme l'organisateur de l'entrevue des Rousses⁸⁸. Défendant les positions gaullistes, il se félicite du début des relations nouvelles entre la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer à partir du moment où les musulmans obtiennent la place qui leur est due dans leur propre pays. Pour cela, il se plaît à rappeler que si la loi Clemenceau-Georges Leygues de 1919, recommandant l'égalité des droits entre musulmans et chrétiens d'Algérie, avait été appliquée, « des désordres et des vies humaines auraient été épargnés »⁸⁹. Par ailleurs, les Algériens de Lot-et-Garonne - travailleurs, soldats ou détenus – restent discrets à l'annonce du « traité ».

— voir ill. 27 et 28 en fin de chapitre.

RATIFICATION PAR RÉFÉRENDUM EN FRANCE : CAMPAGNE ET RÉSULTATS

La période qui s'ouvre est à la fois décisive, car elle doit permettre de ratifier les accords, et aussi périlleuse, du fait de la violence aveugle des ultras de l'Algérie française au cours de la semaine sanglante à Alger. C'est dans un climat où l'opinion publique Lot-et-Garonnaise craint une guerre civile provoquant la sécession avec les Français d'Algérie que la campagne du référendum s'ouvre.

Les partis proches du pouvoir, Union pour la nouvelle République (UNR) et Mouvement républicain populaire (MRP) votent un oui inconditionnel alors que les partis du centre et de gauche, Parti républicain, radical et radical-socialiste (RRRS), SFIO et PCF votent un oui timide car assorti de réserves réprobatrices⁹⁰ sur la politique gouvernementale. Le vote pour le non est marginal, limité aux anciens poujadistes, monarchistes et activistes recrutés chez les rapatriés d'Afrique du Nord.

Le scrutin local se déroule dans le calme et s'apparente à un nouveau plébiscite⁹¹ de la politique gouvernementale avec 86,65 % de oui (contre 90,7 % au niveau national), traduisant l'aspiration des Lot-et-Garonnais à voir la paix s'installer en Algérie.

— Voir ill. 29 à 31 en fin de chapitre

⁸⁷ — Les troupes françaises ne seront évacuées que le 15 juin 1964 à l'exception des bases du Sahara et de Mers-el-Kébir conservées jusqu'en 1967 et 1968. Entre les accords d'Évian et le rapatriement des troupes, dix jeunes militaires Lot-et-Garonnais et un policier décéderont en Algérie du fait d'accidents, de maladie, ou de combats avec l'OAS ou avec les militaires de l'ALN.

⁸⁸ — Cette information n'a pu être vérifiée ; en revanche, Jacques Corbon fut secrétaire général de la conférence d'Évian (Voir René Bargeton, *Dictionnaire biographique des préfets, septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1995, p.167).

⁸⁹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2312 W 1012, cote provisoire.

⁹⁰ — Le PCF vote oui à la paix signifiant la victoire du peuple algérien, mais non celle de de Gaulle. La SFIO, comme le Parti socialiste unifié (PSU), vote oui au cessez-le-feu et à l'autodétermination mais émet des réserves sur la politique internationale du chef de l'État. Le parti RRRS vote oui tout en étant critique à l'égard du général (note DDRG du 30 mars 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6).

⁹¹ — Oui : 97 058 suffrages soit 86,65 % ; non : 14 955 suffrages soit 13,35 %.

ACTIVISMES ET VIOLENCES EXACÉRBEES EN RÉACTION AUX ACCORDS

Le danger vient à présent des partisans déterminés de l'Algérie française dont la violence redouble en Algérie comme en métropole.

En Algérie, la CRS 182 participe à une dernière mission de maintien de l'ordre entre le 20 janvier et le 14 avril 1962 où elle est chargée d'éviter les affrontements entre populations antagonistes et de neutraliser les extrémistes des différentes factions. Le 28 mars 1962, deux jours après la fusillade de la rue d'Isly, c'est en voulant contenir les manifestants au carrefour de l'Agha à Alger que le sous-brigadier Louis Pebayle est tué. Au final, au cours des 499 jours passés en Algérie, la CRS 182 déplore un tué et trois blessés graves dans des missions relevant à la fois de l'autorité civile et de l'autorité militaire dans le cadre de l'état d'urgence.

Pour affronter les actions de l'OAS, axées principalement sur la propagande et l'intimidation d'hommes politiques et de notables, plus nombreuses dans le département, une chasse intensive est menée depuis la fin de l'année 1961 par les forces de l'ordre. Elle porte ses fruits en Lot-et-Garonne avec l'arrestation de plusieurs activistes, dont certains ayant fui clandestinement l'Algérie, et sympathisants locaux entre janvier et septembre 1962⁹². Après perquisition de leur domicile et interrogatoire, ces derniers font l'objet d'une assignation à résidence dans une commune du département ou au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise⁹³ (Gard). Européens d'Algérie ou militaires déserteurs, ils appartiennent à différents groupes d'extrême droite : Rassemblement national des français rapatriés d'Afrique du Nord (RNFRANON), centre d'études de la défense nationale, mouvement poujadiste, Front national pour l'Algérie française (FNAF), Front national des combattants (FNC) et ex-membres de l'Union de défense des commerçants et artisans⁹⁴ (UDCA).

Si, à compter de mai 1962, l'organisation apparaît en perte de vitesse en Lot-et-Garonne du fait de manifestations plus espacées - passage de deux de ses membres à Villeneuve-sur-Lot en mai, fanion OAS fixé le 10 juin au mât devant le monument aux morts de la place Armand-Fallières à Agen - il n'en est rien en réalité. D'abord, le jugement - détention à vie - rendu le 24 mai par le Haut tribunal militaire contre le général Salan est ressenti⁹⁵ par l'opinion publique, partis politiques républicains et d'extrême gauche y compris, comme une sanction trop clémente pour le chef de l'OAS. Ensuite, le second semestre de l'année est émaillé d'une propagande fournie autour de l'attentat du Petit-Clamart⁹⁶ d'août 1962 et les préfets⁹⁷ doivent résolument poursuivre leur lutte contre cette organisation qui se débat encore : menace de destruction de la mairie de Villeneuve-sur-Lot le 9 août 1962⁹⁸, tentative

⁹² — Les Arch. dép. de Lot-et-Garonne ne conservent aucun dossier de procédure d'activistes inculpés de complot contre l'autorité de l'État car, pour les sept affaires identifiées, les TGI en ont été dessaisis le 16 avril 1963 au profit de la Cour de sûreté de l'État, instituée par la loi du 15 janvier 1963, en remplacement de la Cour militaire de Justice (d'après les registres des affaires d'instruction du TGI de Marmande pour les années 1962-1963. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2335 W 5).

⁹³ — Depuis l'évacuation des Algériens indépendantistes en décembre 1961, il accueille entre janvier et juillet 1962 les activistes et sympathisants de l'OAS. Voir « Saint-Maurice-l'Ardoise en 1962 : un camp pour activistes » de Didier Lavrut dans *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, sous la direction de Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault, Paris, éditions Autrement - collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p.390-400.

⁹⁴ — Fondé en 1953 par Pierre Poujade, député du Lot, contre les contrôles économiques et fiscaux et contre les impôts pour l'Algérie française.

⁹⁵ — Note DDRG du 25 mai 1962, Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 12 W 75.

⁹⁶ — Impliquant des Lot-et-Garonnais (note DDRG de Lot-et-Garonne, n°6907 du 28 septembre 1962 ; Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117).

⁹⁷ — Lettre du ministre de l'Intérieur, Roger Frey, au préfet de Lot-et-Garonne relative aux nouvelles menées à craindre de l'OAS, 12 septembre 1962 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 999 W 1).

⁹⁸ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117.

d'évasion de prisonniers OAS détenus à la maison d'arrêt d'Agen en janvier 1963⁹⁹, diffusion de tracts-papillons dans les rues de Villeneuve-sur-Lot dans la nuit du 13 au 14 juin 1963 et découverte le 13 août 1963 de deux tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs en souffrance, depuis le 12 juillet 1962, dans le dépôt de la gare SNCF à Agen.

— Voir ill. 32 en fin de chapitre

COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE PRÉSENTE EN LOT-ET-GARONNE

Les premières mesures des accords d'Évian vont profiter aux détenus algériens de métropole : amnistie et libération des politiques, transfert à Alger, entre les 20 et 25 juin 1962, des 358 détenus de droit commun de la maison centrale d'Eysses. Les locaux vides sont destinés à accueillir les détenus de droit commun européens purgeant leur peine en Algérie. Les accords s'accompagnent aussi du retour volontaire en Algérie de travailleurs algériens émigrés en France : ainsi, entre mars et juin, leur nombre en Lot-et-Garonne passe de 211 à 177.

RATIFICATION PAR RÉFÉRENDUM EN ALGÉRIE

Les Français d'Algérie et les Algériens ont à répondre à la question « Voulez-vous que l'Algérie devienne un État indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par la déclaration du 19 mars 1962 ? ». Le dimanche 1^{er} juillet 1962, six millions d'électeurs en Algérie se prononcent pour l'indépendance (99,7% des votants). Sont aussi concernés les rapatriés européens et les Algériens vivant en France pouvant prendre part au scrutin par correspondance, à condition d'être inscrits sur les listes électorales en Algérie. En Lot-et-Garonne, la participation reste très faible, environ une centaine de votants – essentiellement dans le Fumélois - sur une population totale d'Européens et d'Algériens en capacité de voter estimée à 3 000 personnes. Un grand nombre de rapatriés garde en effet espoir de retourner en Algérie¹⁰⁰. L'indépendance de l'Algérie officiellement proclamée le 5 juillet¹⁰¹ est accueillie dans le calme par chacune des communautés du département.

— Voir ill. 33 à 35 en fin de chapitre

La coopération fixée par les accords d'Évian est effective bien avant : entre 1960 et 1963, trois élèves français musulmans d'Algérie de l'ENA effectuent leur stage à la préfecture de Lot-et-Garonne. Durant l'été 1962, un stage est organisé au lycée Georges Leygues à Villeneuve-sur-Lot par le ministère français de l'Éducation nationale pour former quarante-et-un professeurs de physique de collège allant enseigner en Algérie. Ces étudiants d'origine

⁹⁹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

¹⁰⁰ — Note de la DDRG de Lot-et-Garonne du 3 juillet 1962 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 8).

¹⁰¹ — « La date n'est pas choisie au hasard : le 5 juillet 1830, cent trente-deux ans auparavant, le dey d'Alger apposait son sceau sur la convention livrant Alger aux Français. La conquête pouvait commencer. C'est le 5 juillet (et non le 3 juillet) qui sera officiellement choisi comme date d'anniversaire de l'indépendance nationale », Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991, p. 195.



kabyle et d'obédience FLN sont instruits par des moniteurs de l'École Normale supérieure, et les autorités prennent soin d'éviter tout contact avec la population locale¹⁰².

Ces accords appliqués par la France sont immédiatement contestés et plus ou moins respectés par les Algériens et les partisans de l'Algérie française, avec des conséquences dramatiques sur les communautés des Français d'Algérie et des Algériens ayant servi la France. Le Lot-et-Garonne¹⁰³ devient comme de nombreux autres départements une terre d'accueil pour une population européenne n'ayant d'autre choix entre la valise et le cercueil, et un refuge pour la population musulmane menacée.

¹⁰² — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 113.

¹⁰³ — L'affectation en Lot-et-Garonne de préfet et sous-préfets ayant servi en Algérie était-elle en lien avec l'afflux des pieds-noirs et des harkis ?





Illustration 27. Entente des gauches du Marmandais et du comité de défense républicaine pour un grand rassemblement républicain le 27 mars 1962 à Marmande. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

L'orateur vedette attendu est maître Ducourtieux du comité central de la ligue des droits de l'Homme.



Illustration 28. Affiche de l'Union pour la nouvelle République [ant. 4 avril 1962]. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6.

Campagne pour le référendum du 8 avril 1962.



Illustration 29. Bandeau du Service d'action civique (SAC), s.d. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6.

Association de soutien au général de Gaulle créée le 4 janvier 1960, qui constitue une « garde de fidèles » recourant aux actions musclées.

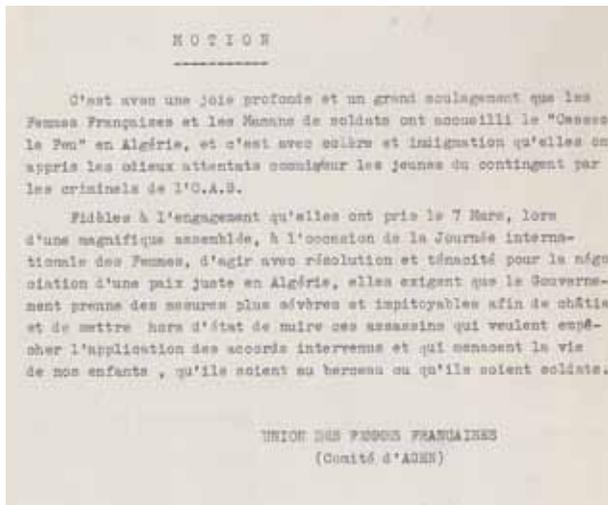


Illustration 31. Motion remise par le comité d'Agen de l'Union des femmes françaises au maire d'Agen le 9 avril 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

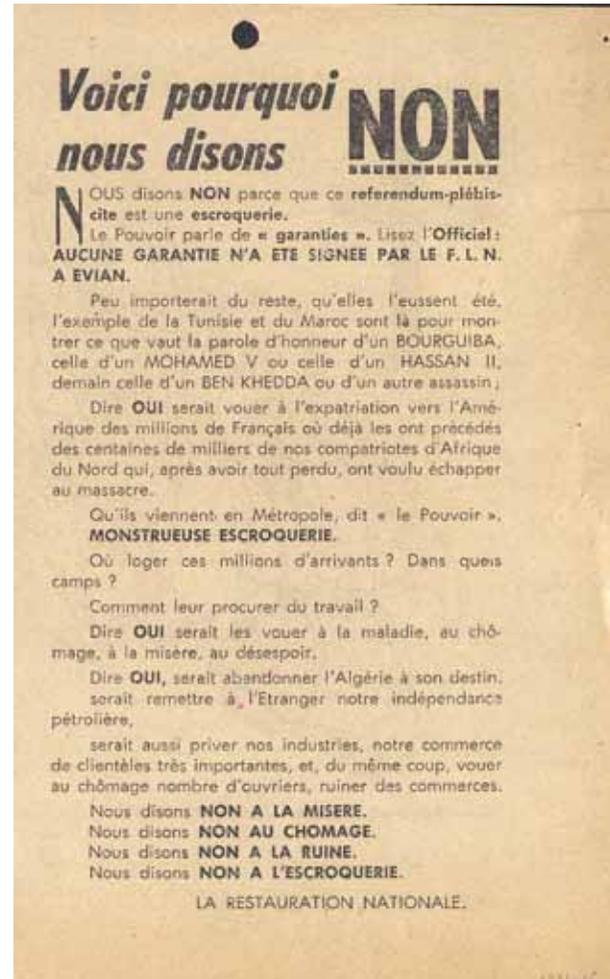


Illustration 30. Extrait d'un journal favorable à l'Algérie française. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1831 W 6.

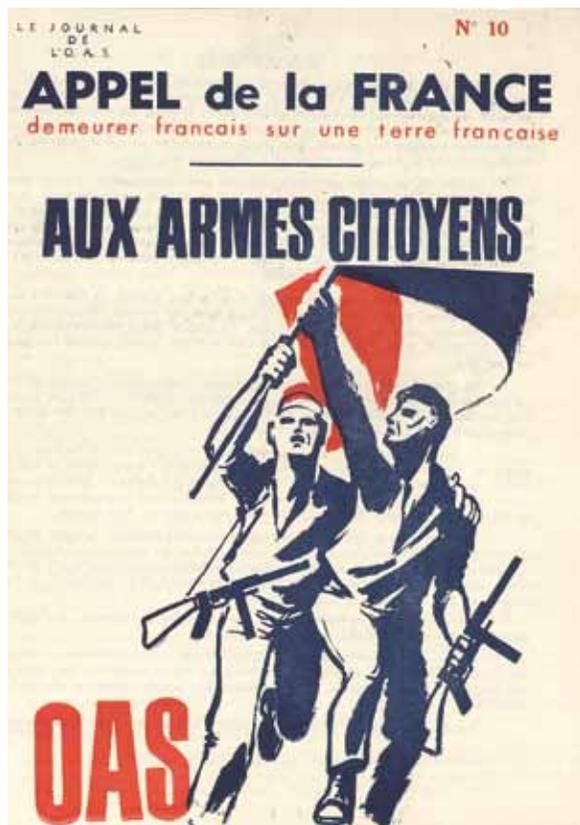


Illustration 32-1 et 32-2. Journal officiel de l'OAS avec enveloppe, adressé depuis Alger au chef de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, 19 avril 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 26.

« Appel de la France » est le journal officiel de l'OAS édité par l'état major d'Alger. Il dispose d'une édition métropolitaine comprenant en plus une ou plusieurs pages rédigées pour la métropole. Ce titre sera repris plus tard par le Conseil national de la Résistance (CNR), créé le 9 avril 1962 par Georges Bidault, que rejoindront plus tard les représentants de l'OAS Algérie réfugiés en Espagne.



Illustrations 33 et 34. Bulletins bilingues Oui et Non du référendum d'autodétermination du 1^{er} juillet 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 112.



Illustration 35. Célébration de l'indépendance à Alger le 5 juillet 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10 (fonds Creste).

La liesse de la population algéroise à la proclamation de l'indépendance de son pays le 5 juillet 1962.

4. Pour un ancrage en Lot-et-Garonne



DES EUROPÉENS D'ALGÉRIE AUX ORIGINES MULTIPLES ET COSMOPOLITES

La population européenne d'Algérie est la résultante d'apports cosmopolites : des Français certes mais aussi, et en plus grand nombre, des Espagnols, Italiens, Allemands, Maltais... naturalisés pour la plupart à partir de 1889¹⁰⁴, et des populations juive et musulmane. Ils sont plus d'un million à s'être installés en Algérie, depuis plusieurs générations.

Le terme « pied-noir » ne fait son apparition qu'en 1955¹⁰⁵. Il n'a pas de signification précise ; on l'a présenté tour à tour comme lié à la couleur noire des chaussures ou des bottes des Européens à l'époque de la conquête, à la couleur noire des pieds après un long séjour dans ces chaussures, à une confusion entre « homme noir » et « pied noir », au négoce du vin, très noir, cultivé en Algérie par des viticulteurs de « pieds noirs »¹⁰⁶. Quelle qu'en soit la signification, ce terme ne peut se confondre avec celui de rapatrié, dont la qualité est définie dans la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961, ni d'ailleurs avec celui de Français originaire d'Afrique du Nord car il n'englobe pas les Français d'Algérie de confession musulmane. Il serait vain de regrouper sous ce vocable l'ensemble des exilés qui forment une « société » très hétéroclite et hétérogène. La présence de quelques riches gros colons ne doit faire oublier que la majorité d'entre eux est de condition très modeste, bien en deçà du niveau de vie constaté en métropole.

L'EXODE

Le conflit algérien a poussé dès 1956 les Européens d'Algérie à se replier en métropole. Les événements du 1^{er} novembre 1954 et l'insurrection du 20 août 1955 dans le Constantinois entraînent les premiers retours des colons établis dans des exploitations isolées. D'autres pressentent une évolution politique qui leur sera défavorable et préparent une retraite ou tout au moins un point de chute. C'est le cas de cette famille d'agriculteurs, les Favier, installée depuis plusieurs générations à Hamadena, dans l'Oranais.

— Voir ill. 36 et 37 en fin de chapitre

Dès 1956, Robert Favier rejoint la métropole, visite des propriétés dans le Sud-Ouest et jette son dévolu sur une ferme de Lougratte, en Lot-et-Garonne. Entre 1954 et 1961, ils sont 180 000 à l'imiter sur le plan national et 1 320, soit trois cents familles, viennent s'installer en Lot-et-Garonne pour y retrouver de la famille, des amis, une propriété¹⁰⁷. Un secrétariat d'État aux rapatriés est créé en septembre 1961 et est confié à Robert Boulin mais d'une manière générale, jusqu'à la loi du 26 décembre 1961 qui règle le statut des rapatriés et fixe les principes d'une solidarité nationale, la situation

¹⁰⁴ — Loi du 26 juin 1889 sur la naturalisation automatique des enfants d'étrangers nés en territoire français.

¹⁰⁵ — Voir Joëlle Artigau-Hureau « Les pieds-noirs existent-ils ? » dans n° spécial de la revue *L'Histoire* de janvier 1991, n°140, p.124.

¹⁰⁶ — Voir Benjamin Stora, Algérie 1954-1962, *Lettres, carnets et récits des français et des Algériens dans la guerre*, Paris, édition Les Arènes, 2010.

¹⁰⁷ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 115.

juridique de ceux qui viennent d'Algérie reste mal définie. On parle de « repliés », ce qui n'ouvre à aucune aide si ce n'est un secours exceptionnel limité et très insuffisant.

À partir de 1961, des dizaines de milliers de personnes quittent l'Algérie et débarquent sans se faire connaître ; c'est ce que l'on appelle l'émigration « du silence », qui s'effectue vers la France à la suite des positions successives du chef de l'État, le général de Gaulle, affirmant de plus en plus nettement sa volonté d'en finir avec la guerre¹⁰⁸. Après les accords d'Évian, la politique de la « terre brûlée » lancée par l'OAS et la riposte terrible du FLN rendent la vie quotidienne impossible. En masse, une grande majorité de la population française d'Algérie, 800 000 sur un million, se résout à quitter la terre qui l'a vue naître malgré les interdits de l'OAS et sous la menace du FLN qui pratique une politique de l'enlèvement (1 173 personnes disparues)¹⁰⁹. Tandis que le gouvernement s'attend à un rapatriement régulier, limité à 300 voire 400 000 personnes, et continu dans le temps, on doit faire face à un afflux considérable, désordonné, dans un laps de temps très court. Le mouvement de la population française de l'année 1962 reproduit les données générales des conditions de l'exil. Trois périodes caractérisent cette année¹¹⁰ :

- de janvier à avril, le flux est gérable, les rapatriés ont en général un point de chute ;
- de mai à août, les arrivées sont massives. En Lot-et-Garonne, les arrivées explosent à compter du mois de juillet (2 504 personnes)¹¹¹ ;
- de septembre à décembre le flux se ralentit, on assiste au retour des chefs de famille, des personnes âgées n'ayant pu se résoudre à partir, des colons de condition modeste qui pensaient pouvoir se maintenir dans la vie rurale et qui sont victimes de mesures plus ou moins tardives de nationalisation ou de confiscation.

La panique gagne les pieds-noirs : 82 000 départs en mai, 330 000 en juin, 170 000 de juillet à septembre 1962. Ils bradent appartements, commerces, automobiles et partent. La plupart rejoignent la France, à l'exception d'un noyau de Français d'Oranie compromis avec l'OAS qui se replie en Espagne, dans les provinces d'Alicante et de Murcie. D'autres vont en Italie, en Amérique Latine ou en Israël.

Les conditions de départ et d'embarquement ont évolué au gré du contexte politique. Le 16 mai 1962, les compagnies de navigation décident, sans l'autorisation des autorités françaises, une intensification immédiate de leurs services. Tous les bateaux vont accepter plus de passagers que la limite maximum autorisée.

— Voir ill. 38 en fin de chapitre

¹⁰⁸ — Voir Jean-Jacques Jordi, *De l'exode à l'exil, Rapatriés et Pieds-noirs en France*, Paris, éditions l'Harmattan, 1993.

¹⁰⁹ — Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991.

¹¹⁰ — Voir Jean-Jacques Jordi, *De l'exode à l'exil, Rapatriés et Pieds-noirs en France*, Paris, éditions l'Harmattan, 1993.

¹¹¹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

Face à l'affolement sur les quais, craignant les infiltrations de commandos de l'OAS sur les bateaux, la police française reçoit l'ordre, fin mai, de procéder au retrait des cartes nationales d'identité de tous les hommes se présentant à l'embarquement et de renforcer les contrôles ; ceux-ci seront supprimés fin juin face à l'impossibilité de leur mise en pratique. Le 15 juin 1962 les paquebots, tels que le *Lyautey* et le *Cambodge*, sont réquisitionnés sur ordre des autorités françaises afin de renforcer le dispositif de départ¹¹².

L'exil commence. Chaque expérience est particulière, elle est différente pour un Algérois, un universitaire, un artisan, un simple cultivateur ou un riche propriétaire terrien. Mais pour tous, le voyage reste éprouvant, mêlant désespoir et angoisse. Les ports de Marseille surtout mais aussi de Sète, de Nice ou encore de Port-Vendres voient débarquer, dans un indescriptible désordre, des hommes, des femmes et des enfants éprouvés par les souffrances du voyage. La situation est la même dans les aéroports qui connaissent un mouvement considérable.

Tant bien que mal, les autorités locales et les représentants de l'État ont compris la nécessité d'inciter le plus grand nombre de rapatriés à s'installer dans des zones où les perspectives d'emploi et de logement sont plus favorables que sur le littoral méditerranéen.

Ainsi, parmi les départements d'implantation des rapatriés, le Lot-et-Garonne enregistre l'arrivée de 590 personnes en juin 1962, 2 504 en juillet, 632 en août¹¹³. Au total ce sont 7 831 personnes, soit 2 700 familles qui viennent s'installer dans notre département en 1962, principalement dans les arrondissements d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot.

— Voir ill. 39 en fin de chapitre

Le mouvement se poursuit jusqu'en 1964, date à laquelle nous dénombrons 15 627 rapatriés. Les 3 726 personnes, arrivées de juin à août 1962, se répartissent professionnellement de la manière suivante : 575 retraités, 315 employés, 220 ouvriers, 154 agriculteurs, 73 fonctionnaires, 61 commerçants, 55 chefs d'entreprise, 23 employés agricoles, 14 professions libérales et 41 divers¹¹⁴.

LES ACCUEILLIR ET LEUR APPORTER UNE AIDE SUBSTANTIELLE SONT LES DEUX PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

La loi du 26 décembre 1961, stipulant que « les Français, ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat

¹¹² — Jean-Jacques Jordi, *De l'exode à l'exil, Rapatriés et Pieds-noirs en France*, Paris, éditions L'Harmattan, 1993.

¹¹³ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 24.

¹¹⁴ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 115.

et la tutelle de la France, pourront bénéficier du concours de l'État ...», va permettre à une majorité, essentiellement ceux de condition modeste, de pouvoir assurer leur subsistance. À la demande du gouvernement et avec l'appui de parlementaires comme le député Gabriel Lapeyrusse, les préfets sont mobilisés et sensibilisés sur les problèmes de l'accueil, de l'hébergement et du reclassement.

— Voir ill. 40 en fin de chapitre

Le gouvernement s'appuie sur des préfets ayant servi en Algérie et que l'administration redéploie en métropole, pour organiser l'accueil des rapatriés en métropole. Ainsi en Lot-et-Garonne, Michel Ellia, auparavant sous-préfet puis préfet de Bône en Algérie, exerce les fonctions de préfet du 4 avril 1960 jusqu'au 15 février 1963 ; le 1^{er} mars 1962, Jacques Corbon, détaché en 1958 à la disposition du ministre résidant en Algérie, est nommé sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot ; Olivier Brun, précédemment sous-préfet de Marnia (Oranais) et secrétaire général du département d'Orléansville, est nommé le 30 août 1962 sous-préfet de Marmande. Le corps préfectoral ne peut rester indifférent et insensible au sort de ces milliers de gens. Le 2 juin 1962, une commission permanente d'aide aux rapatriés d'Algérie est créée, ainsi qu'un service préfectoral d'aide aux rapatriés d'Algérie, confié, à compter du 21 octobre 1962 à Paul Vigo, ancien sous-préfet de Souk-Ahras (département de Bône), en mission auprès du préfet Ellia. Ce dispositif est complété le 14 juin 1962 par un comité lot-et-garonnais d'accueil des rapatriés d'Algérie (CLARA), constitué de personnalités civiles, militaires, religieuses et économiques, qui s'appuie sur des comités locaux.

Trois ordres de prestations servent de support à la politique d'intervention :

- des prestations de retour prévoyant une allocation de départ de 500 francs pour le chef de famille et de 200 francs (F) pour chaque personne du foyer, une indemnité forfaitaire de déménagement, soit 2 000 F par ménage et 400 F pour chaque personne à charge, le transport et l'hébergement provisoire sur le lieu d'accueil ;
- des prestations mensuelles de subsistance accordées, pour une année, à chaque demandeur d'emploi (300 à 450 F selon la situation) ;
- des prestations de reclassement qui consistent en indemnités de réinstallation pour les salariés et prêts pour les non salariés.

— Voir ill. 41 en fin de chapitre

Le département de Lot-et-Garonne contribue pour une part de 634 403 928 anciens francs afin de couvrir frais de transport, allocations de départ, frais de déménagement, prestations de subsistance, de réinstallation et secours d'urgence. Mais, seule, l'action de l'État ne suffit pas ; très tôt, des initiatives privées s'ajoutent pour atténuer les tensions provoquées par le rapatriement.

Des appels à la générosité sont lancés. Le premier est celui du 2 juin, par le comité d'accueil départemental afin d'accueillir les rapatriés d'Algérie, leur faciliter la recherche de logement et d'hébergement et contribuer à leur insertion dans la vie économique et sociale. Par cette action, 595 000 anciens francs sont rassemblés et réservés à l'achat de literie et de matériels de première nécessité afin de subvenir aux besoins des personnes les plus démunies¹¹⁵. L'Église catholique, les unions sportives se mobilisent également.

UNE AUTRE PRIORITÉ : L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

La priorité étant d'assurer un logement, les préfets, par circulaire du 5 juin 1962, doivent instituer dans leur département une commission consultative d'attribution de logements aux rapatriés. Le 25 juin, une journée départementale de solidarité est organisée ; les subventions sont votées par le Conseil général et les communes, une collecte de mobilier et de matériel d'hébergement auprès des particuliers a lieu ainsi qu'une quête sur la voie publique¹¹⁶.

— Voir ill. 42 en fin de chapitre

Le 31 juillet, les premiers préavis de réquisitions de logement sont lancés dans le Sud-Ouest, et, le 10 septembre, une ordonnance permet aux pouvoirs publics de réquisitionner des appartements vides ou maisons inoccupées. Les hôtels mais aussi tous les bâtiments publics et privés ayant un potentiel d'accueil sont pris d'assaut.

— Voir ill. 43 en fin de chapitre

Ainsi le lycée de garçons de la ville d'Agen et l'institution Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot sont mis à la disposition du comité d'accueil afin d'assurer le relogement d'urgence des personnes isolées¹¹⁷. L'approche de la rentrée scolaire rendant obligatoire l'évacuation des locaux, les municipalités doivent se préoccuper du relogement des personnes qui y sont hébergées. Cinq cents logements préfabriqués sont mis à la disposition des familles ainsi que deux-cent-trente-deux logements HLM. Des terrains, situés sur les dépendances du château de Lalande, dans l'agglomération agenaise, sont acquis en vue de construire des logements supplémentaires pour les rapatriés d'Afrique du Nord. Quarante logements préfabriqués sont ainsi réalisés de mars à septembre 1963 en un temps record, par une entreprise du bâtiment lot-et-garonnaise, les établissements Vissol & fils de Villeneuve-sur-Lot¹¹⁸.

— Voir ill. 44 en fin de chapitre

¹¹⁵ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 115.

¹¹⁶ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.

¹¹⁷ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.

¹¹⁸ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 5.

LE RECLASSEMENT SOCIAL COMME PRINCIPALE PRÉOCCUPATION

Après le logement, le principal souci des rapatriés est leur reclassement social. De fait, cette population majoritairement urbaine est difficile à reclasser dans un département à vocation agricole. Deux catégories se distinguent : les personnes âgées qui n'aspirent qu'à retrouver la tranquillité et les personnes jeunes qui désirent obtenir du travail. Sur les 521 demandes faites au service du travail et de la main-d'œuvre, 158 sont satisfaites immédiatement¹¹⁹. Mais le reclassement, s'il est rapide, s'accompagne parfois d'un déclassement. Les plus touchés sont ceux qui avaient quelques responsabilités dans cette société algérienne qui reposait sur des cadres européens bien rémunérés. Ainsi les anciens cadres deviennent-ils souvent de petits employés de commerce ou d'administration.

— Voir ill. 45 en fin de chapitre

Des quatre associations de rapatriés existant alors dans le département, une joue un rôle essentiel : l'AFANOM, qui s'efforce de conserver un caractère purement social, de calmer les esprits et d'aider les rapatriés à se reclasser rapidement¹²⁰. Ces derniers peuvent, depuis le 30 août 1962, déposer à la préfecture de leur département d'accueil des dossiers dits de reclassement prévoyant l'attribution de prêts importants à des conditions très avantageuses. Agriculteurs, commerçants et artisans déposent leurs dossiers ; les fonctionnaires sont reclassés sur des postes vacants. De juin à octobre 1962, 6 349 personnes passent par le service des rapatriés du département, soit 2 677 familles¹²¹. Au printemps 1963, le ministère des rapatriés organise une campagne « Priorité d'emploi aux rapatriés » au travers d'un bulletin spécial gratuit qui paraîtra de mars à mai, soit quatre parutions. Mais c'est surtout individuellement que les pieds-noirs réussissent à s'intégrer, faisant valoir leurs qualités personnelles. N'ayant rien à perdre, ils se font remarquer par leur esprit novateur. Ils disposent d'un journal mensuel, *Le Cri du rapatrié-France horizon*, afin de défendre le principe d'une réinstallation effective dans la communauté nationale.

— Voir ill. 46 en fin de chapitre

LA PERTE D'UN BIEN OU D'UN PROCHE DOIT AUSSI FAIRE L'OBJET D'UNE INDEMNISATION

Cette communauté va se regrouper, « apparaître, revendiquer, se construire en groupe cohérent autour d'une question : l'indemnisation de leurs biens laissés en Algérie »¹²². Au-delà des aides au logement et à l'insertion sociale, l'État s'engage également à dédommager les victimes d'attentats : le 7 novembre 1962 est mis en place un régime d'aide temporaire en faveur des

¹¹⁹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 115.

¹²⁰ — Les trois autres associations ont une activité très limitée dans notre département. Il s'agit de l'« Union nationale des français expulsés, rapatriés et repliés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer », de l'« association des Français rapatriés d'Algérie » créée le 29 juillet 1962, et du « Rassemblement national des Français rapatriés d'Afrique du Nord et d'Outre-mer » pro-Algérie française.

¹²¹ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 115.

¹²² — Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991.

rapatriés victimes du terrorisme ; il s'adresse aux blessés se trouvant dans l'incapacité de travailler ainsi qu'aux veuves et aux orphelins de victimes d'attentats. En 1963 et 1964 vingt-six personnes sont venues déposer leur dossier de demande d'aide temporaire dans notre département¹²³.

Plus tardivement et bien que les accords d'Évian stipulent que « l'Algérie assurera sans aucune discrimination une libre et paisible jouissance des droits patrimoniaux acquis sur son territoire avant l'autodétermination. Nul ne sera privé de ces droits sans indemnité équitable préalablement fixée », il faudra attendre la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 pour que l'indemnisation des biens confisqués ou spoliés voie le jour. Le général de Gaulle a en effet toujours refusé de dédommager une population qui a osé défier son autorité.

L'INTÉGRATION

D'une manière générale, la grande majorité des Français d'Algérie reconnaît l'effort réalisé en sa faveur de la part du service d'accueil, sur le plan départemental. Bien soutenus par leurs associations, les rapatriés se sont adaptés et vivent en harmonie au sein d'une population locale qui, sans leur être hostile, n'a manifesté à leur égard aucun mouvement spontané de solidarité, la majorité des Français de métropole refusant toute idée de sacrifice à leur égard. Jugés premiers responsables du conflit qui vient de se terminer et qui a coûté la vie de trop nombreux soldats métropolitains, les Français d'Algérie ne semblent pas mériter que l'on porte sur eux le regard compatissant que beaucoup espèrent. Ils font, bien au contraire, l'objet d'une froide indifférence et quelquefois d'appréhensions : on ne les connaît pas, on ne sait d'où ils viennent ni s'ils sont « vraiment » Français. À l'inverse, face à l'écart culturel qui les sépare des Français de métropole, et aux préjugés anti-pieds-noirs, les Français d'Algérie sont animés d'une certaine rancœur à l'égard de la France et des Français.

Tout en bénéficiant de l'expansion des années soixante, les rapatriés ont largement contribué à cet essor. Ils ont réveillé le commerce, modernisé l'agriculture par l'acquisition de vastes propriétés. La superficie des terres qu'ils exploitent est, en effet, bien souvent supérieure de 80 à 90 % à la moyenne locale. Ce qui ne va pas sans provoquer l'inquiétude des petits exploitants se sentant menacés par l'acquisition de certaines propriétés à des prix prohibitifs¹²⁴. Ils donnent à ces entreprises un regain d'activité par l'apport de capitaux et de subventions. En Lot-et-Garonne, pas moins de deux cents propriétés sont ainsi acquises et exploitées ; acquisition facilitée par des aides à l'installation, prêts et subventions pour l'achat d'équipements et de terres.

¹²³ — Elles sont dix-sept en 1963 dont dix invalides et sept veuves, neuf en 1964 dont trois invalides, cinq veuves et un orphelin. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2402 W 270-272.

¹²⁴ — Petits exploitants qui reçoivent le soutien du Parti communiste français du Marmandais.

L'ALGÉRIE TOUJOURS PRÉSENTE

Une page s'est tournée, une nouvelle vie commence pour ces milliers de rapatriés. Ils sont 15 627 précisément en février 1964 à avoir choisi la terre de Lot-et-Garonne comme terre d'accueil et d'espoir. Mais rien ne peut leur faire oublier leur vie d'avant, en Algérie. Beaucoup écrivent, certains y retournent, en visite, retrouver des proches qui n'ont pu se résoudre à quitter la terre qui les a vus naître¹²⁵, régler quelques affaires, honorer leurs morts. Tous sont en effet partis en laissant derrière eux, sur l'autre rive de la Méditerranée, leurs ancêtres. Cimetières, tombes mais aussi monuments aux morts sont autant de témoins d'un passé encore brûlant. L'évanouissement de tous ces espaces de mémoire, et l'absence de lieux de commémoration en France sont ressentis douloureusement.

La chance ou le hasard a sauvé d'une destruction inévitable une plaque honorant les soldats morts pendant la guerre de 1914-1918 à Rénier, petit village du Constantinois. Aujourd'hui installée sous le porche de l'église de Marmont-Pachas elle est pour tous les Rénéens et rapatriés du département plus qu'un lieu de recueillement et de souvenir, un repère, un lien avec l'Algérie mère. Cette nostalgie, appelée aussi « nostalgéria¹²⁶ », de leur vie « là-bas » est bien présente et le sentiment d'être à contre-courant ou en marge de l'histoire s'est renforcé. Car le silence a aussi été fait sur les temps forts de cette guerre qui ne figurent pas dans les calendriers de la commémoration.

¹²⁵ — Au premier janvier 1963, plus de deux cent mille Européens et Juifs ne sont toujours pas partis, tentant le pari de l'Algérie algérienne. Le flux continu des retours vers la France se poursuit jusqu'en 1964.

¹²⁶ — Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991, p.239.



Illustration 36 et 37. Famille Favier. Collection particulière.

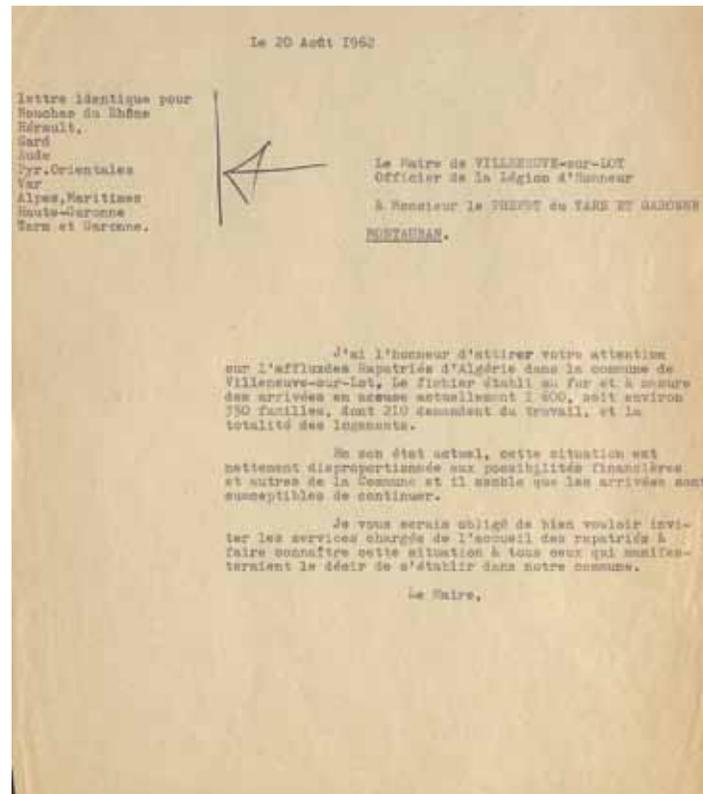


Illustration 38. Billet de passage pour Madame et les trois enfants par bateau le 7 août 1962 entre Oran et Port-Vendres. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1119 W 3.

Illustration 39. Lettre du maire de Villeneuve-sur-Lot à M. le préfet de Tarn-et-Garonne, 20 août 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SANTÉ
 SERVICE SOCIAL
 Place Armand-Fabius
 AGEN
 14 001 000

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION
 AGEN le 26 Juin 1962

Référence :

RAPPORT CONCERNANT LA FAMILLE SAVARY-RODRIGUEZ
 Réfugiés Hotel Grillon-Bd S. Dumas à AGEN

COMPOSITION DE LA FAMILLE :
 Père: Savary Julien né le 4-9-35 au Calvaire, peintre en bâtiment
 Mère: Rodriguez Henriette née le 23-1-14 à St Louis de la Réunion. EP
 Enfants: Savary Louis né le 25-9-60 à Agen
 Savary J. Marie né le 22-4-62 à Montagnan

HISTOIRE :
 Cette famille vivait à Montagnan. Monsieur Savary était journalier mais depuis un ou deux mois il était sans travail. Avant de des places d'avion, ils sont arrivés à Toulouse le 21 Juin avec deux valises contenant les vêtements des enfants. Ils ont été dirigés sur Agen où ils n'ont ni famille ni connaissances susceptibles de leur aider et sont logés à l'hôtel à raison de 400F par jour. Ils ont été vus sur Mars Julien IV ans, un voisin qui leur a été confié par les parents. Le centre d'accueil s'occuperait de l'envoyer à Marcy où il a deux oncles.

CONCLUSION :
 A raison de 10 FF par jour, les 2500F donnés à l'arrivée seront épuisés d'ici un mois. Il est donc urgent de trouver pour cette famille au minimum une chambre où le père puisse faire la cuisine, la lessive/des enfants en tout cas - de retrouver le couple - d'aider le père à trouver du travail

J. Martin

*Agent Prégent
 aucun avis relatif à la situation par l'agent
 olaf*

*Annexé: - Appel le 23 Juin
 - 15 femmes de 60 et de plus
 - Population de Montagnan (1400 HT) le 27 Juin*

Illustration 40. Rapport de la direction départementale de la santé concernant la famille Savary-Rodriguez, le 26 juin 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.

République Française
 PRÉFECTURE DE LOT-ET-GARONNE

2ème Division
 ZONE EUROPEENNE
 SUBSIDIARITÉ

PROCESSIONNAIRE
ALGERIENNE

N O M : **SEGOBIA**

Prénoms : *Firmin Fernand* Date et lieu de naissance : *le 10 novembre 1928 à St. P. d'Alger (Oran)*

Adresse en Métropole : *192 Avenue d'Alsace Villeneuve d'Ascq (59100 Lille)*

Administration d'origine : *Algérie (S.A.P.A. St. P. d'Alger)*

Situation Administrative en Algérie : *officier 1ère catégorie, 3ème classe*

Indice brut ou net : *1550 F*

Comment avez-vous quitté l'Algérie ?
 de vous-même le 02. mai 62 en cargo régulier
 en cours régulier
 licenciement ou expulsion *non*

Date de départ d'Algérie : *7 Août 1962*

Jusqu'à quelle date avez-vous été payé ? *jusqu'au 15 Août 1962*

Situation de famille : *Marié - trois enfants.*
 (Remplir fiche d'état civil jointe)

Avez-vous perçu les prestations servies par le service des rapatriés ? *oui*

Et quel détail des sommes perçues : *Prime d'accueil : 8000 F
 Allocation de départ : 1500 F
 Allocation de rapatriement : 2000 F
 Allocation de départ : 2000 F*

Pièces jointes :
 - fiche d'état civil
 - certificat de cessation de paiement (si possible)
 - arrêté de nomination
 - dernier arrêté de promotion
 - bulletin de paye.

Illustration 41. Questionnaire sur la famille Ségobia rapatriée d'Algérie. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1589 W 57.

1 ← 1

Département de Lot-et-Garonne N° 2794 du 16-5-1962

Arrondissement de Marmande

COMMUNAUTÉ DES LOCAUX VACANTS DESTINÉS AU RELOGEMENT DES RAPATRIÉS D'ALGÉRIE.

N° de l'opération	Nature de l'opération	Surface en m ² (ou en ares)	Commune	N° de l'opération	Nature de l'opération	Surface en m ² (ou en ares)	Commune
N° 1	Construction de 1 maison	100	St-Julien	N° 2	Construction de 1 maison	100	St-Julien
N° 2	Construction de 2 maisons	200	St-Julien	N° 3	Construction de 2 maisons	200	St-Julien
N° 3	Construction de 3 maisons	300	St-Julien	N° 4	Construction de 4 maisons	400	St-Julien
N° 4	Construction de 4 maisons	400	St-Julien	N° 5	Construction de 5 maisons	500	St-Julien
N° 5	Construction de 5 maisons	500	St-Julien	N° 6	Construction de 6 maisons	600	St-Julien
N° 6	Construction de 6 maisons	600	St-Julien	N° 7	Construction de 7 maisons	700	St-Julien
N° 7	Construction de 7 maisons	700	St-Julien	N° 8	Construction de 8 maisons	800	St-Julien
N° 8	Construction de 8 maisons	800	St-Julien	N° 9	Construction de 9 maisons	900	St-Julien
N° 9	Construction de 9 maisons	900	St-Julien	N° 10	Construction de 10 maisons	1000	St-Julien

N° 2794 du 16-5-1962

Le Maire de St-Julien

(1 ex)

Illustration 42. Recensement des locaux vacants destinés au logement des rapatriés d'Algérie sur la commune de Dondas. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1832 W 30.

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS le 29 Mai 1962

Monsieur le Préfet,

Étant présent au Congrès des Rapatriés, je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas pouvoir répondre à votre invitation relative à la constitution d'un comité d'accueil pour les rapatriés.

Veuillez de toute façon ne pas compter parmi les votants. Je ne serais d'ailleurs de signaler à ce sujet que précédemment des mesures énergiques et efficaces ont été prises, et le Comité adopte ce point de vue, à demander que tous pouvoirs soient donnés au Préfet pour la régularisation éventuelle d'habitat.

Il conviendrait que les rapatriés soient logés convenablement et cette mesure peut correspondre à ce souhait.

Les sentiments et vœux exprimés sont à votre disposition.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à ma considération la meilleure.

G. Lapeyrusse

Illustration 43. Lettre du député Lapeyrusse au préfet de Lot-et-Garonne sur le logement des rapatriés, 29 mai 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.



Illustration 44. Logements du lotissement Lalandusse à Agen, 26 octobre 1963. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 5.

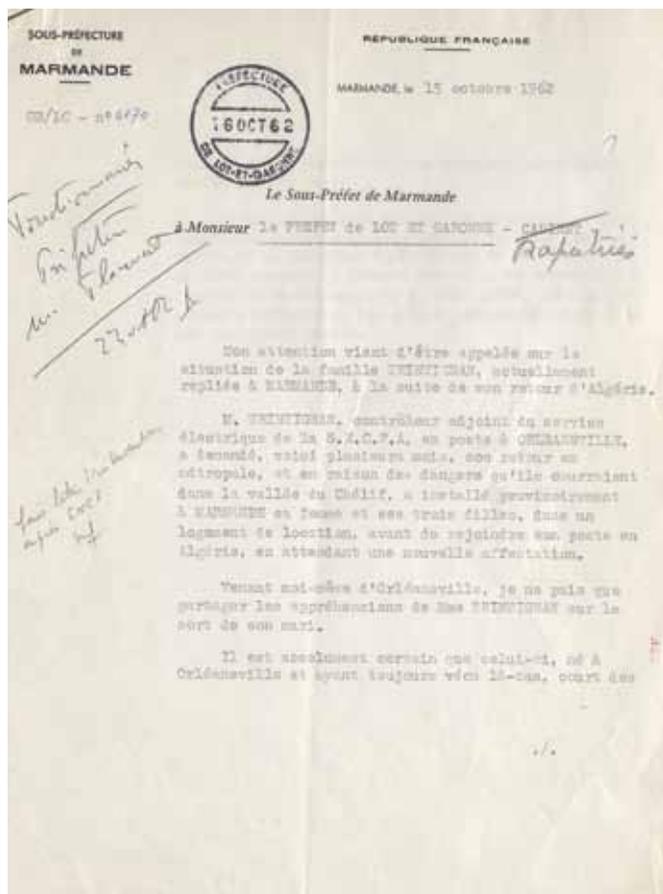


Illustration 45-1 et 45-2 (recto-verso). Lettre du sous-préfet de Marmande au préfet au sujet de la situation de la famille Trintignan, le 15 octobre 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14.

SERVICE RAPATRIES

MINISTÈRE DES RAPATRIÉS - 10, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE - 47000 AGEN

GRATUIT
N° 1
25 mars 1963

Pour vous, rapatriés, du 8 au 30 avril 1963

100.000 SITUATIONS PRIORITAIRES

A vous de décider

VOUS ne souhaitez pas aller pour deux ou trois mois, au sein de la France, à la recherche d'un emploi, à la fois dans votre pays d'origine et dans les autres pays de la zone franc, à la fois dans votre pays d'origine et dans les autres pays de la zone franc, à la fois dans votre pays d'origine et dans les autres pays de la zone franc...

M. François MISSOFFE vient de donner le feu vert à l'opération « Priorité aux rapatriés » : pendant trois semaines 100 000 emplois seront offerts en priorité. Pourquoi cette opération ?

A PROPOS de la loi sur le rapatriement, M. François MISSOFFE, ministre des Rapatriés, a déclaré à la tribune de l'Assemblée nationale, le 22 mars 1963, que le Gouvernement avait décidé de réserver 100 000 emplois prioritaires aux rapatriés pendant trois semaines, du 8 au 30 avril 1963.

Cette opération, qui sera menée à bien dans toute la France, a pour but de faciliter le retour de nos rapatriés en leur pays d'origine et de leur offrir des emplois correspondant à leur formation et à leur expérience.

M. MISSOFFE a souligné que cette opération était une mesure d'urgence et de solidarité, destinée à répondre aux besoins des rapatriés et à favoriser leur réinsertion dans la vie économique et sociale de leur pays d'origine.

Service Rapatriés répond à vos questions

Quel est le but de l'opération ?
Le but de l'opération est de réserver 100 000 emplois prioritaires aux rapatriés pendant trois semaines, du 8 au 30 avril 1963.

Qui peut bénéficier de cette opération ?
Tous les rapatriés de retour en France, quelle que soit leur date de retour, peuvent bénéficier de cette opération.

Comment se déroule-t-elle ?
Les rapatriés doivent se présenter aux bureaux de la zone franc de leur pays d'origine, où ils recevront des conseils et des renseignements sur les emplois réservés.

Emplois réservés pendant trois semaines

Les emplois réservés pendant trois semaines sont ceux qui sont offerts en priorité aux rapatriés pendant la période du 8 au 30 avril 1963.

Stage de reconversion

Les rapatriés peuvent bénéficier d'un stage de reconversion, qui leur permet d'acquies des compétences nouvelles et de se réadapter à la vie économique de leur pays d'origine.

Tous les atouts en main

Les rapatriés disposent de tous les atouts nécessaires pour réussir dans leur pays d'origine : leur formation, leur expérience, leur dynamisme.

LES 4 TEMPS DE L'OPÉRATION PRIORITÉ AUX RAPATRIÉS

- 1 Le rapatrié se présente au bureau de la zone franc de son pays d'origine.
- 2 Le rapatrié reçoit des conseils et des renseignements sur les emplois réservés.
- 3 Le rapatrié est affecté à un emploi prioritaire.
- 4 Le rapatrié s'installe dans son nouveau poste de travail.

Illustration 46. Bulletin spécial de la campagne « Priorité d'emploi aux rapatriés » du ministère des rapatriés, n°1 du 25 mars 1963. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 12 W 129.

5. L'espoir déçu des harkis



Les accords d'Évian non respectés ont, en outre, généré l'exil de certaines catégories de population parmi lesquelles les supplétifs, plus communément appelés harkis.

¹²⁷ — Voir lexique en annexe.

LES SUPPLÉTIFS DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Pendant la guerre d'Algérie, l'armée française comptait des appelés et des engagés musulmans. Quoi de plus normal sur un territoire relevant depuis plus d'un siècle de l'administration française ? L'armée a aussi recruté des supplétifs, souvent sur contrat mais sans statut militaire. Elle s'assurait ainsi le soutien et la collaboration des populations locales pour couvrir et contrôler le territoire et pour endiguer les entreprises de l'ALN ou du FLN en limitant par là même leur propre recrutement. Ces forces supplétives étaient constituées ainsi :

- Groupes mobiles de police rurale (GMPR) créés en janvier 1955 afin d'assurer la sécurité des villages (douars) les plus isolés, notamment dans les montagnes. On fit d'abord appel soit aux volontaires parmi les anciens combattants soit à une sélection d'anciens militaires. Mais, par la suite, ils étaient principalement issus de la population civile. Les hommes des GMPR étaient appelés gardes ruraux. Liés par contrat, ils étaient placés sous l'autorité de trois inspecteurs régionaux et du directeur de la Sûreté nationale. À partir de fin mars 1958, ils devinrent des GMS (groupes mobiles de sécurité) et leur solde subit une forte augmentation. Ils furent alors assimilés à des CRS.
- Moghaznis créés en 1955 pour assurer la protection des SAS et SAU¹²⁷. On en comptait vingt-cinq à trente par SAS. Ces gardes armés étaient à la disposition des officiers français et rattachés à l'administration civile française des Affaires algériennes. Pour assurer leur rôle de protection et défense, ils pouvaient être appelés à participer à des opérations militaires dans leur secteur. Ils avaient des contrats de six mois renouvelables et leur solde journalière variait selon leur grade.
- Les unités de défense, territoriales, de réserve (UD, UT, UR) et les groupes d'auto-défense (GAD) créés au début de l'année 1957. Cette dernière structure, que l'on a rapprochée de la milice, aurait été instituée, avec le soutien de l'armée française pour servir de protection aux villages contre les actions des « rebelles ». Les militaires français leur soutiraient des renseignements sur l'organisation et les activités des séditionnels en échange de promesses d'embauche.
- Harkis, membres d'une harka. Ce terme, signifiant « mouvement », désignait une unité d'auxiliaires musulmans de statut civil rattachée à une unité militaire française. À partir de février 1956, on créa une harka dans chaque quartier du pays. C'est une circulaire du ministre-résident Robert Lacoste qui fixa, en avril 1956, les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas. Celles-ci devaient être temporaires car leur

mission était de participer aux opérations de maintien de l'ordre. À partir de juillet 1957, elles furent mises à disposition de l'armée qui en assura directement le recrutement et l'encadrement. À partir de février 1959, on observa précisément un énorme recrutement qui permit d'atteindre le nombre d'environ 60 000 harkis. Souvent issus des classes les plus pauvres (beaucoup de paysans illettrés), ils étaient en général considérés comme des supplétifs de seconde zone et leurs droits étaient beaucoup plus restreints que ceux des autres supplétifs.¹²⁸ Au cours de l'année 1961, peu avant leur désarmement et les accords de paix, deux décrets leur ouvrirent certains droits. Le décret du 31 octobre 1961 stipule que les services accomplis dans les formations supplétives dites harkas pourront être assimilés à des services militaires ; qu'en cas de décès lors d'opérations de maintien de l'ordre, ils auront droit à la mention de « mort pour la France » et que leurs enfants seront reconnus pupilles de l'État. Le décret du 6 novembre 1961 instaure des contrats renouvelables et définit l'ouverture des droits à congés, rémunération et complément familial de traitement.

Si certains se sont engagés spontanément et par conviction aux côtés de la France, beaucoup l'ont fait pour avoir une activité stable (il y avait, en effet, très peu de travail) permettant d'améliorer le quotidien matériel de leur famille, ou encore par vengeance des massacres perpétrés dans les villages par le FLN. Ces engagements étaient souvent le fruit d'un engrenage pernicieux conduisant parfois à des situations aussi effroyables que celle de frères d'une même famille combattant les uns contre les autres qui pour le maquis, qui pour l'armée française. On imagine aussi ces engagés perpétuellement sous pression : conditionnés et utilisés d'un côté pour aider au ralliement de la population algérienne à la position française en utilisant leurs connaissances du terrain et de la population et pourtant moins bien considérés que les autres supplétifs, ils étaient sollicités par ailleurs, notamment en 1958-1959, pour aider au financement du FLN ou pour fournir armes et munitions à l'ALN. Cette organisation avait d'ailleurs lancé, en 1959, une campagne de « pardon aux égarés » et transmettait aux harkis des « certificats de pardon » leur servant de sauf-conduit, espérant par là même leur revirement. Il apparaît également que, dès 1961, les harkis étaient menacés et intimidés par des civils parce qu'ils refusaient le système terroriste et totalitaire que voulait imposer le FLN pour arriver à ses fins. On peut aussi penser que la situation et surtout leurs conditions pour le moins modestes ne leur laissaient pas beaucoup d'autres choix. Indéniablement, il s'agissait de protéger sa terre tout comme les siens. On peut également admettre avec Benjamin Stora¹²⁹ que « l'histoire des harkis est inséparable du destin subi par la paysannerie algérienne durant la guerre d'Algérie. La société rurale traditionnelle a été marquée par de profonds bouleversements ».

¹²⁸ — À noter que l'armée a aussi enrôlé, auprès des auxiliaires féminines musulmanes de l'assistance médicale, des supplétives, les harkettes, employées notamment pour la fouille des femmes. Par ailleurs, le recrutement masculin s'effectua au début parmi les prisonniers appartenant au FLN.

¹²⁹ — Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991, p. 165.

Environ 125 000 musulmans s'engagèrent ainsi aux côtés des Français dont environ 40 000 militaires réguliers et 60 000 harkis selon les sources du Service historique de l'armée de terre (SHAT).

— Voir ill. 47 en fin de chapitre

LES ACCORDS D'ÉVIAN : DE L'ESPOIR À LA DÉSILLUSION

Peu avant les accords d'Évian, les harkis furent désarmés et se retrouvèrent devant trois possibilités : soit un retour à la vie civile avec une prime, soit un contrat provisoire de six mois de personnel civil des armées, soit un engagement dans l'armée dans la limite des places disponibles. Dans les jours qui ont précédé la signature des accords, le gouvernement français avait multiplié les déclarations rassurantes sur le sort et le reclassement des harkis, anticipant, en un sens, la déclaration générale des accords garantissant l'absence de représailles après l'autodétermination en Algérie. Beaucoup de harkis choisirent la première solution, croyant à une réelle pacification. Malheureusement, une partie des accords d'Évian fut bafouée et le FLN commença de s'adonner aux représailles en massacrant nombre de harkis. Si certains ont alors rejoint les rangs du FLN, beaucoup ont tenté de gagner la métropole malgré les interdictions posées par le ministre français des Armées, Pierre Messmer, et celui des Affaires algériennes, Louis Joxe, le 12 mai 1962 : « Les renseignements qui me parviennent sur les rapatriements prématurés de supplétifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la métropole dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef de SAS... Vous voudrez bien faire rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices de ces entreprises et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan global de rapatriement seront en principe renvoyés en Algérie... »¹³⁰. Mais la menace et les représailles sur le territoire algérien étaient trop importantes pour que le gouvernement français continue d'esquiver cette réalité¹³¹ : fin juin 1962 débute donc une opération officielle progressive de « rapatriement » des forces supplétives.

UNE SOLIDARITÉ QUI BRAVE LES INTERDITS

Ainsi qu'il y est fait allusion dans les notes officielles des ministres cités ci-dessus, quelques initiatives personnelles heureuses ont vu le jour, bravant les interdits, pour sauver des éléments de cette population.

C'est le cas, localement, du capitaine René Pierre Froument, de Villeneuve-sur-Lot. Capitaine de l'armée française rappelé à une activité militaire en avril 1956, il fut chef d'une harka dans le Constantinois jusqu'aux accords d'Évian. Son logement de Villeneuve-sur-Lot était occupé par son père

¹³⁰ — Note n°1676 du ministre des Affaires algériennes adressée au Haut Commissaire de la République en Algérie, 12 mai 1962.

¹³¹ — À partir de juillet 1962, on observe une vague d'arrestations suivies de sévices, d'assassinats et de disparitions dans le milieu harki. Il y a eu pour le moins plusieurs milliers de victimes. On comprend que, même en métropole, les harkis, à l'idée de croiser des immigrés d'origine algérienne, pouvaient être terrorisés. À partir du 15 août 1962, les anciens supplétifs, considérés comme des traîtres par l'Algérie, sont spoliés de tous leurs biens par le gouvernement algérien. Beaucoup seront condamnés à mort sans plaidoirie ni défense. 55 000 à 75 000 ont « disparu » au cours de l'été et de l'automne de cette année-là. Voir Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991, p.207.

âgé de 80 ans et impotent, et sa tante de 76 ans. Depuis 1959, la famille Froument hébergeait des harkis (d'abord des harkis recherchés par le FLN puis, à partir de juillet 1962, des harkis démobilisés). Trois familles étaient déjà passées chez les Froument avant de s'installer dans les environs (Casseneuil pour l'une d'entre elles) avec un emploi fixe dans des usines et entreprises du Villeneuvois. Elles n'ont pas fait parler d'elles, sauf le 8 juillet 1962 lorsqu'elles furent approchées par des coreligionnaires du FLN qui les sollicitèrent pour le paiement d'une cotisation et le commentaire d'un tract de propagande édité à Paris la veille de l'indépendance algérienne accusant Ben Bella de faire de la démagogie gauchiste¹³².

L'administration n'était pas dupe puisqu'elle évoquait ses « protégés » lorsqu'elle lui demandait d'avoir le maximum de garanties quant au travail et au logement avant de les envoyer vers le Villeneuvois et lui rappelait que les familles devaient au préalable se soumettre à l'établissement d'un dossier et d'une enquête avant un éventuel transfert. Le capitaine Froument, affecté au camp de Larzac en septembre 1962, puis à celui de Rivesaltes en janvier 1963, pour s'occuper du reclassement des harkis, se rendait à son domicile lorsqu'il avait des permissions.

Dès fin décembre 1962, la présence d'une nouvelle famille (composée du couple, de deux enfants et de la grand-mère) fut repérée par les services de police et de renseignements, mais fut tolérée, après enquête, du fait de leur bonne moralité et que la femme, qui parlait très bien le français, était aide-soignante et pouvait prendre en charge les deux personnes âgées tandis que le mari avait un travail dans une entreprise de Villeneuve-sur-Lot. Les autorités accordèrent au capitaine Froument l'autorisation d'employer et d'accueillir cette famille comme une faveur très exceptionnelle mais l'intention était bien de stopper l'implantation de nouveaux harkis chez lui en raison du marché du travail localement saturé et du fait que l'administration souhaitait envoyer les harkis au camp de Bias en cours d'installation.

— Voir ill. 48 et 49 en fin de chapitre

D'autres initiatives locales isolées ont été remarquées. Gabriel Roll, pied-noir, ayant acquis une propriété au Temple-sur-Lot, tout en effectuant de réguliers voyages vers l'Algérie, hébergeait chez lui, en décembre 1962, trois familles de harkis et une veuve, soit seize personnes. Les autorités émirent des réserves en se retrouvant devant le fait accompli car sa propriété et sa résidence semblaient trop petites pour pouvoir héberger et embaucher autant de personnes. M. Giron, probablement ancien d'Algérie, agriculteur sur la commune de Montauriol, fit également, dès octobre 1962, des propositions d'embauche à d'anciens harkis au-delà de ses véritables possibilités¹³³.

¹³² — Ces informations ont été extraites des archives de la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 10).

LES CAMPS

Les arrivées d'Algérie se multiplièrent malgré tout et le ministre des Armées mit à disposition des arrivants le camp militaire de Larzac, dans l'Aveyron, pour une durée de trois mois. Progressivement, le gouvernement français accepta d'aider cette population en danger en organisant son transfert vers la métropole mais il fut certainement dépassé par le flux massif de ces arrivées, tout comme six ans plus tôt avec les rapatriés d'Indochine.

Débarqués à Marseille, les harkis étaient répartis dans des camps provisoires. Le 19 juin 1962, le camp de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme) fut ouvert... Deux semaines plus tard, il accueillait déjà 4 945 personnes ! Lorsqu'il ferma, au bout de trois mois, 4 469 furent transférées au camp de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) qui venait d'ouvrir, tandis que 270 étaient dirigées vers les houillères du Nord. Entre 1962 et 1964, les camps se remplirent et accueillirent jusqu'à 15 000 personnes : Le Larzac, Bourg-Lastic, La Rye-Le Vigeant (Vienne), Rivesaltes, Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) et Bias (Lot-et-Garonne) sont les plus connus et les plus grands, les deux derniers étant d'encadrement militaire et ayant survécu aux autres bien des années¹³⁴.

On repère trois catégories de familles :

- celles où le chef de famille est présent, relativement jeune et valide, en tout cas en état de travailler ;
- celles où le chef de famille est soit un homme âgé ou/et invalide, soit une femme seule (abandonnée, divorcée ou veuve) avec enfants ;
- les hommes seuls ; soit qu'ils soient jeunes célibataires engagés à seize ou dix-huit ans comme harkis, blessés dans les combats et rendus invalides ; soit qu'ils soient plus âgés et invalides, leur famille étant restée, pour des raisons diverses, au pays.

Les premières furent dirigées en priorité vers des zones industrielles mais surtout vers les hameaux de forestage mis en place dans la deuxième moitié de l'année 1962. Ces structures d'hébergement permettaient des emplois sur place de reboisement et aménagement des forêts domaniales sous l'égide de l'Office national des forêts. Principalement situés dans le Sud-Est, ces soixante-dix hameaux accueillirent chacun vingt-cinq familles dans des logements souvent en préfabriqués et étaient en général isolés des villages ou des villes. Un chef de hameau, souvent ancien officier des Affaires musulmanes, assurait l'encadrement, secondé par une monitrice d'action sociale. Une rigueur certaine était imposée à tous pour la moralité comme pour la tenue du foyer. Ces projets, visant l'intégration, ont plutôt généré une exclusion et les prémices d'une ghettoïsation.

¹³³ — Idem.

¹³⁴ — Bias et Saint-Maurice-l'Ardoise sont devenus cités d'accueil jusqu'à leur fermeture en 1975-1976 tandis que les autres étaient des camps de transit provisoires.

« LE BOUT DU BOUT » À BIAS

— Voir ill. 50 à 52 en fin de chapitre

Mais le plus dur fut sans doute pour ceux des camps. À Bias et à Saint-Maurice-l'Ardoise, on envoyait les deux autres catégories, les « incasables ou irrécupérables ». Sans compter que les « fortes têtes » étaient transférées à Saint-Maurice-l'Ardoise, le camp de Bias était « le bout du bout », c'est-à-dire le dernier point de chute : il n'était pas envisageable d'aller plus loin ! C'est le capitaine Taraud, ancien de SAS, qui a préparé l'accueil de toutes ces familles, dès 1962, et qui, à l'été 1963, a laissé la place de directeur à Maurice Bouchet, ancien capitaine de SAS. Dans les seize baraquements, on regroupa environ 1 300 personnes alors que dans le même temps, au CAFI (centre d'accueil des Français d'Indochine) de Sainte-Livrade-sur-Lot, à quelques kilomètres, on logeait un peu moins de 1 200 personnes dans vingt-six baraquements (les eurasiens étaient déjà à l'étroit, alors que dire des harkis ?). La population était différente mais les conditions de vie et le règlement étaient sensiblement les mêmes. Le règlement mis en place, actualisé par chaque ministère de tutelle, s'inspirait beaucoup de l'arrêté Morlot de 1959 portant règlement intérieur du CAFI dont la discipline était très stricte et à tendance plutôt militaire. L'hébergement dans le camp n'était pas un droit mais conditionné aux ressources et à la réalité de la famille, tout comme il était estimé provisoire, de caractère essentiellement précaire et révocable (articles 2 et 3 du règlement). Les entrées et sorties étaient réglementées, comme les visites, et l'on devait s'en remettre au directeur pour toutes démarches dans une obéissance assez contraignante. À l'arrivée, chaque famille recevait en prêt le strict nécessaire inventorié par le responsable du matériel de la cité.

— Voir ill. 53 en fin de chapitre

« Il n'y a pas d'eau chaude, les sanitaires sont à l'extérieur et à la turque. On compte une douzaine de douches collectives ouvertes aux hommes le samedi et aux femmes le dimanche. La moitié de la population est âgée de moins de quatorze ans. On compte deux cents mariés et autant de célibataires qui sont en rupture familiale. Ceux-là ont perdu tout moral, ils boivent, suivent des traitements psychiatriques... »¹³⁵.

— Voir ill. 54 en fin de chapitre

Les écoles du village et des alentours n'étant pas assez grandes pour recevoir tous ces enfants, on dut réaménager les anciennes salles de classe du CARI¹³⁶. Des structures d'aides sociales avaient beau être mises en place, tout était propice à l'instauration d'un ghetto.

— Voir ill. 55 à 57 en fin de chapitre

¹³⁵ — Extrait du témoignage du docteur Jammes, médecin du camp de Bias, dans la revue *Ancrage* n°8, avril 2004.

UNE VULNÉRABILITÉ EXACÉRBE

Comme l'indique Benjamin Stora¹³⁷, non seulement leur système social traditionnel était démantelé mais cette situation générait aussi une population éternellement assistée et dépendante. À l'étranglement de leur pauvreté avaient succédé le traumatisme, la rupture, la déception et le rejet. Comment ne pas penser que cette population a été manipulée, utilisée selon les besoins d'une administration qui a longtemps été dans le déni de la guerre ? Et dans le prolongement de cette interrogation, que penser de ce qui leur a été imposé concernant la nationalité ? L'ordonnance du 21 juillet 1962, en écho à la loi du 13 avril 1962¹³⁸ et confirmé par le décret du 17 novembre 1962, stipule que les personnes de statut de droit local originaires d'Algérie, perdront la nationalité française si elles n'ont pas fait de demande de reconnaissance de la nationalité française avant le 1^{er} janvier 1963.

— Voir ill. 58 et 59 en fin de chapitre

Malheureusement, les archives du CARA de Bias, si tant est qu'elles existent toujours, ne sont pas localisées et il reste difficile de reconstituer l'histoire de cette structure et de cette population avec les seules parcelles de dossiers issus de la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot ou de la direction départementale des renseignements généraux. La suite de l'histoire des harkis en Lot-et-Garonne laisse en tout cas ouverte la question de leur intégration et également de leur chemin de résilience. Regroupés dans des lieux isolés, ils avaient souvent peu de contacts avec la population locale ; on peut tout à fait entendre qu'il y avait là un souhait de protection et on sait que beaucoup d'entre eux redoutaient le contact avec les immigrés algériens à la pensée de leur lien éventuel avec le FLN et par crainte de représailles. Cependant, il est assez notoire qu'ils sont longtemps restés indésirables pour la métropole tout en étant, par la force des choses, coupés de leurs racines. Face à ces considérations, quelle peut alors être la patrie du harki ?

¹³⁶ — Jusqu'en 1961, ce camp a hébergé une partie de la population rapatriée d'Indochine et était connu sous le sigle CARI (cité d'accueil des rapatriés d'Indochine).

¹³⁷ — *La gangrène et l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991.

¹³⁸ — Cette loi fixe les conditions permettant de continuer à bénéficier de la nationalité française après l'indépendance algérienne.



Illustration 47. Rassemblement de Moghaznis de la SAS de Kherba autour du sergent-chef Clovis Creste avant un départ, 1957. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10 (fonds Creste).

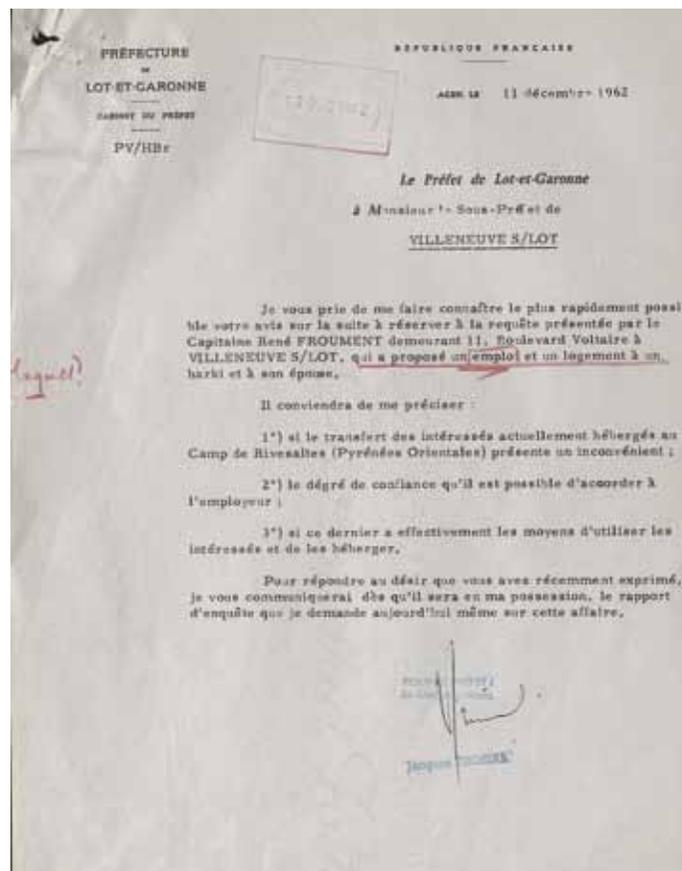


Illustration 48. Lettre du préfet de Lot-et-Garonne au sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot lui demandant son avis circonstancié sur la demande du capitaine Froument d'héberger une famille harkie, Agen, 11 décembre 1962. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 10.

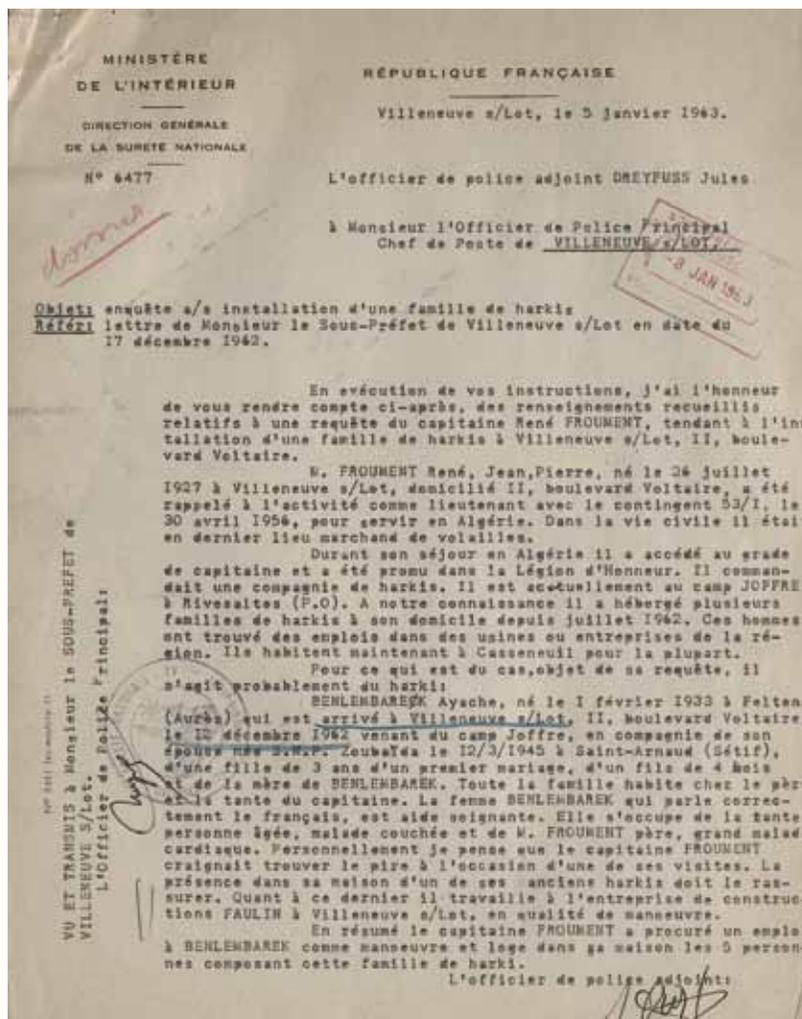


Illustration 49. Rapport de police apportant des renseignements sur le capitaine Froument et sur la famille harkie qu'il souhaite héberger, Villeneuve-sur-Lot, 5 janvier 1963. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 10.



Illustration 50. Photographie aérienne du camp de Bias, s.d. Photographie Ray Delvert. Collection particulière.

Illustrations 51 et 52. Intérieurs de logements au camp de Bias, s.d. Collection particulière.

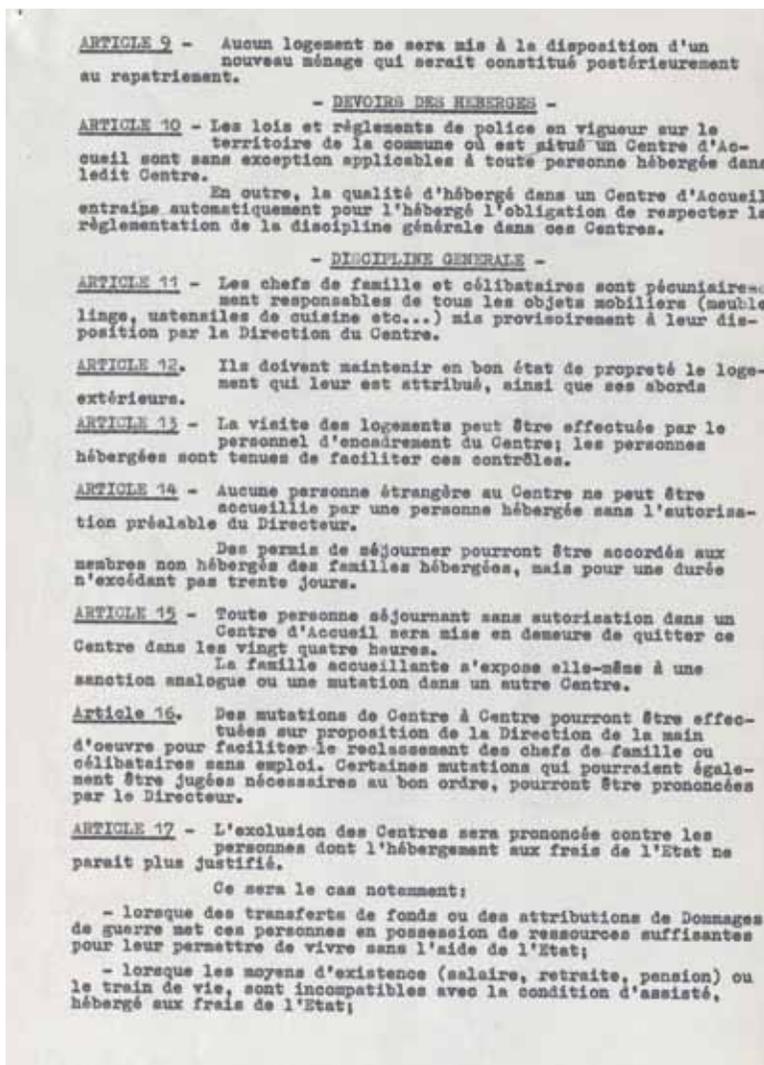


Illustration 53. Extrait du règlement du camp de Bias.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2369 W (n.c.).



Illustration 54. Harki assis, Bias, s.d. Collection particulière.



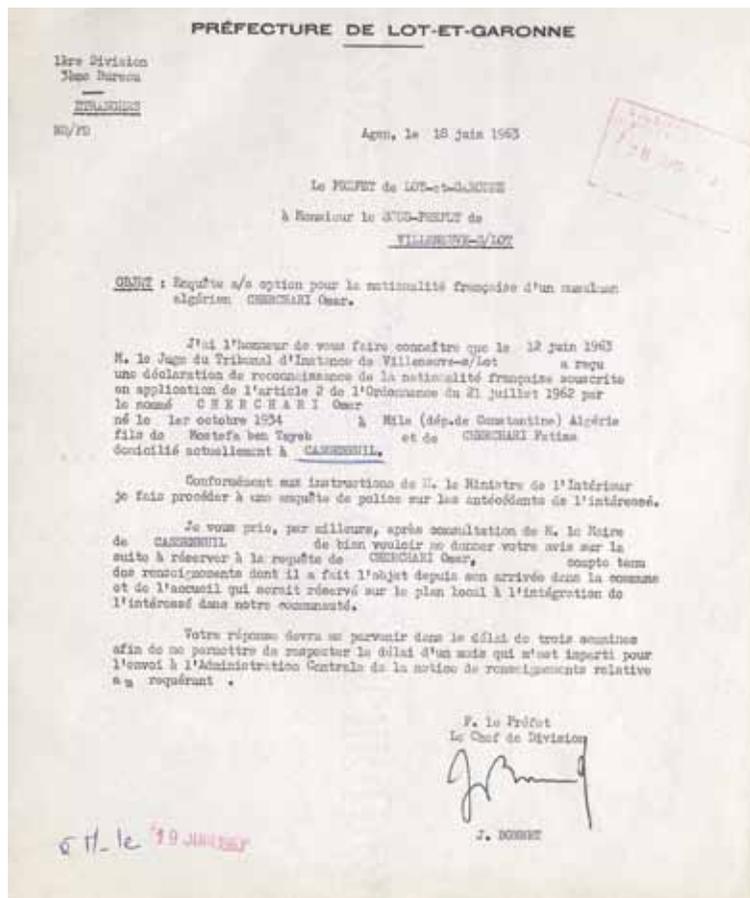
Illustration 55. Entretien avec l'assistante sociale, camp de Bias, s.d. Collection particulière.



Illustration 56. Atelier de couture et cuisine au camp de Bias, s.d. Photographie Ray Delvert. Collection particulière.



Illustration 57. Pouponnière du camp de Bias. Pendant que les femmes vont travailler dans les champs, l'une d'entre elles s'occupe des enfants en bas-âge, Bias, s.d. Photographie Ray Delvert. Collection particulière.



Illustrations 58 et 59. Lettre du préfet de Lot-et-Garonne au sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot lui demandant son avis sur la suite à donner à la demande d'option pour la nationalité française d'un musulman algérien résidant à Casseneuil, Agen, 18 juin 1963. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 3 Z 9.

CONCLUSION

Les accords d'Évian furent accueillis avec soulagement par la population lot-et-garonnaise tant la question algérienne avait, au cours de ces sept années et demi, occupé l'actualité et impacté son quotidien. Pour certains Lot-et-Garonnais, elle fut cause de chagrin lié à la perte d'un enfant, d'un frère, d'un mari, pour d'autres cause d'anxiété provoquée par des événements violents et retentissants qui bouleversèrent les institutions politiques. Mais, à chaque fois que la République fut menacée, les Lot-et-Garonnais surent systématiquement défendre la démocratie en se mobilisant autour de partis politiques et de syndicats, ou indépendamment.

Les événements d'Algérie ne s'achevèrent cependant pas avec le cessez-le-feu du 19 mars 1962 mais se poursuivirent en Lot-et-Garonne où plusieurs catégories de population, subissant, pour certaines, les revers des accords d'Évian, vinrent trouver un ancrage. Les appelés du contingent, revenus de cette guerre non déclarée mais ô combien traumatisante, devaient retrouver une place dans la société, laquelle ne célébra pas leur retour ni n'organisa d'oraisons pour ceux qui avaient été tués « là-bas ». Les pieds-noirs, accueillis en grand nombre, devaient passer outre le sentiment de trahison lié à l'abandon de cette terre natale indissociable de la France et reconstruire leur vie au contact des métropolitains, bénéficiant, parfois tardivement, de l'aide élémentaire de la France. Enfin, les harkis ayant réchappé aux massacres postérieurs aux accords, perçus comme des collaborateurs par les Algériens et considérés par la métropole comme des « indésirables » à cacher dans des camps comme celui de Bias, devaient commencer une nouvelle vie privée de racines et repères. Là aussi, tout était à reconstruire mais les harkis souffrirent particulièrement de l'exclusion sociale et spatiale générée par la société qui avait du mal à leur accorder une reconnaissance morale et matérielle liée à leur engagement aux côtés de la France.

Alors que ces populations avaient partagé un sol sur lequel elles avaient souvent cohabité sans vraiment créer de liens, l'ironie du sort fit qu'elles se retrouvèrent transplantées sur un autre sol où elles durent contribuer, avec les métropolitains, à la construction d'un projet commun de société. Ceux qui avaient vécu les choses de plus loin ont vite tourné la page. Non seulement on ne nommait pas cette guerre en réalité non déclarée (il fallut attendre 1999 pour qu'elle soit officiellement reconnue comme telle) et on estimait que les terribles événements d'Algérie étaient réglés par la signature des accords d'Évian, mais on pensait déjà à autre chose : les vacances estivales, le développement du réseau autoroutier ou encore d'autres formes de progrès pour le pays et la société. Les événements de mai 68 achevèrent de reléguer aux oubliettes cette fameuse guerre.

Autant de populations diverses, autant de mémoires blessées !... En effet, si les événements ont été diversement vécus par ces catégories de population, il n'en demeure pas moins que tous en gardent des traumatismes profonds dans leur corps et leur esprit. Il ne faut pas occulter que ces affrontements n'ont pas seulement opposé entre eux des Arabes et des Français mais des Arabes musulmans entre eux et des Français entre eux. Comment tourner la page lorsqu'on ne sait même plus qui on est ? En plus de trouver sa place dans une société entièrement tournée vers la modernité, il s'agissait de retrouver une identité propre et, sans occulter la mémoire vive des blessures diverses, de construire une nouvelle vie pacifiée. Au-delà, il s'agit aujourd'hui de retrouver et de s'approprier un passé commun pour se saisir d'une mémoire collective dépassant toutes les mémoires qui s'expriment en solitaire et ouvrant un chemin de réconciliation. Les historiens ont là toute leur place pour restituer aux diverses générations leur histoire commune. Indéniablement, il est important de se (re)connaître, de (re)connaître l'autre et de (re)connaître notre histoire pour vivre non plus en étrangers mais en simples membres d'une communauté humaine diversifiée mais enfin réconciliée.

Annexes



BIBLIOGRAPHIE

- Abderahmen Moumen, Entre Histoire et mémoire. *Les rapatriés d'Algérie. Dictionnaire bibliographique*, coll. « Histoire des temps coloniaux », Nice, Jacques Gandini, 2003.
-
- Ageron Charles-Robert, « Le drame des harkis en 1962 », dans *Vingtième siècle*, avril 1994.
-
- Ageron Charles-Robert, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie » dans *Vingtième siècle*, octobre 1995.
-
- Berstein Serge, « La fin de l'Algérie française » dans *L'Histoire* n°181, octobre 1994, p. 42-47.
-
- Besnaci-Lancou Fatima (dir) (préface de Boris Cyrulnik), *Des vies : 62 enfants de harkis racontent*, Paris, Les éditions de l'atelier, 2010.
-
- Blancou Daniel, *Retour à Saint-Laurent-des-Arabes*, Paris, Delcourt, 2012.
-
- Branche Raphaëlle et Thénault Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, éditions Autrement, 2008 – collection Mémoires/Histoire n°142.
-
- Charbit Tom, *Les harkis*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 2006.
-
- Chaubrun Laurent, *La guerre de l'ombre : RG contre FLN*, Paris, Éditions Jacob-Duvernet, 2011.
-
- Courriere Yves, *La guerre d'Algérie*, 4 tomes augmentés d'un 5^e tome « Dictionnaire et documents » Paris, Société générale d'édition et de diffusion, 2000.
-
- Daum Pierre, *Ni valise ni cercueil : les pieds-noirs restés en Algérie après l'indépendance*, Solin, Actes Sud, 2012.
-
- Dumont Marie, « OAS, la stratégie de la terreur » dans Les collections de *L'Histoire*, n°15, mars 2002, p. 82-85.
-
- Erlingsen-Creste Hélène et Zerouki Mohamed, *Nos pères ennemis morts pour la France et l'Algérie, 1958-1959*, Toulouse, Privat, 2012.
-
- Hamoumou Mohand, *Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993.
-
- Harbi Mohammed, Stora Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie*, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2010.
-
- Jammes Patrick, *Médecin des harkis au camp de Bias 1970-1999*, Sainte-Colombe-de-Villeneuve, éditions de la Motte, 1999.
-
- Jauffret Jean-Charles, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Paris, éditions Autrement, 2011– collection Mémoires/Histoire n°160.
-
- Jordi Jean-Jacques, *De l'exode à l'exil, Rapatriés et Pieds-noirs en France*, Paris, éditions l'Harmattan, 1993.
-
- Jordi Jean-Jacques, *Histoire des pieds-noirs*, Paris, Armand Colin, 2012.
-
- Jordi Jean-Jacques et Hamoumou Mohand, *Les harkis, une mémoire enfouie*, Paris, Autrement, 1999.
-
- Lacouture Jean, « Du 19 mars au 1^{er} novembre 1962, plus de dix mille harkis auraient été tués en Algérie » dans *Le Monde*, 13 novembre 1962.
-
- Leconte D., *Les pieds-noirs*, Paris, le Seuil, 1980.
-
- Morelle Chantal et Vaïsse Maurice, « Histoire secrète des accords d'Évian » dans *L'Histoire* n°231, avril 1999, p. 48-52.
-
- Pervillé Guy, « Guerre d'Algérie : l'abandon des harkis » dans *L'Histoire* n° 102, juillet 1987.
-
- Pervillé Guy, « La tragédie des harkis » dans *L'Histoire* n° 140, janvier 1991.

Pervillé Guy, *De l'empire français à la décolonisation*, Paris, Hachette, 1991.

—

Pervillé Guy, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Paris, Editions Picard, 2002.

—

Pervillé Guy, *La guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris, PUF, collection Que sais-je ? n°3765, 2007.

—

Pervillé Guy, *La guerre d'Algérie. Histoire et mémoire*. Bordeaux, CRDP d'Aquitaine, 2008 (coll. Histoire de notre temps).

—

Pervillé Guy, *Atlas de la guerre d'Algérie. De la conquête à l'indépendance*, Paris, Éditions Autrement, 2011 – collection Atlas/Mémoires.

—

Pervillé Guy, 1962 : fin de la guerre d'Algérie (2012) : texte censuré ! 7 janvier 2012

http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=266

—

Planchon-Bellet Maguy, *Cheikh Bili : ne recule jamais* ; histoire de ses ancêtres et grands-parents, de leurs débuts en Algérie jusqu'en 1921. À commander auprès de l'auteur (113 bd de la liberté, 47000 Agen).

—

Planchon-Bellet Maguy, *Cheikh Bili : ta main dans la mienne* ; récit de la fin de la mission en Algérie, à Guelma puis Tlemcen, Saint-Cyprien, éditions The word France, 2012.

—

Sadouni Brahim, *Français sans patrie*, Paris, L'Harmattan, 1985.

—

Slama Alain-Gérard, *La guerre d'Algérie. Histoire d'une déchirure*, Paris, Gallimard, 1996 - collection Découvertes n°301.

—

Stora Benjamin, *Histoire de l'Algérie coloniale, 1830-1954*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1991, 2004.

—

Stora Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 4^e édition, 2006.

—

Stora Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1991.

Stora Benjamin et Quemeneur Tramor, *Algérie, 1954-1962 : lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*, Paris, Les Arènes, 2010.

—

Stora Benjamin, *De Gaulle et la guerre d'Algérie*, éditions Pluriel, 2012.

—

Stora Benjamin, *Appelés en guerre d'Algérie*, Paris, Gallimard, 1997 – collection Découvertes n°316.

—

Sud-Ouest, *Algérie, les déchirures, mars 1962*, Hors série, 2012

—

Vidal-Naquet Pierre, «La guerre révolutionnaire et la tragédie des harkis» dans *Le Monde*, 11-12 novembre 1962.

Sites internet de chercheurs :

Pervillé Guy, Connaître les accords d'Évian : les textes, les interprétations et les conséquences (2003) : <http://guy.perville.free.fr>

<http://www.univ-paris13.fr/benjaminstora/>

Mémoire des hommes :

<http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

ÉTAT DES SOURCES CONSERVÉES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOT-ET-GARONNE

1. Guerre d'indépendance algérienne

Direction départementale des renseignements généraux de Lot-et-Garonne

1958 W 112 Algérie.- Instructions, implantation, Mouvement pour la communauté, répartition par industries : rapports, études, comptes-rendus, notes d'orientation, notes d'information, procès-verbaux de réunion, tracts, articles de presse, télégrammes officiels, communiqués de presse, arrêtés préfectoraux, brochure, circulaires, statistiques, listes nominatives, correspondance.

1952-1982

1958 W 113 Outre-mer. – Algérie : mouvement nationaliste algérien (MNA) ; Front de libération nationale (FLN) ; liaison avec les partis politiques ; syndicalisme ; étudiants ; grèves, manifestations, activités, opérations de police (...)

1952-1967

1958 W 114 Nord-Africains.– Surveillance des chemins de fer : instructions, contrôles des trains, liste des Nord-Africains contrôlés, plans des contrôles.

1957-1973

1958 W 115 Rapatriés. – Instructions, rapports d'ensemble, comité Lot-et-Garonnais d'accueil des rapatriés d'Afrique du nord (CLARA), listes de rapatriés.

1959-1965

1958 W 116 Activistes.- Comités d'action militaire (CAM). Alliance républicaine pour les libertés et de progrès (ARLP) : comité Tixier-Vignancour. Front national du combattant (FNC) et front national pour l'Algérie française (FNAF). Organisation de l'armée secrète (OAS).

1960-1972

1958 W 117 Organisation de l'armée secrète (OAS). Activisme, études de la direction centrale des renseignements généraux. Activité en Lot-et-Garonne.

1961-1969

1958 W 118 Putsch d'Alger. – État d'urgence et liste d'activistes. Notes d'information et rapports. Evénements d'Alger. Etudes d'ensemble. Messages journaliers. Comité départemental d'action et de défense républicaine : organisation, activité. Comité départemental de défense républicaine : organisation, activité. Comité universitaire : organisation, activité. Comité du salut public : organisation, activité. Centre de réforme républicaine. Convention républicaine. Comité ouvrier de rénovation sociale (CORS).

1958-1961

2312 W 695 Rassemblement national des français rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer (RANFRAN-OM), organisation : notes de renseignements, notes d'information, coupures de presse, correspondance (1967-1973) ; activité : notes d'information, coupures de presse, notes de renseignements, télégrammes, fiches individuelles de renseignements (1961-1974).

1961-1974

2312 W 696 Association des Français d'Afrique du Nord et d'Outre-mer (AFANOM), organisation : notes de renseignements, notes d'information, correspondance (1957-1963) ; activité : coupures de presse, notes d'information, notes de renseignements, correspondance, télégrammes (1956-1977).

1956-1977

Préfecture de Lot-et-Garonne

Cabinet du préfet

930 W 1 Listes de familles rapatriées d'Afrique du Nord installées en Lot-et-Garonne (classement par arrondissement, 1952-1957) ; fiches de renseignements sur les exploitations acquises par des français d'Afrique du Nord (1952-1957) et annuaire des migrants (1960).

1952-1960

930 W 2-3 Enquêtes sociales sur les rapatriés d'Afrique du Nord demandant une subvention d'installation.

1959 - 1961

- 930 W 4-13** Rapatriés d'Afrique du Nord, instructions officielles sur les diverses aides ; dossiers d'interventions pour des allocations de prêt, logement, emploi.
1957-1975
- 930 W 14** Instructions relatives au traitement et à l'accueil des rapatriés d'Afrique du Nord ; création et réunion du comité Lot-et-Garonnais d'accueil des rapatriés d'Afrique du Nord (CLARA) ; surveillance d'individus et d'associations de rapatriés.
1960-1964
- 930 W 15** Informations sur la population nord-africaine de Lot-et-Garonne : instructions à fournir au Service de coordination des informations nord-africaines (SCINA), éléments transmis au ministère de l'Intérieur ; instructions et correspondance pour la protection des français musulmans.
1957-1964
- 930 W 16-17** Activités séparatistes nord-africaines en Lot-et-Garonne : rapports des sous-préfets, des renseignements généraux et de la gendarmerie : synthèse mensuelle adressée au préfet de Gironde ; compte rendus mensuels de la réunion du SCINA.
1958-1963
- 930 W 18** Activités séparatistes nord-africaines en Lot-et-Garonne et surveillance de la circulation de suspects, de terroristes, d'armes et de tracts.
1957-1964
- 930 W 19** Aide à la population musulmane : rapports trimestriels et synthèses (1964-1965) ; enquêtes, recensements, interventions pour des hébergements et emplois (1956-1962).
1956-1965
- 930 W 20** Aide aux victimes des attentats terroristes d'Algérie : dossiers de l'Office des anciens combattants et victimes de guerre ; instructions et correspondance officielle sur l'installation en Lot-et-Garonne des harkis et les secours à leur donner.
1962-1964
- 930 W 21-22** Contingent, militaires disponibles et cadres de réserve : instructions, état d'esprit et démobilisation (1955-1958). Instructions pour la restitution des corps des militaires décédés en Algérie et dossiers individuels de A à V (1956-1964).
1955-1964
- 930 W 23** Comité de salut public d'Alger du 13 mai 1958, situation politique en Algérie et répercussions en Lot-et-Garonne : instructions, notes et renseignements; les événements de 1960 ; les allocutions et déclarations du chef de l'État (1958-1964), et l'attentat contre ce dernier du 9 septembre 1961.
1958-1961
- 930 W 24** Manifestations et motions pour la paix en Algérie : tracts, compte rendus (1956-1960) ; cessez-le feu de 1962 : instructions et notes sur l'opinion publique ; journée nationale d'Amnistie : rapports sur l'état d'esprit (1963).
1956-1963
- 930 W 25** Événements d'avril-mai 1961 et application de l'état d'urgence, perquisitions et réaction de la population et des élus : instructions, rapports.
1961
- 930 W 26** Surveillance de l'OAS : rapports, notes, tracts et propagande pro ou anti OAS dans le département (1961-1963) ; Comité de défense républicaine contre l'OAS, constitution : motions et notes d'information (1962) ; journées contre l'OAS : tracts, rapports (1961-1962).
1961-1963
- 930 W 27** Surveillance des activistes et sympathisants : enquêtes, recherches, internements, assignations à résidence.
1958-1962
- 930 W 28** Surveillance des rapatriés suspects : dossiers individuels ; attentat du Petit-Clamart : rapports sur des suspects.
1962

Bureau des élections

972 W 2-3 Référendum du 8 janvier 1961 : résultats par arrondissement et résultats globaux, procès-verbaux.

1961

972 W 4-5 Référendum du 8 avril 1962 : résultats par arrondissement et résultats globaux, procès-verbaux.

1962

Service des rapatriés

1832 W 2-26 Autorisation de voyage vers l'Algérie : notices de renseignement, télégrammes, correspondance, titres de passage.

1955-1963

1832 W 27 Citoyens français musulmans originaires d'Algérie, rapatriement : textes officiels, correspondance, fiches individuelles de rapatriement, certificats médicaux, télégrammes.

1956-1963

1832 W 28 Français originaires d'Algérie se trouvant sans ressources sur le territoire métropolitain, rapatriement : listes nominatives (1960-1962) ; action sociale, délivrance de bons de transport et de cartes grises : notes (1958-1961) ; situation des citoyens français musulmans originaires d'Algérie résidant en métropole, instruction et enquête : circulaires, correspondance, télégrammes, rapports, questionnaires, notes de renseignement, compte-rendu, guide de l'action sociale au bénéfice des nord-africains en métropole (1949-1962) ; vagabonds originaires d'Algérie, rapatriement : correspondance, circulaires (1958) ; régularisation de l'état civil : circulaires, télégrammes, correspondance (1950-1951).

1949-1962

Sous-préfecture de Nérac

12 W 74 Affaires algériennes.- Instructions (1955-1962). Campagne de la Fondation du Maréchal de Lattre pour l'aide aux soldats d'Algérie et à leurs familles : correspondance, bulletins d'information, affiches, cartes postales (1956-1964). Militaires décédés en Afrique du Nord : instructions (1956-1959), correspondance relative à l'information des familles, au rapatriement des corps et aux

obsèques (1956-1961). Recrutement de fonctionnaires et agents pour l'Algérie : instruction, documentation, correspondance (1957-1961). Réunions et manifestations publiques pour la paix en Algérie : notes DDRG, procès-verbaux de gendarmerie, tracts (1960-1961). Surveillance de la population et application de l'état d'urgence suite au putsch d'Alger du 22 avril 1961 : notes DDRG, tracts, procès-verbaux de gendarmerie, motions des conseils municipaux (1961).

1955-1964

12 W 75 Affaires algériennes- État des rapatriés : listes (1958). Surveillance et contrôle des Français musulmans arrivant et résidant dans l'arrondissement : notes d'information DDRG, correspondance, procès-verbal du SCINA départemental (1957-1964). Surveillance de l'OAS et mobilisation anti-OAS : notes DDRG, procès-verbaux de gendarmerie, tracts, brochures, affiche (1961-1962).

1957-1964

Archives privées

136 J Archives de la famille Creste

136 J 2 Correspondance familiale.

1950-1991

136 J 4 Affectations et opérations militaires en Algérie. - Certificat de présence, directives, notes de service, ordres de missions, comptes-rendus de patrouilles et itinéraires, permissions, cahier d'armement, fiches et carnet d'habillement, journaux de marche (1956-1958).

136 J 5 La vie de militaire de Clovis Creste. Agendas (1953, 1956-1957). Traitements et salaires, documents fiscaux, virements (1952-1958). Titres et cartes de circulation, bulletin de renseignement, bordereau d'envoi (1951-1954). Livret de compte individuel auprès de la société de secours mutuels des troupes coloniales, cartes de membre à ladite société mutualiste, aux médaillés militaires, carte d'abonné à l'Action combattante (1952-1958). Menus (1952-1957). Enveloppe. Chanson coloniale.

1951-1958

136 J 7 Décès de Clovis Creste et obsèques. Décès de Clovis Creste : carte de la zone de l'attaque, plaque matricule, calendrier de l'année 1958, télégramme, rapports de gendarmerie et du chef

de la SAS, acte de décès, rapport médical circonstanciel, note de service, correspondance (1958-1995). Obsèques algériennes puis françaises : livret d'obsèques, revue de presse, correspondance reçue des instances officielles et correspondance privée, correspondance liée au transfert du corps et à l'attribution d'un capital décès, factures et quittances liées à l'inhumation à Agen de Clovis puis d'autres membres de la famille, jugement d'adoption d'Hélène comme pupille de la Nation, attestation et certificat de nationalité française (1958-1984).

1958-1995

136 J 9 Hélène journaliste sur les traces de son père. Enquête algérienne : 5 photographies, articles de presse (1992). Article dans *Elle*, n° 2407, du 24 février 1992, 7 photographies. Notes chronologiques sur le parcours de Clovis et Kléber Creste de 1944 à 1959.

1992

136 J 10 À travers la vie de Clovis Creste : le militaire, l'époux et le père. Algérie de 1956 à 1958 : 24 photographies ; Algérie, SAS de 1957 à 1958 : 52 photographies ; libération de l'Algérie, 18 photographies données. Obsèques algériennes et françaises, 5 photographies.

1956-1958

156 J Archives de Guy Hospital

156 J 1-2 Dossiers individuels des soldats Lot-et-Garonnais morts en Indochine et en Afrique du Nord : documentation, coupures de presse, photographies, faire-part de décès, correspondance [1955-1970]

85 J Archives de la famille de Vernejoul

85 J 3 Documents officiels (arrêtés du préfet d'Alger, directive du ministre de l'Algérie aux officiers de l'armée, correspondance officielle, dépositions et plaintes (7 janvier 1957-29 mai 1959).- Correspondance adressée à M. de Vernejoul, notes de sa main, documentation (5 décembre 1951 ; 16 mai 1956-29 juillet 1957).- Correspondance entre le WFTU¹⁹⁹, l'association médicale socialiste et l'ambassade de France à Londres, réponse du Pr. Thiodet (26 avril-24 juin 1957).- Statistiques graphiques sur la composition de l'armée française en Algérie (s.d.).- *La Semaine en Algérie*, n°37, 19-25 août 1957, et son supplément (1957).

1951-1959

85 J 4 Rapport de Maurice Garçon, secrétaire général de la commission, 12 juin 1957, 43 p., correspondances des professeurs Vernejoul et Charles Richet relatives au rapport, *L'Express*, n°323, 30 août 1957 (12 juin-30 août 1957).- Rapport du président Béteille au président du Conseil sur les travaux de la commission, 30 août 1957.- Rapports de missions en Algérie du Pr. de Vernejoul, (s.d.), du Pr. Richet et du général Zeller (mai 1957), des Pr. de Vernejoul, Richet et du général Zeller (30 juin 1957), du gouverneur général Robert Delavignette (21 juillet 1957), du Pr. Richet (septembre 1957).

1957

85 J 5 Le massacre d'Alger, 26 mars 1962. Témoignages recueillis par les médecins ayant assisté à la fusillade ou ayant soigné les blessés, s.l.n.d. - Texte émanant du FLN (s.d.), rapports au président des membres en mission Pignon et de Vernejoul (mai 1962), coupure de presse extraite du *Monde* du 16 juin 1962, correspondance du Pr. de Vernejoul au ministre d'État Louis Joxe, au président de la commission Maurice Patin, à divers médecins (23 juin-29 juillet 1962).

s.d, 30 mai-29 juillet 1962

2. Rapatriés après les accords d'Évian

Direction départementale des renseignements généraux de Lot-et-Garonne

2312 W 697 Association des anciens d'Algérie (AAA), organisation et activité : coupures de presse, liste nominative, notes d'information, carton d'invitation, notes de renseignements, tract.

1962-1964

2312 W 704 Amicale des Français rapatriés d'Afrique du Nord et sympathisants de la région de Marmande, Tonneins et Villeneuve-sur-Lot, information, constitution : brochure, coupures de presse, notes d'information, tract, correspondance.

1964-1984

2312 W 706 Union nationale des français expulsés, rapatriés et repliés d'Afrique du nord et d'outre-mer (UNFERRANOM), réunion : notes d'information, coupures de presse, journal.

1962-1965

¹³⁹ — World Federation of trade unions : Fédération mondiale des syndicats

2312 W 707 Société coopérative d'études et de documentation pour la reconstruction par indemnisation du patrimoine des rapatriés d'Afrique du nord et d'outre-mer (SEDROM), constitution : statuts, notes d'information.

1964

2312 W 708 Maison des agriculteurs français d'Algérie (MAFA), réunion, information : notes d'information, coupures de presse.

1963-1969

2312 W 709 Association des juifs originaires d'Algérie, information : notes d'information.

1963

2312 W 712 Front national des rapatriés, activité : liste des associations de rapatriés, liste nominative des rapatriés de la circonscription de Villeneuve-sur-Lot, coupures de presse, notes d'information, minute juridictionnelle, tract.

1965-1974

2312 W 809 Front national des rapatriés français de confession islamique et rapatriés français d'Afrique du nord (FNRFCl), activité : coupures de presse, notes d'information, correspondance, tract.

1965-1992

2312 W 988 Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie de Bias.- Période antérieure à 1975, activité : rapports, notice individuelle de renseignements, revue de presse, notes d'information (...).

1961-1971

Préfecture de Lot-et-Garonne

Cabinet du préfet

W CABINET DU PRÉFET 2117 (cote provisoire) Rapatriés d'Indochine.- Centres d'hébergement de Bias et Sainte-Livrade-sur-Lot, recherche d'immeubles, administration, maintien de l'ordre, assistance : procès-verbaux de gendarmerie, correspondance, photographies n&b.

1955-1963

W CABINET DU PRÉFET 3143 (cote provisoire) Cités d'accueil de Bias et de Sainte-Livrade-sur-Lot.- Organisation et fonctionnement des deux centres, transformation et aménagement du centre de Bias : organigramme, plans, note, liste du personnel (1962-1966). Centre de Bias.- Libération des logements occupés par l'administration pénitentiaire, restauration pour accueillir les harkis : correspondance, notes d'information, devis (1962-1963).

1962-1966

Service des rapatriés

1119 W 1-3 Membres des sections administratives spécialisées (SAS) et des groupes mobiles de sécurité (GMS), prise en charge : circulaires, textes officiels, états signalétiques, listes nominatives, répertoire, dossiers individuels classés alphabétiquement comprenant fiches récapitulatives des paiements effectués, notes, certificats de cessation de paiement, décomptes de prise en charge, certificats de scolarité, fiches de renseignements, récapitulatives, d'état civil, certificat de travail, arrêtés préfectoraux, questionnaires, télégrammes officiels, correspondance.

1962-1970

1119 W 4-5 Fonctionnaires rapatriés, indemnisation : états de liquidation des sommes dues à titre de traitement et d'indemnités, bordereaux journal des mandatements.

1963-1965

1832 W 29 Rapatriement des pieds-noirs, accueil, logement et allocation de prêts : états par communes des immeubles, hôtels et locaux vacants, circulaires, télégrammes, notes, listes nominatives, correspondance, compte-rendu de réunion.

1962

1832 W 30 Convention d'aide aux rapatriés, recensement des chambres d'hôtel auprès des communes : questionnaire sur les exploitations et les logements agricoles, textes officiels, engagement, convention.

1962

1119 W 1-3 Membres des sections administratives spécialisées (SAS) et des groupes mobiles de sécurité (GMS), prise en charge : circulaires, textes officiels, états signalétiques, listes nominatives, répertoire, dossiers individuels classés alphabétiquement comprenant fiches récapitulatives des paiements effectués, notes, certificats de cessation de paiement, décomptes de prise en charge, certificats de scolarité, fiches de renseignements, récapitulatives, d'état civil, certificat de travail, arrêtés préfectoraux, questionnaires, télégrammes officiels, correspondance.

1962-1970

1119 W 4-5 Fonctionnaires rapatriés, indemnisation : états de liquidation des sommes dues à titre de traitement et d'indemnités, bordereaux journal des mandatement.

1963-1965

1589 W 57 Service des rapatriés, prestations, subventions et indemnités allouées : fiches individuelles classées par ordre alphabétique des prestataires, SED – SOL.

1962-1963

Sous-préfecture de Nérac

12 W 76 Rapatriés européens d'Algérie.- Consultation du fichier central et départemental de police pour le renouvellement de la carte nationale d'identité : formulaires, photographies.

1963

12 W 129 Rapatriés.- Instructions générales (1962-1964). Reclassement de différentes catégories socioprofessionnelles (dont les agents communaux) et dans l'agriculture : synthèses, brochures, note (1962-1967). Recensement : états nominatifs communaux (1960-1963)

1960-1967

Sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot

3 Z 8 Accueil, reclassement et surveillance des rapatriés d'Algérie, enquête : correspondance, articles de presse, notes d'information du service des renseignements généraux, listes nominatives, statistiques, répertoire des origines des rapatriés, tableau de synthèse des possibilités offertes par les départements pour le classement des rapatriés en mars 1961 (1960-1966).

Associations des français d'Afrique du Nord, constitution et activité : notes d'information du service des renseignements généraux, affiche (1959-1974).

1959-1974

3 Z 9 Demandes de reconnaissance de la nationalité française par les musulmans d'Afrique du Nord, enquête : dossiers individuels classés par ordre alphabétique, correspondances entre les mairies et la préfecture.

1963-1970

3 Z 10 Musulmans d'Afrique du Nord installés en Lot-et-Garonne, enquête sur leur arrivée, la vie au camp de Bias, leur départ : notes d'information du service des renseignements généraux, fiches individuelles de renseignements, fiches de départ, télégrammes, liste nominative des harkis, articles de presse (1959-1964) ; recensement : listes nominatives, correspondance (1963) ; états des condamnations encourues, des propriétés foncières acquises et de l'activité des musulmans d'Afrique du Nord, enquêtes établies par le service de coordination des informations nord-africaines (SCINA) : correspondance, procès-verbaux de réunions, notes, circulaires, notes d'information (1955-1960) ; Français de souche nord-africaine (FSNA) détenus à la maison centrale d'Eysses, situation : notes d'information, listes nominatives (1958-1962).

1955-1964

REPÈRES CHRONOLOGIQUES (1954 - 1965)

Chronologie nationale

1^{er} novembre 1954 Attentats du FLN en Algérie

20 août 1955 Insurrection dans le Constantinois et répression violente des insurgés

Fin août 1955 Envoi des soldats « rappelés » en Algérie

12 mars 1956 Vote des pouvoirs spéciaux au gouvernement Guy Mollet et envoi du contingent en Algérie

Janvier 1957 Début de la bataille d'Alger

13 mai 1958 Début des émeutes à Alger et formation d'un comité de salut public

29 mai 1958 Le général de Gaulle accepte de former un gouvernement

1^{er} juin 1958 Investiture du gouvernement de Gaulle

4 juin 1958 Le général de Gaulle à Alger : « Je vous ai compris ! »

19 septembre 1958 Constitution du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA)

28 septembre 1958 Référendum sur la Constitution : le oui recueille 79,26 % des suffrages exprimés

21 décembre 1958 Le général de Gaulle est élu président de la République

27 au 30 août 1959 « Tournée des popotes » du général de Gaulle auprès des troupes en Algérie

16 septembre 1959 Discours du général de Gaulle qui se prononce pour l'autodétermination de l'Algérie

1^{er} janvier 1960 Mise en circulation du nouveau franc

24 janvier 1960 Début de la « semaine des barricades » à Alger

Chronologie locale

16 septembre 1955 Roland Malet, soldat lot-et-garonnais du 11^e RHP, est tué en Algérie

20 août 1955 La CRS 182 défend les localités de Kellerman, Gounod et Gallieni attaquées par le FLN et met en fuite les rebelles à Heliopolis (département de Bône)

21 août 1955 La CRS 182 prend part à la défense de Guelma contre le FLN

16 octobre 1957 Journée de grève pour la paix en Algérie étouffée par les autorités

16 mai 1958 Envoi de la CRS 182 d'Agen à Paris

28 mai 1958 Grande manifestation nationale de la gauche peu suivie en Lot-et-Garonne

Nuit du 20 au 21 septembre 1958 Introduction de parachutistes dans les locaux de la Fédération départementale du PCF à Agen¹⁴⁰

28 septembre 1958 Référendum sur la Constitution : le oui l'emporte en Lot-et-Garonne avec 74,21 % des voix

30 novembre 1957 Second tour des élections législatives : MM. Lapeyrusse (UNR), Turroques (CNI) et Raphaël-Leygues (UNR) deviennent députés

¹⁴⁰ — Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2379 W 5.

Chronologie nationale

2 février 1960 L'assemblée nationale vote les pouvoirs spéciaux pour un an

25-29 juin 1960 Pourparlers de Melun qui échouent

8 janvier 1961 Référendum sur le projet de loi concernant l'autodétermination en Algérie : le oui obtient 75,25 % des suffrages en métropole et 69,09 % en Algérie

20 janvier 1961 Constitution de l'Organisation armée secrète (OAS)

17 mars 1961 Annonce de pourparlers entre la France et le GPRA

22-25 avril 1961 Putsch manqué à Alger de quatre généraux contre la politique du général de Gaulle

20 mai 1961 Ouverture des négociations d'Évian

8 février 1962 Manifestation anti-OAS à Paris : huit morts au métro Charonne

10 février 1962 Ouverture de conversation aux Rousses entre la France et le GPRA

Chronologie locale

1^{er} février 1960 Débrayages et manifestations contre les factieux d'Alger

Nuit du 10 au 11 février 1960 Dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts d'Agen portant l'inscription « L'Algérie restera française - Vive Lagaille !¹⁴¹ »

19 avril 1960 Installation du préfet Michel Ellia en remplacement du préfet Jacques Saunier nommé à Bône

27 octobre 1960 Journée pour la paix en Algérie peu suivie en Lot-et-Garonne

8 janvier 1961 Le oui recueille 70 % des suffrages en Lot-et-Garonne

9 au 20 janvier 1961 Glissements de terrain au coteau de l'Ermitage à Agen

13-14 avril 1961 Visite officielle du général de Gaulle à Agen, Marmande, Nérac et Villeneuve-sur-Lot

14 avril 1961 À la suite du voyage du chef de l'État, Raphaël-Leygues reçoit le Premier ministre Michel Debré dans sa propriété aux Fontanelles à Villeneuve-sur-Lot

24 avril 1961 Forte mobilisation de soutien des Lot-et-Garonnais à la République

2-3 novembre 1961 Attentat au domicile du député Jacques Raphaël-Leygues

Novembre 1961-mars 1962 Mouvement continu de manifestations nationales anti-OAS plus ou moins suivies en Lot-et-Garonne

13 février 1962 Manifestation nationale anti-OAS en hommage aux victimes de Charonne : entre 600 et 800 manifestants à Agen

¹⁴¹ — Note DDRG au préfet, 11 février 1960 (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 23).

Chronologie nationale

19 février 1962 Protocole d'accord entre les deux parties

7 mars 1962 Ouverture de la seconde conférence d'Évian

18 mars 1962 Signature des accords d'Évian

19 mars 1962 Cessez-le-feu à partir de midi

26 mars 1962 Fusillade de la rue d'Isly à Alger où l'armée tire sur les manifestants européens

8 avril 1962 Référendum très favorable à la politique algérienne du gouvernement

24 mai 1962 Le général Salan est condamné à la détention à vie par le Haut tribunal militaire

1^{er} juillet 1962 Référendum d'autodétermination en Algérie plébiscitant le « oui »

3 juillet 1962 Reconnaissance officielle par la France de l'indépendance de l'Algérie

4 juillet 1962 Début d'exécutions et d'enlèvements de pieds-noirs et de harkis dans l'Oranais

5 juillet 1962 Proclamation de l'indépendance de l'Algérie

27 au 30 août 1959 « Tournée des popotes » du général de Gaulle auprès des troupes en Algérie

Chronologie locale

1^{er} mars 1962 Installation de Jacques Corbon comme sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot

12 mars 1962 Manifestation anti-OAS peu suivie suite à l'attentat d'Issy-les-Moulineaux

15 mars 1962 Jet d'une valise avec l'inscription « OAS-PLASTIC » dans la cour de la gendarmerie de Tonneins

19 mars 1962 Réunions publiques organisées par le comité départemental de défense républicaine

24 mars 1962 Réunion organisée à Villeneuve-sur-Lot par Jacques Raphaël-Leygues entre autres sur la question algérienne

28 mars 1962 Mort à Alger en service commandé du sous-brigadier Louis Pebayle de la CRS 182 d'Agen

27 mai 1962 Le SUA est champion de France de rugby

Juillet 1962 Début du retour massif des rapatriés d'Algérie : 2 500 nouveaux arrivants dans le mois en Lot-et-Garonne

10 juillet 1962 Fanion OAS sur le mât du monument aux morts de la place Armand Fallières à Agen

Chronologie nationale

21 juillet 1962 Vote par l'Assemblée nationale d'une loi maintenant la nationalité française aux Français de statut civil de droit civil, domiciliés en Algérie, sans condition

22 août 1962 Attentat de l'OAS contre le général de Gaulle au Petit-Clamart

31 mai 1963 Levée de l'état d'urgence

17 décembre 1964 Vote de la première loi d'amnistie liée aux « événements d'Algérie »

Chronologie locale

16 septembre 1962 Installation d'Olivier Brun, sous-préfet de Marmande

21 octobre 1962 Installation de Paul Vigo sous-préfet chargé des rapatriés auprès du préfet Ellia

Janvier 1963 Arrivée de familles harkies au centre de Bias

15 février 1963 Départ du préfet Ellia qui est remplacé par le préfet Louis Verger

13 août 1963 Découverte de deux tonnes d'armes, munitions et explosifs de l'OAS dans le dépôt-gare de la SNCF à Agen

23 septembre 1963 Denis Porcarelli, du 57^e BI, dernier Lot-et-garonnais mort en Algérie

16 avril 1965 Départ de Paul Vigo sous-préfet en mission

LEXIQUE

Bourg-Lastic : le camp militaire de Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), qui existait déjà, lui aussi au moment de la Seconde Guerre mondiale, fut l'un des deux premiers camps militaires (l'autre étant celui du Larzac, dans l'Aveyron) où seront regroupés les premiers harkis arrivant en France dès l'été 1962. Ces deux camps seront officiellement dénommés « centres de transit ». De l'été 1962 jusqu'à la fin de l'hiver, plus de 5 000 harkis furent logés dans ce camp, essentiellement sous des tentes. Subissant le froid et des conditions hygiéniques peu satisfaisantes, un certain nombre, parmi les plus jeunes enfants ou les vieillards, y laissèrent la vie. Dans les bois, en bordure du camp, on trouve les tombes de onze enfants ainsi qu'une stèle dédiée « aux enfants de harkis morts au camp de Bourg-Lastic » portant la transcription d'un verset du Coran.

Centres d'assignation à résidence surveillée (CARS) : à partir de 1955, la police et l'armée prônent l'assignation à résidence des militants nationalistes algériens. Des camps d'assignation sont mis en place sur le territoire algérien en vertu de la loi du 16 mars 1956. À partir de 1957, toute personne condamnée en vertu des « lois sur les groupes de combat et milices privées » peut être assignée à résidence sur le territoire métropolitain par l'internement dans un centre de séjour surveillé. Quatre centres, ou camps, seront installés : Mourmelon-Vadenay (Marne), Thol (Ain), Larzac (Aveyron) et Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard). Informations extraites du lexique des harkis (www.harki.net).

Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire (IGAME) : « Créés par le ministre de l'Intérieur Jules Moch, en mars 1948, tirant les leçons de la répression des grèves insurrectionnelles de l'année précédente, les Igames disposaient, dans une circonscription couvrant plusieurs départements, de pouvoirs étendus en matière de maintien de l'ordre¹⁴² ».

Nationalisme algérien : le mouvement nationaliste algérien est né, en réalité, à l'extérieur de l'Algérie. C'est dans la population algérienne immigrée en France qu'il puisera les premiers militants et dirigeants.

En effet, le système de colonisation mis en place par la France (fort peuplement, expropriation massive des terres, inégalités des droits fondamentaux) exclut de fait la grande majorité des Algériens. Environ 100 000 d'entre eux sont exilés en métropole pour des raisons économiques après la Première Guerre mondiale. Issus de tribus et de régions différentes, ils sont rassemblés par le travail et leur besoin de solidarité et acquièrent une conscience politique qui les pousse à militer pour l'indépendance de leur pays. L'Étoile nord-africaine (ENA) naît à Paris en 1926 sous la houlette de Messali Hadj et Hadj Ali Abdelkader avec l'aide du parti communiste français (PCF). Forte de 3 000 militants, l'organisation est dissoute en 1929 et rompt définitivement, à cette occasion, avec le PCF mais elle renaît, dans un premier temps en 1932, sous l'impulsion d'Amar Imache, Radjeff Belkacem et de son initiateur, Messali Hadj, puis dans un deuxième temps sous l'appellation de parti du peuple algérien (PPA). L'année 1945 marque un tournant pour le nationalisme algérien. La métropole fête sa libération et sa sortie de guerre. Les Algériens s'y associent aussi, en Algérie, mais signifient également, en descendant dans la rue, leur désir d'indépendance. Ces rassemblements sont violemment réprimés par les forces de l'ordre notamment à Sétif, Aïn Temouchent, Mostaganem, et surtout dans les Aurès et le Nord-Constantinois où des milliers de musulmans furent massacrés. Les positions indépendantistes expriment à partir de là leurs diversités et Ferrhat Abbas lance l'union démocratique du manifeste algérien (UDMA) tandis que Messali Hadj fonde le mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Ce dernier mouvement, dissout en 1954 par le gouvernement français, sera remplacé, avec toujours Messali Hadj à sa tête, par le mouvement nationaliste algérien (MNA). Au début des années cinquante apparaîtront au sein de ce mouvement plusieurs courants nettement identifiés : le messalisme fidèle aux idées de Messali Hadj ; le centrisme ; l'activisme. Ce dernier courant s'inscrit dans la mouvance de l'organisation spéciale (OS) créée au sein du MTLD et dirigée par Hocine Aït Ahmed et Ahmed Ben Bella en vue de préparer l'insurrection armée. Beaucoup de membres de l'OS seront à l'origine de « la Toussaint rouge » et se retrouveront ensuite au sein du front de libération nationale (FLN) et de l'armée de libération nationale (ALN). Une grande impulsion sera donnée au FLN par le congrès de la Soummam (Kabylie) réuni le 20 août 1956

¹⁴² — Branche Raphaëlle et Thénault Sylvie (dir.), *La France en guerre 1954-1962*.

Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne, Paris, éditions Autrement – collection Mémoires/Histoire n°142, 2008, p. 483.

qui structure très précisément le mouvement ainsi que sa branche armée (ALN) dans le but d'organiser méthodiquement le soulèvement et d'infiltrer les populations. Ces divers mouvements fonctionneront, à travers leur organisation même, comme des professionnels de l'insurrection mais n'échapperont pas à la tentation d'être le parti unique totalement identifié au peuple tout en ayant tendance à se substituer aux masses. Alors que les messalistes, trop sûrs d'eux, ont sous-estimé les capacités du FLN à mobiliser et regrouper les Algériens et ont fait le choix d'un dialogue franco-algérien pour régler le conflit, le FLN n'a cherché qu'à faire la révolution par les armes, à être la seule organisation représentative et, au final, à éradiquer, le MNA à travers une lutte intestine.

Pieds-noirs : l'expression désigne les Européens d'Algérie. Elle est vraisemblablement née dans le négoce languedocien, au début du XX^e siècle, avec l'importation du vin issu de nouveaux pieds de vigne très sombres, très noirs, plantés en Algérie après les ravages du phylloxéra. Du vin de « pieds-noirs », on est passé aux viticulteurs « pieds-noirs », et en 1962, le terme a resurgi sur le sol français pour y qualifier tous les rapatriés (d'après Benjamin Stora, *Algérie, 1954-1962 : lettres, carnets et récits des Français et des Algériens dans la guerre*. Paris, Les Arènes, 2010, p.19). Une autre hypothèse sur l'origine de ce terme repose sur le nom d'une tribu amérindienne, les « black feet », que se seraient donné de jeunes européens du Maroc et d'Algérie qui, dans les années cinquante, étaient de grands amateurs de westerns américains.

Rivesaltes (Pyrénées-Orientales) : après avoir servi, entre 1939 et 1942, de camp d'internement pour les républicains espagnols, les tziganes et les Juifs, ce camp, jusqu'en 1964, fut consacré à l'accueil en grand nombre de familles harkies avant qu'elles ne soient dispersées dans d'autres camps (Bias ou Saint-Maurice-l'Ardoise), dans des hameaux de forestage ou vers des bassins industriels.

Saint-Maurice-l'Ardoise (Gard) : ce camp militaire était situé à Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il a servi de camp de prisonniers pour les forces d'occupation. À partir d'avril 1958, il aura un usage de centre d'assignation à résidence surveillée où furent isolés des Algériens suspectés d'être membres du FLN et du MNA, puis des droits communs et enfin entre le 12 janvier et le 14 juillet 1962 des militants partisans de l'Algérie française et d'autres, soupçonnés d'appartenir

à l'OAS. De septembre 1962 jusqu'à sa fermeture, en 1976, il a servi de camp d'hébergement des harkis sur le même modèle que celui de Bias. Il n'en reste plus rien aujourd'hui. Sur le quotidien de ce camp, voir dans la bande dessinée de Daniel Blancou, *Retour à Saint-Laurent des Arabes*, le témoignage des instituteurs qui y ont exercé.

Service de coordination des informations Nord-Africaines (SCINA) : créé par une circulaire du ministre de l'Intérieur du 5 août 1955, il est spécialisé dans la surveillance des activités des mouvements nationalistes maghrébins, et plus particulièrement algériens, en métropole. Rattaché au cabinet du ministre de l'Intérieur, le SCINA est chargé de centraliser et de diffuser les renseignements en s'appuyant sur la préfecture de police de Paris, la direction nationale des renseignements généraux et la direction de la sûreté du territoire. Les IGAME et les préfets métropolitains étaient également associés à cette action par l'envoi d'informations, la réception de synthèses et de circulaires et en participant aux cellules dénommées SCINA régionaux, créées en 1957, et départementaux (source : Archives nationales d'outre-mer).

Section administrative spécialisée (SAS) : héritière des anciens bureaux arabes du Maroc et des affaires indigènes de Tunisie, les SAS sont créées sous l'égide du service des Affaires algériennes en septembre 1955 par Jacques Soustelle, gouverneur général d'Algérie, pour pallier la sous-administration du pays. Ces 700 SAS, qui géraient chacune une population variant de 10 à 20 000 habitants, ont un rôle administratif (nouer des liens avec la population algérienne, assistance sociale et médicale, œuvre éducative avec la création d'écoles et l'emploi d'instituteurs, aide aux pauvres, soutien de l'émancipation des femmes musulmanes, développement économique) et militaire (recensement et contrôle des populations en vue de renseignement et de ralliements). Sous la direction d'un officier, la SAS dispose de supplétifs armés, les moghaznis, chargés d'assurer leur protection. Après leur suppression, furent créés les CAA, centres d'aide administratifs, par décret du 17 février 1962.

Section administrative urbaine (SAU) : modèle urbain des SAS. Au nombre de quelques dizaines, elles sont implantées à partir de 1957 à la périphérie des grandes villes, dans des quartiers à forte densité musulmane. Le « Grand Alger » en compte neuf.

PERSONNALITÉS LOCALES

(Chronologie limitée à la fin de la guerre d'Algérie ; sources : notices individuelles de la DDRG de Lot-et-Garonne et *Dictionnaire des parlementaires français* sous la direction de Laurent Jolly).

Jacques Bordeneuve. Radical socialiste, sénateur (1946-1967), secrétaire d'État aux Arts et Lettres (9 février 1956-5 novembre 1957), ministre de l'Éducation nationale du dernier gouvernement de la IV^e République (du 14 mai au 1^{er} juin 1958), président du Conseil général de Lot-et-Garonne en 1960. Les 2 et 3 juin 1958, il vote pour les pleins pouvoirs et pour la révision constitutionnelle. Jacques Bordeneuve vote les pouvoirs spéciaux au gouvernement de Michel Debré pour ramener l'ordre en Algérie au lendemain de la semaine des barricades (3 février 1960).

Henri Caillavet. Né le 13 février 1914 à Agen, il obtient, après des études secondaires au lycée Bernard-Palissy, une licence ès lettres (philosophie), un doctorat en droit et sciences économiques à la Faculté des lettres et de droit de Toulouse, ainsi qu'un diplôme de sciences pénales. À partir de 1938, il est avocat à la Cour d'appel de Paris. Mobilisé en 1939, son engagement dans la Résistance lui vaut d'être arrêté par les Allemands et interné.

Député de Lot-et-Garonne de 1946 à 1958 sous l'étiquette du parti républicain radical et radical-socialiste, il est appelé à plusieurs reprises à exercer des responsabilités ministérielles. Il est secrétaire d'État à la France d'outre-mer du 10 janvier au 28 juin 1953 dans le gouvernement de René Mayer. Il participe, l'année suivante, au cabinet Mendès-France, dans lequel il occupe trois postes successifs : secrétaire d'État aux Affaires économiques et au Plan (19 juin -3 septembre 1954), auprès d'Edgar Faure ; secrétaire d'État à la Marine (3 septembre 1954 -20 janvier 1955), auprès d'Emmanuel Temple ; enfin secrétaire d'État à l'Intérieur (20-25 janvier 1955), auprès de François Mitterrand. En 1955, il est élu vice-président du groupe parlementaire radical. La même année, il prend part à la discussion sur les pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale (29 mars) ; il souligne, à propos des affaires algériennes, la prise de conscience nationale de l'Afrique du Nord, la corrélation entre les événements marocains et algériens. Toujours en 1955, il vote pour l'état d'urgence en Algérie (31 mars). Il fait partie de la Commission des finances, dont il devient vice-président le 17 juillet 1957. Au cours de la troisième législature, il vote pour la confiance au cabinet Guy Mollet, au moment de Suez (25 octobre), contre la ratification du traité de Rome (9 juillet 1957), contre le projet de loi

relatif aux institutions de l'Algérie (31 janvier 1958), pour la confiance à Pierre Pflimlin (13 mai), contre la confiance au général de Gaulle et contre les pleins pouvoirs et la révision constitutionnelle (2 juin). Il est battu aux élections législatives du 30 novembre 1958 par Gabriel Lapeyrousse.

Gérard Duprat. Député communiste de Lot-et-Garonne (1946-1951, 1956-1958), conseiller général du canton de Casteljaloux (1952-1958) et d'Agen (1961-1979). Premier secrétaire du parti communiste lot-et-garonnais (1952-1956). Il anime nombre de réunions en faveur de la paix en Algérie. Nommé, à l'Assemblée, membre de la Commission des affaires étrangères (1956-1957), il siège en outre à la Commission des territoires d'Outre-mer (1956-1957). Favorable à l'investiture de Guy Mollet (31 janvier 1956) et au programme de réformes en Algérie (12 mars), Gérard Duprat s'abstient volontairement, le 5 juin suivant, lors du scrutin sur la politique générale du Gouvernement en Afrique du Nord. Le 30 septembre 1957, il refuse la confiance au Gouvernement lors du scrutin sur le projet de loi-cadre sur l'Algérie (scrutin qui entraîne la chute du cabinet Bourguès - Maunoury). Enfin, favorable à l'état d'urgence sur le territoire métropolitain (16 mai) et à la résolution tendant à décider la révision de certains articles de la Constitution (27 mai), il vote contre la confiance au général de Gaulle (1^{er} juin), contre les pleins pouvoirs et contre la révision constitutionnelle (2 juin 1958).

Gabriel Lapeyrousse. Après son engagement dans la Résistance au sein du Bataillon de marche néracais, cet élu « socialiste indépendant » reprend à la Libération ses mandats de maire de Nérac et de conseiller général sous les étiquettes successives de la SFIO, de la Fédération du Parti paysan et d'union sociale (1952) puis du parti radical-socialiste (mars 1953). En 1958, il affirme ouvertement son gaullisme pour devenir député du nouveau parti UNR de la 1^e circonscription en battant Gérard Duprat et Henri Caillavet. Très attentif aux besoins locaux, il prend position pour que les autorités accueillent de la meilleure façon qui soit les Européens rapatriés d'Algérie. Il est réélu pour un second mandat consécutif au cours duquel il décède le 12 juin 1966.

Alexis Pain. L'ancien directeur départemental du ravitaillement général devient maire d'Agen radical-socialiste (1945-1953) puis des radicaux de gauche républicains (RGR) (1953-1962). Il est aussi conseiller général du canton de Francescas entre 1945 et 1958 et président de la fédération départementale du parti radical et radical socialiste à partir de 1950. Il accueille le 13 avril 1961 le général de Gaulle à l'hôtel de ville d'Agen par ces mots : « Mon général, avec vous, la République est en de bonnes mains »¹⁴³.

Jacques Raphaël-Leygues. Maire radical-socialiste de Villeneuve-sur-Lot, conseiller général (1955-1967) devenu député de l'Union pour la nouvelle République (UNR) entre 1958 et 1962. Il est également conseiller de l'union française où il remplit plusieurs missions en Indochine. Durant le conflit algérien, son domicile villeneuvois fait l'objet d'un attentat dans la nuit du 2 au 3 novembre 1961.

Hubert Ruffe. Député communiste de Lot-et-Garonne de 1945 à 1951 et de 1956 à 1958. Il ne prend part au vote des pouvoirs spéciaux attribués au gouvernement sur l'Algérie le 12 mars 1956 et rejette le projet de loi-cadre sur l'Algérie présenté par le gouvernement Bourguès-Maunoury le 30 septembre 1957. Les 1^{er} et 2 juin 1958, il s'oppose, comme ses camarades communistes, à de Gaulle, refusant son investiture et la loi constitutionnelle.

Joseph Turroques. Ce négociant en tissus, devenu maire de Casteljaloux le 13 juin 1954, est élu en 1958 conseiller général et député de la 2^e circonscription sous l'étiquette du Centre national des indépendants. Anti-gaulliste, partisan de « l'Algérie française » mais opposé à la violence, il se prononce contre l'autodétermination de l'Algérie lors du référendum du 8 janvier 1961. Le 9 novembre 1961, avec d'autres députés du centre et de droite il vote « l'amendement Salan » défendant la représentativité de l'OAS. Son influence est réduite dans le département sur le problème algérien et il apparaît fragilisé au sein de son mouvement du fait de contradictions avec ses électeurs. Il est battu aux élections législatives de novembre 1962 par Hubert Ruffe.

UN CORPS PRÉFECTORAL ADAPTÉ

Olivier Brun. Sous-préfet de Marmande, précédemment sous-préfet (non installé) de Marnia (Algérie). Nommé le 30 août 1962 et installé

le 16 septembre 1962, il demeure en poste à Marmande jusqu'au 14 juillet 1966. Auparavant rempli entre le 1^{er} septembre 1958 et le 1^{er} août 1961 une mission de conseiller technique auprès de l'IGAME d'Alger, puis les fonctions de secrétaire général du département d'Orléansville (1^{er} août 1961-1^{er} juin 1962).

Jacques Corbon. Le 3 février 1958, ce sous-préfet est détaché à la disposition du ministre résidant en Algérie en tant qu'adjoint au directeur général des Affaires politiques et de la fonction publique et des affaires administratives. En 1961, en tant que membre du cabinet du ministre d'État chargé des Affaires algériennes, il est appelé pour remplir les fonctions de secrétaire général de la conférence d'Évian. Après un passage à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot (1^{er} mars 1962-23 juin 1964), il rejoint le cabinet de Georges Pompidou, Premier ministre en tant que chargé de mission. Son départ est regretté par la population villeneuvoise qui, comme le souligne *La Dépêche* du 9 juin 1964, « aura marqué son trop bref passage dans notre sous-préfecture d'une ineffaçable empreinte ».

Michel Ellia. Auparavant sous-préfet (16 juin 1955) et préfet de Bône (21 novembre 1955 – 10 décembre 1956), il est nommé préfet de Lot-et-Garonne le 4 avril 1960 et installé le 19 avril 1960. En poste dans le département jusqu'au 15 février 1963, il a la charge de mener la lutte contre les activistes de l'OAS, d'organiser le référendum d'autodétermination et d'accueillir les populations en provenance d'Algérie¹⁴⁴.

Paul Vigo¹⁴⁵. Il mène une grande partie de sa carrière en Algérie en tant qu'administrateur des services civils (1946-1957), sous-préfet d'El Milia (1957-1959), secrétaire général de la préfecture de Batna (1959) puis de celle de Saïda (1960-juin 1962) et sous-préfet de Souk-Ahras, département de Bône (25 juin-6 juillet 1962), au plus fort des événements où il eut à organiser le rapatriement des Européens. Rapatrié lui-même en métropole, ce sous-préfet en mission est, le 21 octobre 1962, chargé des rapatriés auprès du préfet Ellia. Il met en place ce service qui permet de traiter en octobre 1963, selon le préfet Louis Verger, avec une grande efficacité la situation des 13 000 rapatriés de Lot-et-Garonne. Il demeure en poste dans le département jusqu'au 16 avril 1965.

¹⁴⁴ — Une note de la DDRG en date du 28 novembre 1962 contenue dans son dossier individuel rapporte que les rapatriés d'Algérie voient avec regret son départ. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 999 W 1.

¹⁴⁵ — Dossier individuel tenu par la préfecture. Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 993 W 1.

TABLE DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AFANOM : Association des fonctionnaires d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer
 AFN : Afrique du Nord
 ALN : Armée de libération nationale
 Arch. dép. : Archives départementales
 arr. : arrondissement
 BCA : Bataillon des chasseurs alpins
 BCP : Bataillon des chasseurs à pied
 BD : Bataillon de Dragons
 BI : Bataillon d'infanterie
 CAFI : Centre d'accueil des Français d'Indochine
 CARA : Centre d'accueil des rapatriés d'Algérie
 CARS : Centre d'assignation à résidence surveillée
 CDARA : Comité départemental d'aide aux rapatriés d'Algérie
 CEM : Compagnie d'électro-mécaniciens
 CEPCC : Centre d'entraînement et perfectionnement des commandos de chasse
 CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens
 CGT : Confédération générale du travail
 CLARA : Comité Lot-et-Garonnais d'accueil des rapatriés d'Afrique du Nord
 CME : Compagnie mixte des essences
 CMEEG : Compagnie mixte d'entretien des entrepôts du génie
 CNI : Centre national des indépendants
 CNR : Conseil national de la Résistance
 CRS : Compagnie républicaine de sécurité
 DBFM : Demi-brigade de fusiliers marins
 DBLE : Demi-brigade de Légion étrangère
 DDRG : Direction départementale des renseignements généraux
 dép. : département
 EALA : Escadrille aviation légère d'appui
 EMAT : École militaire des transmissions
 ENA : École nationale d'administration
 FEN : Fédération de l'Éducation nationale
 FEN : Fédération des étudiants nationalistes
 FLN : Front de libération nationale
 FNAF : Front national pour l'Algérie française
 FNC : Front national des combattants
 FMA : Français musulman d'Algérie
 FSNA : Français de souche nord-africaine
 GAD : Groupes d'auto-défense
 GM : Gendarmerie mobile
 GMPR : Groupes mobiles de police rurale
 GPRA : Gouvernement provisoire de la République algérienne
 HLM : Habitation à loyer modéré

IGAME : Inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire
 MDL : Maréchal-de-logis
 MNA : Mouvement national algérien
 MRP : Mouvement républicain populaire
 MTLD : Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques
 OAS : Organisation armée secrète
 ONACVG : Office national des anciens combattants et victimes de guerre
 PCF : Parti communiste français
 PSU : Parti socialiste unifié
 RA : Régiment d'artillerie
 RAA : Régiment d'artillerie antiaérienne
 RAC : Régiment d'artillerie coloniale
 RAMA : Régiment d'artillerie de marine
 RCA : Régiment de chasseurs d'Afrique
 RCC : Régiment des chasseurs à cheval
 RD : Régiment de Dragons
 REI : Régiment étranger d'infanterie
 RGR : Rassemblement des gauches républicaines
 RH : Régiment de Hussards
 RHP : Régiment des hussards parachutistes
 RI : Régiment d'infanterie
 RIC : Régiment d'infanterie coloniale
 RIM : Régiment d'infanterie motorisée
 RNFRANON : Rassemblement national des français rapatriés d'Afrique du Nord
 RPF : Rassemblement du peuple français
 RPIMA : Régiment de parachutistes d'infanterie de marine
 RRRS : Parti républicain, radical et radical-socialiste
 RTS : Régiment de tirailleurs sénégalais
 RS : Régiment de Spahis
 SAC : Service d'action civique
 SAO : Sections anti-OAS
 SAP : Section agricole du paysanat
 SAS : Section administrative spécialisée
 SAU : Section administrative urbaine
 SCINA : Service de coordination des informations nord-africaines
 SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière
 SNES : Syndicat national des enseignants du second degré
 SUA : Sporting union agenais
 UD : Unités de défense
 UDCA : Union de défense des commerçants et artisans
 UNR : Union pour la nouvelle République
 UR : Unités de réserve
 UT : Unités territoriales

**ÉVALUATION DES RAPATRIÉS EN LOT-ET-GARONNE (TOUTES ORIGINES) :
ÉTATS MENSUELS ÉTABLIS PAR LE SERVICE CENTRAL DES RAPATRIÉS**

(Source : Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 14)

Période		1962										
		Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	
Statistiques	Rapatriés récents (chiffre cumulé)	590	950	2504*	4066	5660	6394	6825	7308	8038	9317	
	Dont harkis											
	Population totale installée en Lot-et-Garonne	2435	2795	4349	5911	7505	8239	8670	9153	9883	11162	

N.B. : 1845 français d'Algérie sont arrivés avant 1960.

* Les enlèvements et exécutions de pieds-noirs à Oran le 5 juillet 1962 ont précipité le rapatriement des Européens.

Entre le 11 et le 19 juillet 1962, 539 rapatriés (72 familles) sont arrivés en Lot-et-Garonne

1963											1964	
	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
	9906	10435	10759	11164	11775	11912	12322	12658	13048	13303	13548	13782
		1400	1420	1550	1350 (environ)	1350 (environ)	1350 (environ)	1003	1003	1000 (environ)	1000 (environ)	1000 (environ)
	11751	12280	12604	13009	13620	13757	14167	14503	14893	15148	15393	15627

EFFECTIF DES ALGÉRIENS EN LOT-ET-GARONNE

(Source : Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 930 W 17)

1959	1960											
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
128	128	135	158	155	158	158	165		200	188	184	186

1961											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
202	205	211	221	222	130	211	217	222	226	222	113

1962											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
233	230	211	191	198	177	181		188	191	193	-

SITUATION DES EFFECTIFS AU CARA DE BIAS

MISSION DE LIAISON
DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES RAPATRIÉS

CENTRE D'ACCUEIL DE BIAS
(Lot-et-Gar.)

SITUATION DES EFFECTIFS
à la DATE DU 9 JUILLET 1963

RÉFÉRENCES : N°44 - 11-632/CAR/1162 du 8-7-1962 du Secrétaire d'État aux Rapatriés
T.O. du 8-5-1962 du Secrétaire d'État aux Rapatriés

MARIÉS		CÉLIBATAIRES > 18 ANS										ENFANTS							
Hommes	Femmes	HOMMES					FEMMES					0 à 16 ans							
		- 18 à 21 ans	21 à 25 ans	> 25 ans		- 18 à 21 ans	21 à 25 ans	> 25 ans											
		Chef lon.	Vice- Chef lon.	Chef lon.	Vice- Chef lon.	Chef lon.	Vice- Chef lon.	Chef lon.	Vice- Chef lon.	Chef lon.	Vice- Chef lon.								
40	66	-	13	2	2	-	13	-	9	-	4	1	4	11	36	19	28	26	4
115	130	3	37	11	30	13	45	-	21	-	7	1	17	75	75	23	70	75	29
13	14	2	5	-	2	1	8	-	11	-	4	-	1	12	7	8	4	9	1
1	1													1	1				
169	211	5	60	13	34	14	60	-	41	-	15	2	22	119	119	40	108	112	34
Morts.....		380																	
Célibataires.....		268																	
Evadés.....		535																	
TOTAL.....		1183																	

Centre d'Accueil de Bias, le 12 JUILLET 1963
Le Commandant du Centre
Chef de la Mission de liaison
du Ministère d'État chargé des Rapatriés

(Source : Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 2369 W n.c.)

LISTE DES MILITAIRES ET POLICIERS LOT-ET-GARONNAIS DÉCÉDÉS EN ALGÉRIE PENDANT LE CONFLIT

Liste non exhaustive et évolutive établie à partir des archives préfectorales (Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 12 W 74, 930 W 21-22 et sous-préfecture de Marmande n.c.) et du fonds Guy Hospital (156 J).

Des compléments ou modifications pourront être apportés à cet état.

Les informations descriptives apparaissent dans l'ordre suivant : nom, surnom, prénom, alias, date de naissance, commune de naissance, date du décès, lieu du décès (village/commune, région/secteur/arrondissement (arr.) le cas échéant, département (dép.)) cause du décès, grade, corps-unité, mention *mort pour la France*, lieu de sépulture.

Les informations incertaines apparaissent entre crochets.

L'estimation des pertes totales de l'armée française oscille entre 25 000 et 30 000 selon les données avancées par Benjamin Stora, Guy Pervillé et Jean-Charles Jauffret, que l'on peut détailler par période et par fourchette comme suit :

- période du 1^{er} novembre 1954 au 19 mars 1962 :
 - entre 15 583 et 15 686 tués au combat ou par attentat ;
 - entre 7 678 et 7 917 tués victimes d'accidents de la route ou de maladresse dans le maniement d'armes ;
 - 1 000 disparus ;
 - 1 100 décès par maladie ou suicide.
- période postérieure aux accords : nombre de soldats tombés sous les balles de l'OAS et du FLN, et de l'ALN sur les frontières.

À ces chiffres, il convient d'ajouter entre 60 000 et 65 000 blessés.



N°	Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Date de décès	Lieu du décès	Cause de décès	
1	Aillet	Hubert, Jean, Marie	23-08-1933	Engayrac	10-11-1957	Hôpital militaire Maillot, Alger	Blessure accidentelle par arme à feu	
2	Alcaraz	Antoine	25-07-1938	Capestang (34)	11-01-1959	Némours, dép. de Tlemcen	Accident de la route	
3	Armandie	Georges	07-03-1935	Eymet (24)	17-03-1957	Biskra, dép. de Constantine	Tué en opération	
4	Arquizan	Jean-Pierre	30-05-1928	Xaintrailles	12-03-1959	Oum-Ali, dép. de Bône		
5	Auber de Peyrelongue d'	Bernard	29-01-1937	Bouere (83)	10-02-1959	L'Arba, dép. d'Alger		
6	Auffret	René	29-03-1932	Bouglon	27-09-1956	Harchaoua, commune mixte de Palestro, dép. d'Alger		
7	Bagou	Armand, André, Jacques, Pierre	29-11-1941	Trespoux-Rassiels (46)	22-06-1962	Algérie, porté disparu	Inconnu	
8	Bayol	René	02-01-1929	Hautefage-la-Tour	26-07-1957	Frenda, dép. de Tiaret		
9	Belan	Roland, Jean, Célestin	30-01-1936	Auvillar (82)	05-09-1958	Région d'Erbea, dép. de Sétif	Tué en opération	
10	Belhomme de Franqueville	Alain, Marie, Henri	01-12-1937	Saint-Germain-en-Laye (78)	06-09-1961	Lambeze, dép. de Batna	Accident aérien en service commandé	
11	Belloc	Jean	03-08-1936	Couthures-sur-Garonne	11-10-1958	Fondouk, dép. d'Alger	Tué en opération	
12	Beranne	Guiseppe	01-12-1930	Sommariva del Bosco (Italie)	20-02-1957	Sidi Larbi, dép. de Tlemcen	Accident	
13	Beteille	Georges	12-08-1931	Nérac	08-06-1961	Médéa, dép. de Médéa		
14	Betuing	Yves, Jean	24-07-1935	Nérac	21-06-1957	Maginot / Sidi Aïssa, dép. de Médéa	Tué en opération	
15	Blanc	Lucien	07-09-1927	Sérignac-Péboudou	22-01-1956	Duvivier, dép. de Bône		
16	Blondeel	Edmond, Henri, Aimé	28-11-1937	Rosendael (59)	10-02-1959	Kenchela, dép. de Batna	Tué en opération	
17	Bonhomme	Didier, Jean	26-04-1932	Montpezat-d'Agenais	27-11-1959	Souaghi, arr. de Tablat, dép. de Médéa	Tué par accident par arme à feu	
18	Bonnet	Laurent, Jean	09-02-1940	Fumel	17-11-1960	Cherchell, dép. d'Orléansville		
19	Bordin	Serge, Valentin	23-02-1939	Serres-et-Monguyard (24)	30-07-1960	Mondovi, dép. de Bône	Mort accidentelle par électrocution	
20	Borredon	Gustave, Jean	26-06-1921	Clermont-Soubiran	17-08-1959	Port Polignac, dép. des Oasis	Accident DI	
21	Bougues	Jean	10-01-1933	Agen	03-02-1962	Frais Vallon commune de la Renne, dép. de Sétif	Tué par méprise par une sentinelle	
22	Boyes	Louis	02-10-1937	Agen	22-10-1959	Mecheria, dép. d'Oran	Tué en opération	
23	Broc	André, Adrien	28-12-1934	Tunis	17-07-1961	Randon, dép. de Bône	Service commandé	
24	Cadorin	Italo	19-12-1936	Cornuda (Italie)	02-01-1961	Sidi-Abdelaziz, arr. d'El Milia, dép. de Constantine	Tué en opération	

Régiment	Grade	Mort pour la France	Lieu de sépulture
457° GAA	MDL	Mort pour la France	Engayrac
15° Compagnie de DBFM	Matelot	Mort pour la France, décision de la Marine nationale du 17-06-1999	Casseneuil
4° BCP	2° classe	Mort pour la France, décision du ministre de la guerre n° 155 21 6 57 du 21-06-1957	Razac-d'Eymet (24)
1 ^{er} RHP	2° classe		Bordeaux (33)
31° RCA	MDL	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense, le 31-05-1999	Aiguillon
2-6° RI	[2° classe]	Mort pour la France	Guérin
	Sergent	Mort pour la France, décision du ministère des Armées n°1.116 MA-DPC-A Air du 10-06-1964	
31° Groupe de chasseurs à pied	Sergent	Mort pour la France	
3-57° RI	Caporal-Chef	Mort pour la France, décision n° 868 PC-7-EC du 26-12-1958	Villeneuve-sur-Lot
Compagnie de l'Air 2-216	Sergent	Mort pour la France, décision n° 916-MA-DPC-7-A du 2-11-1961	Labastide-Castel-Amouroux
2-117° RI	1° classe	Mort pour la France, décision n°379 PC 7-EC du 23-01-1959	Couthures-sur-Garonne
403° RA	[2° classe]	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre n° 152 PC-7-EC	Saint-Barthélémy-d'Agenais
BA 140	Capitaine d'aviation de réserve		Bordeaux (33)
2-67° RA	2° classe	Mort pour la France	Moncrabeau
10 ^{ter} Légion Gendarmerie	Gendarme	Mort pour la France, décision n° 28 PC-7-EC du 21-03-1956	Saint-Colomb-de-Lauzun
18° RCP	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°419 PC 7-EC du 06-04-1959	Agen
10° Compagnie du 3-2° RI	Sergent-Chef	Mort pour la France	Montpezat-d'Agenais
[146° BI]	2° classe		
52° CRD	1° classe	Mort pour la France, décision n° 595 PC-7-EC du 12-01-1961	Miramont-de-Guyenne
Infanterie Métropolitaine	Sergent-Chef	Mort pour la France	Sauzet (46)
3-57° RI	Lieutenant	Mort pour la France	Thiais (94)
30° RD	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense du 31-05-1999	Caudecoste
Escadrille 3-9 de la 5° région	Sous-Lieutenant	Mort pour la France, décision du ministre des Armées Paris (15e) n°902-MA-DPC-7-A du 12-09-1961	Laplume
6° RPIMA	Caporal	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre, n°90.210 du 18-01-1961	Clairac

25	Caillaouze	René	29-07-1920	Lyon (69)	16-02-1959	Hôpital civil Barbier Hugo, Alger	Accident de la circulation	
26	Calmont	Henri	20-09-1935	Saint-Mamet (15)	28-02-1957	Dupleix, dép. d'Orléansville	Tué en opération	
27	Carbonnel	Pierre, Jacques, Gérard	03-07-1936	Agen	25-06-1958	Nador commune de Port-Guédon, dép. de Tizi-Ouzou	Tué en opération	
28	Castex	Pierre, Christian	25-10-1938	Agen	01-01-1961	Région d'Ain-Sefra, dép. de Saïda	Décédé en service commandé	
29	Cattag	Francis	16-04-1936	Le Temple-sur-Lot	08-08-1958	Secteur d'El Kantara, dép. de Batna	Suite blessures reçues en opération	
30	Cazenave	Michel	08-02-1939	Mont-de-Marsan (40)	14-04-1961	Douar El Malah, secteur de Mila, dép. de Constantine	Tué en opération	
31	Celles	Robert	12-10-1934	Casteljaloux	15-07-1956	Nédroma, dép. de Tlemcen	Tué en opération	
32	Chalies	Jean-Baptiste	30-11-1937	Monteil (12)	14-11-1959	Teniet-El-Haad, dép. d'Orléansville	Tué en opération (embuscade)	
33	Clavère	Robert, Eugène	16-08-1938		26-07-1959	Azazga, dép. de Tizi-Ouzou	Tué en opération	
34	Colombano	Henri	29-05-1935	Moncaut	06-10-1956	Hôpital Baudens, Oran	Décès accidentel par arme à feu	
35	Covre	Egidio	05-12-1934	Agmé	15-02-1957	Bordj-Tahar, commune mixte de Taher, dép. de Constantine	Tué en opération	
36	Creste	Clovis	25-12-1927	Bon-Encontre	26-10-1958	Tacheta-Zouggara, dép. d'Orléansville	Tué dans une embuscade	
37	Czech	Henri	19-10-1932	Douai (59)	18-06-1956	Hôpital Ducros à Blida, dép. d'Alger	Maladie	
38	Dain	Jean, Baptiste, Marie, Michel	25-04-1931	Point-à-Pître (Guadeloupe)	07-05-1960	Hôpital Baudens à Oran	Tué en opération	
39	Dall'Antonia	André, Florent	10-10-1933	Calonges	14-04-1956	Bouira, dép. de Tizi-Ouzou		
40	Darriet	Nolbert			17 juillet 1963			
41	Daver	Jean-Louis, François, Marie	15-11-1935	Longson (Tonkin)	02-11-1960	Région de Masqueray, secteur d'Aumale, dép. de Médéa	Tué au combat	
42	Demartini	Carlo, Luigi, Battista	02-10-1932	Cancon	28-09-1956	Hôpital militaire Laveran, dép. de Constantine		
43	Destribats	Jean-Paul	18-12-1937	Saint-André-de-Seignanx (40)	08-12-1962	Orléansville		
44	Devert	Gilbert	24-09-1937	Réaup-Lisse	24-04-1959	Safrina Djemila, dép. de Constantine	Tué au combat	
45	Devise	Henri	31-10-1936	Agen	08-01-1959	Hôpital à Mostaganem	Blessures reçues en opération	
46	Dubernat	Roger, Pierre	22-07-1926	Bourran	19-12-1957	Bordeaux, France	Blessures reçues le 19 mai 1957 dans la région de Sgag, région des Aurès	
47	Duffa	René	14-08-1929	Savignac-sur-Leyze	15-01-1959	Chahna, région de Taher, dép. de Bougie	Tué en opération	
48	Duffaud	Jean-Claude	16-02-1934	Tonneins	08-11-1958	Souk-Ahras, dép. de Bône	Tué en opération	
49	Dupouy	Jean, Robert, Henri	09-05-1939	Layrac	21-09-1961	Algérie	Tué en opération	

186° CRD	Sous-Lieutenant	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°443 PC 7-EC du 19-05-1959	Agen
1-22° RI	2° classe		Masquières
1-61° RAA	Brigadier	Mort pour la France	Bagnères-de-Bigorre (65)
Unité 976° CEM	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°606 PC 7-EC du 21-02-1961	Agen
1° Compagnie, 4° BCP	Sergent	Mort pour la France	Le Temple-sur-Lot
4° RI	Sergent-Chef	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°629 PC 7-EC du 07-06-1961	Agen
2-24° RA	2° classe	Mort pour la France	Casteljaloux
5° RCA	1° classe	Mort pour la France, décision du ministre des Armées n° 501 PC-7-EC du 29-02-1960	[Saint-Caprais-de-Lerm]
DBFM	Matelot mécanicien	Mort pour la France	Agen
2-104° Génie	2° classe	Mort pour la France	Saint-Vincent-de-Lamontjoie
4° BCP	Sergent	Mort pour la France, décision du ministre des Forces Armées Terre n°151 du 6-06-1957	Gontaud-de-Nogaret
SAS de Tacheta	Sergent-Chef	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°101610 DIRTOM-BPEC du 10-12-1958	Agen
	Sergent-aviateur	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées «Air» n° 2420 du 7-01-1957	
30° RD, 3° escadron	Lieutenant	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°443 PC 7-EC du 19-05-1959	
6° BCA	Caporal	Mort pour la France, décision du Secrétariat d'État aux forces Armées Terre n° 43 PC-7-EC du 18-06-1956	Masquières
Unité de protection de la base aérienne n°145	[2° classe]		[Saint-Sauveur-de-Meilhan]
3-2° RI	Lieutenant	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°596 PC 7-EC du 17-01-1961	
543° DBFA	Caporal	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces Armées Air n°2468 du 13-02-1957	Cancon
3-10° Légion GM	Gendarme	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense n° 740-MA-PC-7-EC du 15-02-1963	Marmande
2-51° RI	2° classe	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces Armées Terre n° 453 PC-7-EC du 06-07-1959	Réaup-Lisse
5° Brigade de Cavalerie	Brigadier Chef	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°411 PC 7-EC du 23-03-1959	Agen
17° BCP	Adjudant-Chef	Mort pour la France, décision n°319 PC 7-EC du 28-06-1958	Aiguillon
Bataillon de Corée, 14° DI	Sergent-Chef	Mort pour la France, décision n° 413 PC-7-EC du 31 mars 1959	Villeneuve-sur-Lot
153° RIM	Aspirant	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces Armées «Terre» n° 390 PC-7-EP du 13-2-1959	Villeneuve-sur-Lot
2-57° RI	1° classe	Mort pour la France, décision n°682 MA-DPC-7 du 20-12-1961	Layrac

50	Dupuy	Maxime	18-06-1938	Lévignac-de-Guyenne	19-05-1959	Bouzina, secteur de Mac Mahon, dép. de Batna	Tué en opération	
51	Dussutour	Christian	27-02-1940	Villeneuve-sur-Lot	05-06-1961	Poste de Beni-Said, Collo, dép. de Constantine		
52	Fabis	Georges	29-07-1936	Foulayronnes	03-06-1957	Ferme Deforges, secteur El Kantara, dép. de Batna	Tué en opération	
53	Faivre	André, Yves, Marcel	28-02-1928	Laval (53)	27-06-1957	Condé Smendou, Mechta Teffaha, dép. de Constantine	Tué en opération	
54	Fillonneau	Guy, Paul	14-10-1934	Casteljaloux	12-06-1956	Dép. de Constantine	Tué en opération	
55	Gandolfi	Bruno, Eugène	07-07-1932	Pardaillan	28-03-1961	Ain-Tabia, dép. de Constantine	Tué au combat	
56	Garet	Yves, René, Marcel	17-06-1934	Mouterre-Silly (86)	13-01-1957	El Milia, dép. de Constantine		
57	Gatell	Gabriel	25-11-1929	Damazan	16-08-1960	Milliana, dép. d'Orléansville	Tué au combat	
58	Geliot	Philippe	09-03-1936		02-08-1956	Dép. Tizi Ouzou		
59	Gilabert	Georges			22-01-1961	Mouaiaville, Alger		
60	Gilles	Guy	03-01-1935	Trentels	20-11-1956	La Senia, Hôpital militaire d'Oran	Blessures reçues en opération	
61	Glory	Claude, Jean	31-05-1940	Hautevignes	28-07-1962	Orléansville, dép. d'Orléansville	Tué en service commandé	
62	Gourdon	Michel, Maurice	26-09-1936	Bar-le-Duc (55)	07-05-1958	Fondouk, dép. d'Alger	Tué en opération	
63	Grégoire	Raymond, Pierre	06-03-1939	Caumont-sur-Garonne	05-05-1960	Djebel Delaa, dép. de Bône	Tué en opération	
64	Guillemin	Alain	30-04-1933	Arba (Algérie)	08-07-1962	Hôpital Maillot, Alger	Maladie	
65	Hatchy	Jérôme	30-09-1935		29-07-1959	Penthievre, dép. de Bône	Tué accidentellement en service	
66	Heurtaux	Christian			13-10-1957	[Birtouba]	Accident de la circulation	
67	Hugon	Alain, Robert	31-10-1936	Marengo (Algérie)	11-10-1957	Corneille, dép. de Batna	Tué en opération	
68	Iseux	Christian	14-10-1936	Fez (Maroc)	24-06-1961	Boghar, dép. de Médéa	Accident de la circulation	
69	Ivorra	Gilbert	04-11-1934		24-07-1956	Aumale, dép. de Médéa		
70	Jacq	Louis, Marcel	26-03-1915	Cloître Pleyben (29)	11-08-1957	Aumale, dép. de Médéa	Service commandé	
71	Labarchède	Alain	24-06-1937	[Houeillès]	16-05-1959			
72	Labat	Claude, Guy	24-07-1935	Beaupuy	10-08-1957	Guentis, dép. de Bône	Accident arme à feu	
73	Laborde	Pierre, Bernard	27-02-1935	Laplume	01-10-1956	El Milia, dép. de Constantine	Blessures reçues en opération	
74	Lacaze	Etienne, André	08-12-1935	Fumel	14-04-1958	Miliana, dép. d'Orléansville	Blessures reçues en opération	
75	Lafaye	Jacques, Olivier, Emilien	29-02-1928	Saint-Just-sur-Dive (49)	28-11-1961	Assi el Biod, commune de Sidi Chami, dép. d'Oran	Tué en opération	

	10° BCP	2° classe	Mort pour la France, décision n° 465 PC-7-EC du 5-10-1959	Tonneins
	51° RI	Sergent	Mort pour la France	Villeneuve-sur-Lot
	2° 1-2 BCP	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°183 PC 7-EC du 30-08-1957	Agen
	1-16° RIC		Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre le 17-10-1957	
	4° BCP- 1° compagnie El-Milia	2° classe	Mort pour la France	Casteljaloux
	43° BIMA	Sous-lieutenant	Mort pour la France	Ribagnac (24)
	4° BCP		Mort pour la France	Marmande
	Groupe de transport n°359	MDL	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense du 31-05-1999	Buzet-sur-Baïse
	13° Régiment Dragons parachutistes	2° classe		Toulouse (31)
	GIR 805			[Aiguillon]
	110° RIM	1° classe	Mort pour la France	Saint-Aubin
	1-18° RA	Brigadier	Mort pour la France, décision n° 732 du 05-10-1962	Sainte-Bazeille
	2-117° RI	2° classe	Mort pour la France, décision n° 324 PC-7-EC du 16-07-1958	Miramont-de-Guyenne
	21° RIMA	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n° 92398 DIRTOM-BPEC du 22-06-1960	Sénéstis
	5° RD	Lieutenant	Mort pour la France, décision n° 736 MA-DPC-7 du 01-12-1962	Layrac
	2-63° RIMA	Caporal		
	712° Compagnie de transmission	Sergent		Miramont-de-Guyenne
	1-7° RTA	[2° classe]	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense n° 237 MD-PC-7 EC du 24-12-1957	Penne-d'Agenais
	1 ^{er} RT	Sous-Lieutenant	Mort pour la France, décision du ministère des Armées n° 653 MA-DPC-7 du 2-10-1961	Villeneuve-sur-Lot
	67° RA	[2° classe]	Mort pour la France	Cahuzac
	10° Légion de Gendarmerie	MDL	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense n° 222-MA-PC-7-EC du 7-12-1957	Saint-Pierre-de-Nogaret
	81° BI	2° classe	Mort pour la France	Beaupuy
	17° BCP	[2° classe]	Mort pour la France	Laplume
	28° RD	1° classe	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces armées terre n° 310 du 31-05-1958	Fumel
	Groupe de bombardement 2-91 « Guyenne »	Capitaine-pilote	Mort pour la France	Birac-sur-Trec

76	Laffitte	Fernand, Albert	09-04-1935	Lavardac	23-12-1957	Bougie, dép. de Constantine	Tué en opération	
77	Lafitte	Jacques, Guy	07-12-1932	Marmande	30-05-1957	Oued Seguin, dép. de Constantine	Tué en opération	
78	Laffon	Michel, Yvan	10-11-1938	Agen	15-07-1960	Kellermann, dép. de Constantine	Tué en opération	
79	Lamarque	Yvon	07-04-1937	Allons	28-10-1958	Algérie	Tué en opération	
80	Laporte	Jean	16-03-1937	Agen	17-10-1958	Dar el Oued, dép. de Constantine	Tué en opération	
81	Lassoujade	Robert	31-08-1940	Francescas	23-08-1961	In-Amenas, Fort Thieriet, dép. des Oasis	Accidentellement par arme à feu	
82	Latric	Jean, Claude, Henri, Etienne	21-02-1940	Ambrus	29-03-1961	Hôpital de Miliana, dép. d'Orléansville	Tué en opération dans région de Ghribs	
83	Lavayssiere	Marcel	04-07-1916	Montayral	12-06-1957	Région d'Ammi Moussa, dép. de Mostaganem	Tué en opération	
84	Lavraue	Émile	27-11-1941	Fumel	30-10-1962	Dép. de Tlemcen		
85	Lebras	Jean, Alexandre, Marie	15-07-1923		02-02-1959	El Kantara, dép. de Batna	Tué en opération	
86	Lopat	Joseph	12-01-1932	Graissesac (34)	24-12-1961	[Dép. de Sétif]	Tué en opération	
87	Malet	Roland	07-09-1933	Sembas	16-09-1955	Algérie		
88	Malitine	Serge	30-12-1935	Grézet-Cavagnan	25-01-1957	Ain Fakroun, dép. de Constantine	Tué en opération	
89	Malleprade de	Doic	13-01-1933		23-11-1957	Hôpital civil de Tlemcen	Accident en service commandé	
90	Manciet	Yves	11-06-1938		03-04-1960	Molière, dép. d'Orléansville	Tué en opération	
91	Manzutti	René	13-02-1940	Condezaygues	04-11-1960	Hôpital militaire Maillot d'Alger	Maladie	
92	Marion	Jean-Marie	10-10-1935	Luneville (54)	12-09-1957	Région de Nedroma, dép. de Tlemcen	Tué en opération	
93	Mathey	Henri			08-01-1959	Hôpital de Mostaganem	Tué en opération	
94	Melet	Francis	02-03-1939	Castillonès	87-05-1962	Clamart, France	Accident d'avion du 23 avril 1962 dans le Constantinois	
95	Menauge	René, Pierre, Guy	12-11-1929	Marmande	05-02-1958	Massif du Tamgout au nord d'Azazga, dép. de Tizi-Ouzou	Tué en opération	
96	Merignac	Georges	01-02-1928		27-10-1957	Laverdure, dép. de Bône	Tué en opération en mission de liaison	
97	Miquel	Jean	19-03-1932		18-05-1958	Région de Teniet El Haad Djebel Amroun, dép. d'Orléansville	Tué en opération	
98	Molierac	René	30-06-1941		13-08-1962	Paul Doumer, secteur de Bordj-Bou-Arreidj, dép. de Sétif	Accident de la route	
99	Monteil	Jean	20-09-1927	Trentels	28-06-1957	El Athamnia, [dép. de Constantine]		
100	Morogé	Jean, Dominique	16-08-1934	Bruxelles (Belgique)	13-08-1958	Alger		

	1 ^{er} Bataillon du 57 ^e RI	Soldat	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre n°274 PC-7-EC du 07-03-1958	Agen
	20 ^e Escadre de chasse	Sergent-pilote	Mort pour la France	Nérac
	151 ^e RIM	Sergent	Mort pour la France, décision du ministère des Armées n° 568 PC-7-EC du 10-10-1960	Miramont-de-Guyenne
	3-60 ^e RA	[2 ^e classe]	Mort pour la France	Allons
	2-4 ^e RA	2 ^e classe	Mort pour la France, décision n°381 PC 7-EC du 27-01-1959	Aiguillon
	3 ^e Groupe saharien motorisés	2 ^e classe	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense du 31-05-1999	Francescas
	28 ^e RD	2 ^e classe	Mort pour la France	Ambrus
	31 ^e Groupe de chasseurs à pied	Adjudant	Mort pour la France, décision de Monsieur le ministre des Armées n° 1249-MA-DPC-7 du 16-10-1962	Fumel
	31 ^e B. Gendarmerie	1 ^e classe		
	47 ^e BI	Adjudant-Chef	Mort pour la France	Moyeuvre-Grande (57)
	10 ^e Légion ter de GM	Gendarme	Mort pour la France, décision du ministre des Armées n°1091 MA-DPC-7 du 09-02-1966	[Laparade]
	[11 ^e RHP]		Mort pour la France	Sembas
	4-10 ^e RAC	2 ^e classe	Mort pour la France	Birac-sur-Trec
	Escadrille d'aviation légère d'appui 20-72	Sergent	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces armées Air n°2728 du 04-12-1957	Lafitte-sur-Lot
	131 ^e RI	1 ^e classe		Marmande
	950 ^e CMEEG	2 ^e classe	Mort pour la France, décision du ministre des Anciens combattants n°601 du 9-02-1961	Condezaygues
	3-5 ^e RTS	Sergent	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre le 13-11-1957	Agen
	Base aérienne de Creil détachée en algérie	Sous-officier	Mort pour la France décision n°1055 MA-DPC-7-A du 11-07-1962	Castillonès
	13 ^e RD	Brigadier-Chef	Mort pour la France, décision n° 291 du 19-04-1958	Marmande
	Peloton avions n°1 de la 2 ^e DIM	Lieutenant	Mort pour la France	Damazan
	Peloton avions 59 Cie de AG Orléansville	Lieutenant		
	6 ^e RS	2 ^e classe		Villereal
	10 ^e Légion de Gendarmerie	Gendarme	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces armées terre n° 197 PC--EC du 30-09-1957	Monségur
	Légion étrangère	Caporal	Mort pour la France, décision du ministère des Armées n°669 MA-DPC.7 le 06-11-1961	

101	Moura	Gilbert, Emile	06-05-1935	Barbaste	20-12-1957	Hamma-Plaisance, dép. de Constantine	Accident de la circulation	
102	Négroni	Louis	26-08-1936	Agen	10-09-1957	Région d'Ain Kercha, dép. de Constantine	Tué en opération	
103	Nicolon	Pierre, Simon	14-08-1936	Duras	31-10-1958	Tkout, arr. Arris, dép. de Batna	Tué en opération	
104	Noyer	Etienne	06-05-1941	Monbahus	16-12-1961	Dép. de Tiaret	Tué en opération	
105	Olivier	André, Jean	11-10-1929	Couthures-sur-Garonne	27-06-1959	Chabet-el-Ameur, dép. de Tizi-Ouzou		
106	Pasler	Pierre	02-02-1928	Tranova (Yougoslavie)	07-05-1958	Djebel Akar, Aurès, dép. de Batna	Tué en opération	
107	Pebayle	Louis	17-02-1913		28-03-1962	Devant l'hôtel Mauritania à Alger	Tué en service	
108	Penetro	José	10-06-1934	Vilanos (Espagne)	22-02-1957	Cavallo-El-Aouana, arr. de Djidjelli, dép. de Constantine	Tué en opération	
109	Perez	Roumal	24-02-1934	Fumel	23-01-1957	El Milia, dép. de Constantine	Tué en opération	
110	Pierre	Jean, Maurice	11-05-1939	Monsempron-Libos	18-06-1960	Edmond Daudet, dép. de Médéa	Tué en opération	
111	Pitot	Jean-Claude	18-12-1937	Sainte-Livrade-sur-Lot	19-11-1958	Région d'Aflou, dép. de Tiaret	Tué en opération	
112	Pizzinato	Giovani, Luigi	03-11-1933	Caneva (Italie)	01-04-1956	Port Gueydon, dép. d'Alger		
113	Poma	Maurice, Jacques	13-09-1937	Bon-Encontre	08-04-1960	Toulouse, France		
114	Porcarelli	Denis	24-08-1943	Brugnac	23-09-1963	Dép. de Sétif	Accident de la route	
115	Porcarelli	Jean-Claude	29-12-1937	Verteuil-d'Agenais	04-04-1959	Bordj Mira, région de Kerrata, dép. de Sétif	Tué en opération	
116	Rambaud	Alfred, Antoine, Charles	04-09-1906	Cuq	16-12-1955	Douar Zellatou commune mixte des Aurès, [dép. de Batna]		
117	Renoux	Louis, André	17-04-1912	Villeneuve-sur-Lot	02-06-1958	Tisseliran, Constantinois	Tué en opération	
118	Ricou	Jean, Fernand	16-02-1932		29-03-1962	Algérie		
119	Rinaldi	Lucien, Etienne	04-02-1937	Sainte-Livrade-sur-Lot	24-07-1958	Ahl-El-Ksar, dép. de Tizi-Ouzou	Accident par arme à feu	
120	Ruiz	Marcel	24-07-1914		20-03-1959	Alger		
121	Saby	Fernand, Jean, Julien	17-06-1935	Monsempron-Libos	10-05-1957	[Djerma], dép. de Batna	Tué en opération	
122	Sansot	Bernard	31-12-1936	Bergerac (24)	02-08-1958	Douar Medjedel, Bousaada, dép. de Médéa	Tué en opération	
123	Sansuc	Georges, Marcel	10-12-1919	Agen	27-03-1956	Toujda, commune de la Soumam, dép. de Tizi-Ouzou	Tué en opération	
124	Sauvestre	Jean-Claude	24-06-1936	Auriac-sur-Dropt	21-10-1957	Grarem, dép. de Constantine	Tué en opération	
125	Schmitt alias Georges Desforges	Albert	06-01-1922		13-08-1959	Algérie		
126	Schneider	Alain, Pierre	31-07-1942		05-02-1962	Algérie		

711° CME	2° classe	Mort pour la France	Barbaste
10° RAC	2° classe	Mort pour la France	Andiran
1° compagnie 4° BCP	Caporal	Mort pour la France, décision n° 386-PC 7-EC du 10-02-1959	Duras
9° RS	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère des Armées n° 695 MADPC du 05-02-1962	Monbahus
	Adjudant	Mort pour la France	
13° DBLE	Sergent-Chef	Mort pour la France, décision du ministère des Armées Terre n°353 du 29-10-1958	Argenton
CRS 182 d'Agen	Sous-brigadier	Mort pour la France, décision du ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre n°12.452 EC-2-AN du 13-05-1964	Agen
24° BD	1° classe	Mort pour la France, décision n° 175 PC - 7 EC du 06-08-1957	Layrac
4° BCP	Caporal		Fumel
2-6° RI		Mort pour la France	Monsempron-Libos
1 ^{er} RCP	Caporal	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense du 31-05-1999	Sainte-Livrade-sur-Lot
1-69° RAA	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense n°49 PCA-PC 7 EC du 16-07-1956	Aiguillon
5° Compagnie administrative régionale de Toulouse	2° classe	Mort pour la France, décision n° 546 PC - 7-EC du 02-08-1960	Layrac
57° BI	2° classe	Mort pour la France	Tombeboeuf
4° RD	MDL	Mort pour la France, avis du ministère des Armées du 25-06-1969	Verteuil-d'Agenais
3° REI	Lieutenant Colonel	Mort pour la France, décision du ministère de la défense nationale et des forces armées guerre n° 23 PC-7-EC du 3101-1956	
1-23° RI, 3° compagnie	Capitaine	Mort pour la France, décision du ministère des Armées terre n°333-PC 7-EC du 13-08-1958	Agen
1-11° RIMA	Sergent-Chef	Mort pour la France	Villeneuve-sur-Lot
7° RH	2° classe	Mort pour la France, décision du ministre des Armées n° 349 PC-7-EC du 14-10-1958	Sainte-Livrade-sur-Lot
Unité territoriale de Desaix	1° classe		[Aiguillon]
3° compagnie du 17° BCP	1° classe	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces Armées Terre n° PC-7-EC du 23-08-1957	Monsempron-Libos
226° BI	Aspirant	Mort pour la France, décision du ministère des Armées terre n°359 du 25-11-1958	Agen
11° RIC, 4° compagnie	Lieutenant		Burgalays (31)
3-51° RI	2° classe	[Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre n°239-PC 7-EC du 27-12-1957]	Auriac-sur-Dropt
1 ^{er} Régiment étranger			Bon-Encontre
		[Mort pour la France]	Villeneuve-sur-Lot

127	Ségarra	Thomas, Jacques	25-06-1934	Sainte-Colombe-en-Bruilhois	14-07-1958	Dép. de Tizi Ouzou	Tué en opération	
128	Senac	René	12-11-1937	[Sauveterre-Saint-Denis]	30-12-1958	Douar Sidi Brahim, Bou Saada, dép. de Médéa		
129	Sordes	Yves, Max	02-03-1939	Calignac	26-08-1960	Hôpital Maillot à Alger	Accident	
130	Soubirou	Christian	17-08-1939	Villeneuve-sur-Lot	31-03-1960	Djidjelli, dép. de Constantine	Accident par arme à feu	
131	Tapie	Paul, Gabriel	12-02-1937	Frégimont	18-07-1958	Mechta Tema, arr. de Philippeville, dép. de Constantine	Tué en opération	
132	Teyssier	Jacques, Théodore	11-10-1926	Auch	21-09-1960	Oued Fodda, dép. d'Orléansville	Accident de la route	
133	Thomas	Georges	21-05-1932	Agen	13-11-1960	Tebessa, dép. de Bône	Tué en opération	
134	Tisseraud	Maurice, Ernest	30-08-1934	Mazamet (81)	04-08-1957	El Kouada, commune de Boudier Bala, dép. d'Alger	Tué en opération	
135	Tonin	Emile	06-01-1938	Vianne	04-04-1959	Bordj mira, arr. de Kerrata, dép. de Sétif	Tué en opération	
136	Tourtarel	Guy	23-01-1835	Montesquieu	28-06-1957	Douar Zeboudj, dép. d'Orléansville	Tué en opération	
137	Trouillé	Robert, Marc	09-12-1934	Marmande	02-03-1959	Souk-Ahras, dép. de Bône	Tué en opération	
138	Tussal	Maurice			22-03-1959	Région de Vialar, dép. de Tiaret	Tué en opération	
139	Valières	Jean-Baptiste	01-10-1929	Negrepelisse (82)	03-07-1961	Hôpital Maillot à Alger		
140	Vidal	André	29-09-1934	Frespech	04-09-1956	Souk-Ahras, dép. de Bône		
141	Villanova	André	10-10-1938	Villeneuve-sur-Lot	27-04-1959	Laghouat, dép. des Oasis	Tué en opération	
142	Zorzer	Walter	20-12-1935	Casteljaloux	09-02-1958	Tebessa, dép. de Bône		

3° CIE 1-121° RI	Lieutenant	Mort pour la France, décision n°349 PC 7-EC du 14-10-1958	Agen
[BI]	2° classe	Mort pour la France	Durfort-Lacapelette (82)
4° BCP	1° classe	Mort pour la France, décision du ministre des Armées n°629 PC7-EC du 07-06-1961	Calignac
4-10° RAMA	2° classe	Mort pour la France, décision n° 91 798 DIRTOM-BPERC du 6-05-1960	Villeneuve-sur-Lot
4-44° RI	2° classe	Mort pour la France	Sainte-Livrade-sur-Lot
CEPCC n°1	Adjudant-Chef	Mort pour la France, décision n° 582 PC-7-EC du 24-11-1960	Villeneuve-sur-Lot
21° RIMA	Sergent	Mort pour la France, décision du 13-11-1960	Saint-Léon
2° RD	MDL	Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux Forces Armées Terre n°215 du 21-11-1957	Colayrac-Saint-Cirq
4° RD	2° classe	Mort pour la France, décision du ministère de la Défense du 31-05-1999	Vianne
8° RCC	1° classe	Mort pour la France	Montesquieu
17-72 EALA	Sergent-Pilote	Mort pour la France, décision n° 3.058 du 11-03-1959	Marmande
110° RIM	1° classe		
EMAT AFN	[Sergent-Chef]		Agen
2-541 Bataillon de Garde de l'Air	[2° classe]	[Mort pour la France, décision du secrétaire d'État aux forces Armées Air le 12-11-1956]	Penne-d'Agenais
2-19° Bataillon du Génie	2° classe	Mort pour la France, décision n°457 PC 7-EC du 23-7-1959	Agen
59° RA	Brigadier	Mort pour la France, décision du Secrétariat d'État aux Forces Armées «Terre» n° 284 PC-7-EC du 4-04-1958	Algrange (57)

L'exposition « Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian »
a été réalisée par les Archives départementales de Lot-et-Garonne.

Conception scientifique et rédaction de la publication :
Pascal De Toffoli, Sandrine Lacombe, Dominique Texier-Favier,
sous la direction de Stéphane Capot

Scénographie : Stéphanie Brouch, Danielle Fournie
Réalisation et montage : Stéphanie Brouch, Danielle Fournie, Christian Habert, Patrick Ricard

Conception graphique et photographies : Marie-Christine Saint-Mézard, Marie Vigué

Mise en page de la publication : Direction de la Communication
Organisation et communication : Stéphanie Brouch
Nous remercions la CRS 24 de Bon-Encontre et la direction départementale
de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour les informations fournies.

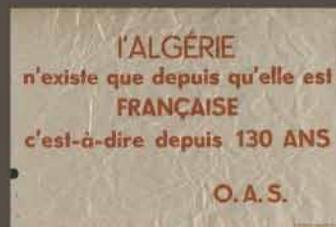
Nos remerciements vont aussi aux prêteurs :

M^{me} Denise Bourgois
M^{me} Hélène Erlingsen
M^{me} Gisèle Favier
M. Ernest Pandini
M^{me} Rose Vigué

Et aussi à ceux dont nous avons recueilli le témoignage :

M^{me} Zineb Bouzamoune
M. André Bouzigon
M. Francis Chiotasso
M. le docteur Patrick Jammes
M^{me} Lucette Lousteau
M. et M^{me} Bernard et Maguy Planchon

Édition revue et corrigée, septembre 2012



À l'occasion du 50^e anniversaire des accords d'Évian, programmant le règlement de la guerre d'Algérie, les Archives départementales ont souhaité commémorer cette date forte renvoyant à des « événements » dont on parle encore à mots couverts.

En effet, la date du 19 mars 1962 ne marqua pas la fin des hostilités qui se poursuivirent par des massacres générant l'exode des populations, et n'est pas reconnue par nombre de protagonistes, rapatriés européens et harkis, qui la vécurent comme une honte n'appelant aucune commémoration possible.

Cependant, cinquante ans après cette entente considérée comme historique par les Français de métropole, à la faveur des archives publiques désormais en libre accès pour la stricte période du conflit et d'archives privées – encore trop peu connues –, il semble important de revenir sur cet épisode de l'histoire pour mettre en avant les liens entre le Lot-et-Garonne et l'Algérie et comprendre comment les Lot-et-Garonnais vécurent la guerre très présente dans leur quotidien.

Au-delà, il s'agit aujourd'hui de retrouver et de s'appropriier un passé commun pour se saisir d'une mémoire collective dépassant toutes les mémoires qui s'expriment en solitaire et ouvrant un chemin de réconciliation.

Illustration 1. Photographie du général de Gaulle sortant de la préfecture de Lot-et-Garonne pour prononcer son discours place Armand-Fallières le 13 avril 1961.

Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 9 FI 550.

Illustration 2. Européens de Sainte-Barbe-du-Tielat (dép. d'Oran) rapatriés à Agen entre 1962 et 1964, [1940].

Collection particulière.

Illustration 3. Tract de l'OAS diffusé à Agen dans la nuit du 2 au 3 novembre 1961.

Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 1958 W 117.

Illustration 4. Clovis Creste avec un Algérien, [1956-1958].

Arch. dép. de Lot-et-Garonne, 136 J 10 (fonds Creste).